

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 3 (1975)

DOI: 10.11588/fr.1975.0.48380

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

BERNARD VOGLER

LA POLITIQUE SCOLAIRE ENTRE RHIN ET MOSELLE:  
L'EXEMPLE DU DUCHÉ DE DEUX-PONTS (1556-1619)\*  
(PREMIÈRE PARTIE)

L'étude de l'enseignement élémentaire dans l'Empire au lendemain de la Réforme, après avoir connu un essor important avant 1914, attire moins les historiens aujourd'hui. D'autre part, si les grandes synthèses ont été nombreuses, elles souffrent parfois d'une carence d'analyse de détail sur les différentes régions.

Nous avons essayé ici de présenter la politique scolaire, ses méthodes, ses difficultés et ses résultats dans la zone comprise entre le Rhin et la Moselle. La disparition – ou l'absence – de documents sur le Palatinat électoral nous a malheureusement contraint à restreindre notre étude aux deux territoires de Deux-Ponts et de Sponheim. Cependant, en dépit de leur dimension relativement réduite (respectivement 50 000 et 20 000 habitants environ), ils sont assez représentatifs des régions protestantes rhénanes, et la documentation très riche qu'ils nous fournissent compense dans une large mesure la médiocrité de leur superficie.

Les sources sont en effet tout à la fois nombreuses et dispersées: nous disposons de rapports d'inspection et de baillis, de procès-verbaux de délibérations du gouvernement, de lettres de maîtres d'école, de doléances de parents d'élèves et de comptes relatifs à l'entretien des écoles: les rassembler et en dégager les grandes lignes de la politique scolaire de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle dans les pays du Rhin moyen a constitué l'essentiel de notre travail.

Après une introduction qui présente un tableau de la situation scolaire en 1555 nous analysons ici la politique scolaire des princes; les programmes et horaires, les élèves et le recrutement du personnel enseignant. Dans le prochain numéro nous ferons une étude sociale du milieu des in-

---

\* Nous présentons ici sous une forme légèrement remaniée et résumée la première moitié de notre thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle soutenue le 1<sup>er</sup> mars 1969 à la Faculté de Lettres de Strasbourg devant un jury composé de MM. le Doyen Livet, le Président Dupront, Dreyfus et Rapp qui nous a accordé le mention Très Bien. Un résumé a paru dans l'Information historique, 1972, p. 227-228, sous le titre: La scolarisation en pays protestant germanique. La deuxième partie de cette étude paraîtra dans FRANCIA 4.

stituteurs avant de nous attarder sur les obstacles rencontrés par la scolarisation et d'évoquer brièvement l'enseignement féminin et les écoles privées.

### Introduction

En 1555 la paix d'Augsbourg conclut provisoirement une période de tension politique, sociale et religieuse, qui a profondément modifié les structures internes des principautés et bouleversé l'univers mental des masses à la suite de l'écroulement des cadres religieux et moraux traditionnels. Certes la carte politique de l'Empire ne s'est guère modifiée, sauf en Saxe, mais la paix consacre, sur le plan juridique, la séparation confessionnelle; elle entraîne en outre un renforcement de l'autorité du prince – maître de la religion de ses sujets en vertu du principe *cujus regio ejus religio* – dans les quelque trois cent cinquante principautés. Celles-ci, de grandeur très différente, sont assez vastes en Allemagne du Nord et de l'Est, mais beaucoup plus morcelées dans le Sud-Ouest et la vallée du Rhin.

En Rhénanie, la partie située entre l'Alsace, la Sarre, la Moselle et le Rhin est découpée entre une soixantaine de territoires dont six exercent une certaine hégémonie: les deux Electorats de Trèves et de Mayence, l'évêché de Spire et le duché de Lorraine situés sur le pourtour, le Palatinat électoral et le duché de Deux-Ponts placés au centre. En 1556 la plupart de ces Etats connaissent des transformations. A Trèves et à Mayence a lieu un changement de Prince-Électeur: Jean VI de Layen (1556-1567) remplace Jean V d'Isenburg, et Daniel Brendel de Homburg (1555-1582) succède à Sébastien de Heusenstamm à Mayence. Ces deux archevêques sont nettement plus actifs en faveur de la Contre-Réforme que leurs prédécesseurs<sup>1</sup>. Inversement on assiste au Palatinat électoral et au duché de Deux-Ponts à un renforcement du protestantisme. Dans toute cette région en effet, et malgré l'influence de Strasbourg, les princes n'avaient pas adopté la doctrine de Luther avant 1555, à l'exception de la famille de Deux-Ponts. Aussi le Sud de la Rhénanie est-il une des seules régions de l'Empire où le luthéranisme peut encore progresser après cette date. Il y conquerra la quasi-totalité des territoires non ecclésiastiques: introduction de la Réforme dans le rhingraviat en 1555, au Palatinat électoral en 1556, en 1557 dans le duché de Simmern et le comté

<sup>1</sup> Pour la Réforme catholique dans l'Electorat de Trèves, voir l'intéressant ouvrage de Hans Georg MOLITOR, *Kirchliche Reformversuche der Kurfürsten und Erzbischöfe von Trier im Zeitalter der Gegenreformation*, Wiesbaden, F. Steiner, 1967, XVI-213 p.

de Sponheim, vers 1560 dans les comtés de Leiningen et en 1575 dans le comté de Nassau-Sarrebruck.

Dans le duché de Deux-Ponts les idées de Luther se développent dès 1523 grâce à Jean Schwebel, un ami de Bucer; mais les princes, par suite de leur isolement<sup>2</sup> et de leurs bons rapports avec l'empereur Charles-Quint, n'accentuent guère l'organisation ecclésiastique, encore très rudimentaire. C'est seulement en 1557 que le duc Wolfgang publie une ordonnance ecclésiastique qui établit la mainmise de l'Etat sur l'ensemble de la vie religieuse et ecclésiastique. Ce prince adopte depuis la fin de l'Intérim une politique protestante très active et s'intéresse personnellement à la création des écoles. C'est lui qui sera véritablement l'organisateur d'un système scolaire, à l'image de ce qui est en train de se créer en Saxe et au Wurtemberg. Il y est stimulé par l'exemple de son voisin et allié, l'Electeur palatin Othon-Henri, qui succède à Frédéric II, hésitant et timide, en 1556. Celui-là est un admirateur de Mélanchthon et il allie heureusement l'esprit de la Réforme à l'humanisme et au mécénat artistique<sup>3</sup>.

Le duché de Deux – Ponts et le comté de Sponheim s'étendent par petits morceaux du nord de l'Alsace au confluent de la Moselle et des environs de Mayence à la Sarre. Ces deux principautés peuvent donc être prises comme zones-témoins pour l'ensemble de la région. La première, d'une superficie de 1 500 km<sup>2</sup> environ, forme quatre bailliages qui s'étendent en forme de croissant de Mayence à Wissembourg. L'essentiel de leur territoire se compose de plateaux de faible altitude et peu fertiles, qui s'opposent à la riche plaine rhénane et aux coteaux couverts de vignobles. Plus au nord se situe le comté de Sponheim<sup>4</sup>, dont la souveraineté appartient pour moitié aux margraves de Bade et pour moitié à la famille des Wittelsbach. Cette dernière partie passe en 1559 à la branche de Deux-Ponts, mais à partir de 1584 elle sera aux mains d'un frère cadet du duc Jean I<sup>er</sup> de Deux-Ponts. En fait les margraves ne jouent qu'un rôle mineur dans la politique ecclésiastique du comté. Celui-ci, d'environ 500 km<sup>2</sup> et très morcelé, comprend avant tout des morceaux rudes et montagneux

<sup>2</sup> Jusque vers 1545 ils sont la seule famille princière protestante à l'ouest du Rhin, en dehors des villes.

<sup>3</sup> Il a créé une vaste bibliothèque, collection d'incunables, d'ouvrages rares et d'auteurs de l'Antiquité gréco-romaine (elle sera saisie en 1622 par les troupes de la Ligue lors de l'occupation de Heidelberg et remise au pape par le duc de Bavière. Une grande partie se trouve actuellement encore au Vatican) et fait construire une partie du château de Heidelberg suivant les plans d'architectes favorables à la Renaissance.

<sup>4</sup> Nous n'étudierons ici que la partie située dans le Hunsrück et la vallée mosellane (Hinter Sponheim) qui se différencie de Vorder Sponheim sise dans la plaine rhénane entre Mayence et Kreuznach et administrée en commun par le Palatinat et le margraviat de Bade.

du Hunsruck, des plateaux isolés et boisés vers l'ouest et quelques localités situées dans la vallée viticole de la Moselle.

Toute cette région, qui est à l'écart des grands axes de circulation, sauf la «voie royale» de Mayence à Metz servant surtout au passage de troupes, et exception faite du bailliage rhénan de Bergzabern, n'a subi que très faiblement l'influence de l'humanisme. Peut-être est-ce lié à l'absence d'universités importantes, les seules existantes étant Trèves, Mayence et Heidelberg, dont le rayonnement jusqu'en 1550 reste relativement modeste. La véritable raison nous paraît être l'absence de grandes villes libres et impériales qui étaient des foyers d'humanisme, du type de Nuremberg et d'Augsbourg. Les seules villes libres sont Spire, Worms et Landau, relativement modestes, malgré la présence de quelques Diètes dans les deux premières et de la chambre impériale à Spire.

### Une alphabétisation modeste et limitée aux bourgades à la veille de la Réforme

Aussi les types d'écoles ne sont-ils guère originaux. En premier lieu il y a les écoles cathédrales, peu connues sauf celle de Spire, dont un règlement du XVI<sup>e</sup> siècle ne fournit que peu de renseignements<sup>5</sup>. Deux catégories d'élèves s'y opposent: les *scolares canonici*, souvent de famille noble, et les autres, d'origine plus humble, qui sont entretenus par le chapitre qui les loge; les premiers assurent le recrutement du chapitre, tandis que les seconds constituent plus tard le clergé rural. L'enseignement est commun, alors qu'à Mayence il a lieu dans des bâtiments séparés<sup>6</sup>. Les autres écoles tenues par le clergé sont celles de collégiales comme à Spire et à Bingen et enfin les écoles abbatiales. Celles-ci connaissent un déclin très sensible, en particulier celle de Hornbach, très brillante au Moyen Age avec une bibliothèque remarquable, mais la prédominance des nobles avait entraîné un net recul au XVe siècle<sup>7</sup>. Les frères de la Vie Commune, qui ont joué un grand rôle aux Pays-Bas et en Rhénanie inférieure, n'ont qu'un seul établissement dans toute la région, à Trèves, dont nous savons fort peu de chose. Mais on peut admettre qu'il a dû contribuer à former une partie des élites de la région de la Moselle jusque

<sup>5</sup> REISSINGER (K.), *Dokumente zur Geschichte der humanistischen Schulen im Gebiet der Bayerischen Pfalz*, T. I, Berlin, Weidmann, 1910 (*Monumenta Germaniae Paedagogica*, 47), p. 364-365.

<sup>6</sup> Id., p. 36.

<sup>7</sup> MOLITOR (L.), *Vollständige Geschichte der ehemals pfalzbayerischen Residenzstadt Zweibrücken*, Deux-Ponts, M. Ruppert, 1885, p. 167.

vers 1560, car si les programmes ne sont guère originaux, l'esprit est déjà celui de l'humanisme<sup>8</sup>.

Mais le fait nouveau est le développement des écoles urbaines sous l'impulsion des villes et de la bourgeoisie, non sans une vive résistance de la part de l'Eglise qui y voit une concurrence. L'enseignement a lieu en allemand ou en latin. Les premières (*Schreib- und Rechenschulen*) enseignent la lecture, l'écriture et le calcul, pour former les jeunes bourgeois et les commerçants; deux tableaux attribués à Holbein et qui datent de 1516 montrent, l'un une salle de classe où les élèves sont assis à même le sol et où l'instituteur tient l'inévitable verge, le second des enfants en train d'écrire à une table<sup>9</sup>. Ces écoles sont contrôlées par le magistrat qui nomme les maîtres, au sort généralement médiocre, et qui sont pour la plupart des étudiants peu doués ou des artisans.

Plus importantes sont les écoles latines, qu'on rencontre vers 1500 dans presque toutes les cités importantes. Le recteur a souvent le grade de *magister artium*<sup>10</sup>, et parfois il a en outre fait de la théologie, dans l'espoir de devenir prêtre après le «purgatoire» de l'école. Mais si nous en croyons Erasme<sup>11</sup>, sa valeur pédagogique n'est pas toujours au même niveau. Les maîtres sont en effet choisis moins en fonction de leur valeur pédagogique que de leurs bonnes moeurs. Ils recrutent eux-mêmes leurs adjoints: quelques étudiants itinérants qui vivent volontiers dans les auberges, et qui, pour se nourrir, pratiquent toutes les tromperies possibles aux dépens de la population rurale. La situation médiocre des écoles latines vers 1500 peut, en partie, s'expliquer par la présence de ces personnages, plus préoccupés de s'amasser un pécule à peu de frais et de se divertir que de l'intérêt de leurs élèves.

L'école est un des bâtiments les moins avenants de la ville: le sol est formé d'argile, dans un coin un grand poêle en briques, un tableau sur un mur, quelques bancs pour les enfants; si on ajoute que l'éclairage est faible, on ne s'étonnera pas qu'un tel local ne favorise guère l'ardeur au travail des élèves. Ceux-ci forment deux catégories: ceux de la ville et les pauvres étrangers (*pauperes mendicantes*) qui vivent de l'aumône et sont des itinérants, très nombreux dans tout l'Empire. Parfois ils font

<sup>8</sup> KAEMMEL (H.), *Geschichte des deutschen Schulwesens im Übergange vom Mittelalter zur Neuzeit*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1882, p. 229.

<sup>9</sup> FISCHER (K.), *Geschichte des deutschen Volksschullehrerstandes*, T. I, Hannover, C. Meyer, 1892, p. 11.

<sup>10</sup> Grade universitaire obtenu après un séjour d'au moins deux à trois ans à la faculté des arts.

<sup>11</sup> «*Declamatio de pueris ad virtutem ac litteras*», cité par FISCHER (K.), *op. cit.*, p. 21.

de menus travaux ou assurent la fonction de pédagogue dans une famille aisée<sup>12</sup>.

L'enseignement comprend trois niveaux: le premier où l'on apprend l'abc et quelques lectures latines retenues par cœur et traduites (prières, *Pater Noster*); le deuxième consiste dans l'étude de la grammaire selon Donat et des sentences et fables de Caton et d'Esopé. Enfin dans la dernière classe, le maître enseigne en détail la grammaire suivant la «Doctrinale»<sup>13</sup>. La méthode est bien monotone: mémorisation de sentences et de règles de grammaire, afin d'inculquer assez rapidement un vocabulaire étendu et de permettre une conversation en latin.

La discipline est très rude: la verge est un outil indispensable du maître et apparaît comme tel sur toutes les images représentant ce dernier. Toutes les lois disciplinaires ne connaissent que ce châtiment, utilisé aussi comme moyen didactique. Enfin les horaires varient beaucoup suivant les localités, et les cours sont interrompus pour participer aux offices religieux, aux processions et aux enterrements. Ainsi à Meisenheim, deuxième ville du duché de Deux-Ponts, en 1502, les élèves accompagnent en chantant le prêtre chez les malades et portent des cierges devant le sacrement<sup>14</sup>.

Ces conditions peu favorables ne suscitent guère de vocations pédagogiques. Le salaire modique est constitué avant tout par l'écolage dont le montant est fixé par le Magistrat. Les élèves doivent aussi apporter le bois et la cire nécessaires en hiver pour le chauffage et l'éclairage. Comme les enseignants ne possèdent pas le droit de bourgeoisie, ils se fixent rarement dans une ville, préférant au contraire changer l'air fréquemment.

Vers 1520, le legs pédagogique du Moyen Age est donc assez pauvre. Dans la région rhénane les écoles restent rares: écoles cathédrales ou écoles urbaines dont celle de Landau, créée en 1432, qui correspond au modèle que nous venons de décrire à cela près que l'instituteur doit enseigner l'allemand si les parents le désirent<sup>15</sup>. L'enseignement apparaît dans de petits bourgs tels que Meisenheim, Kreuznach (où il est assuré par des carmélites)<sup>16</sup>, et après 1500 à Kastellaun, où l'instituteur chante avec les élèves le *Salve* et les vigiles et assure la fonction de sacristain, et à Trarbach où il reçoit quatre aunes de vin et exerce le même office pour

<sup>12</sup> Id. p. 22.

<sup>13</sup> Ouvrage composé vers 1200 par Alexandre de Villa Dei en hexamètres.

<sup>14</sup> JOERG (H.), *Die Entwicklung des Volksschulwesens im heutigen Kreise Kreuznach bis zum Ende des 18. Jahrhunderts*, Düsseldorf, M. Tritsch, 1960, p. 38.

<sup>15</sup> REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 337-340.

<sup>16</sup> JOERG (H.), op. cit., p. 37.

un pain et un »setier« de vin<sup>17</sup>. Par contre, il semble que dans le plat pays rien n'ait encore été fait pour les enfants. Les autorités n'ont pas encore pris conscience du problème. Le duc de Deux-Ponts Alexandre (1489–1514) avait même interdit aux habitants de la cité d'Annweiler d'envoyer leurs fils âgés de plus de quatorze ans en classe, mesure qu'il a par la suite étendue à tout son duché, car il redoutait qu'un enseignement long ne défavorisât ceux qui devraient apprendre ensuite un métier<sup>18</sup>.

Aussi l'alphabétisation demeure-t-elle, plus encore que dans certaines autres régions atteintes par le »seuil mutant des 10% d'alphabétisés rudimentaires«<sup>19</sup>, limitée à une infime fraction de la population: le clergé, une partie de la noblesse, les fonctionnaires – encore peu nombreux avant 1550 – et une faible proportion de la bourgeoisie urbaine.

### L'humanisme et son influence

Jusque vers 1450 l'enseignement reste dominé dans les écoles par la grammaire d'Alexandre, et dans les Universités par la scolastique de S. Thomas d'Aquin et de Duns Scot. Puis l'humanisme commence à pénétrer dans l'Empire, où il reste en fait l'apanage des érudits et des écoles. Il entraîne la création de neuf universités entre 1456 et 1506, dont celles de Trèves (1473) et de Mayence (1477). La plupart des humanistes allemands ont un souci prononcé pour la pédagogie, par »l'amour qu'ils portent aux jeunes gens et le souci de ne point troubler leur sérénité et leur joie«<sup>20</sup>. L'apparition de l'imprimerie permet la diffusion de nombreux traités et discours consacrés à ce thème, dont les meilleurs sont l'oeuvre de Rodolphe Agricola, de Wimpheling et surtout d'Erasme. La pensée pédagogique de celui-ci »englobe l'enseignement théorique et pratique des philosophes grecs et des rhéteurs latins, la religion du Christ exprimée par saint Paul et »repensée« par les Réformistes d'Oxford – Colet en particulier –, et les traditions pédagogiques et spiritualistes de la Dévotion Moderne«<sup>21</sup>. En général, l'humanisme insiste sur l'éloquence liée à la sagesse, la poésie, puis sur l'étude des oeuvres de l'Antiquité gréco-latine, la grammaire latine et le grec. Les maîtres suppriment la grammaire

<sup>17</sup> BACK (F.), *Die evangelische Kirche im Lande zwischen Rhein, Mosel, Nahe und Glan bis zum Beginn des dreißigjährigen Krieges*, Bonn, A. Marcus, 1872, T. I, p. 434.

<sup>18</sup> MOLITOR (L.), *op. cit.*, p. 167.

<sup>19</sup> CHAUNU (P.), *Niveaux de culture et Réforme*, in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* 118, 1972, p. 320.

<sup>20</sup> GARIN (E.), *L'Education de l'homme moderne, 1400–1600*, Paris, Fayard, 1968.

<sup>21</sup> MARGOLIN (J. C.), *Erasme, Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis. Etude critique, traduction et commentaire*, Genève, Droz, 1966, p. 82 (*Travaux d'humanisme et Renaissance*, 77).

d'Alexandre, dont les nombreuses impressions cessent brusquement en 1520, et que les humanistes ont surnommée *carnificina ingeniorum*<sup>22</sup>. L'étude de l'Antiquité devient en effet la »substitution à un recueil de formules extrinsèques mécaniquement répétées, d'une formation complète au contact direct avec les oeuvres les plus marquantes de chaque branche du savoir«<sup>23</sup>. L'éthique n'est pas oubliée: les élèves doivent apprendre de nombreuses sentences et des versets moralisateurs, publiés sous forme de recueils. Selon Erasme, l'instruction doit donner à l'enfant le sens du devoir et la pureté du coeur<sup>24</sup>.

L'influence humaniste est plus marquée dans les écoles latines que dans les universités à cause de l'opposition des maîtres attachés à la scolastique. Dans les villes par contre, les enseignants sont nommés par des nobles ou des patriciens souvent favorables à l'esprit nouveau. Or le Palatinat reste ici à l'écart. Si l'humanisme est actif dans la haute vallée du Rhin (Bâle, Fribourg, Sélestat<sup>25</sup> et Strasbourg) et en Rhénanie inférieure (Deventer, Wesel), où il est favorisé en partie par les frères de la Vie Commune, il ne se manifeste que tardivement dans les pays du Rhin moyen, peut-être à cause de l'opposition des universités les plus proches, Cologne et Heidelberg, et du faible rayonnement de celles de Trèves et de Mayence<sup>26</sup>.

Mais vers 1520, au moment où l'humanisme l'emporte enfin dans les universités et semble provoquer une extension des écoles dans cette région, son essor est modifié par l'apparition de la Réforme. Certes l'humanisme ne disparaîtra pas, mais désormais il s'associera, en particulier grâce à Mélanchthon, qui fut lui-même un grand humaniste, à l'oeuvre des réformateurs qui l'intègrent dans un enseignement nouveau: ce dernier, à des degrés divers, unit l'étude du catéchisme et de la doctrine religieuse aux auteurs gréco-latins de l'Antiquité. D'ailleurs, malgré les progrès apportés, l'humanisme seul n'aurait pas développé les écoles dans les masses populaires, car il se limitait à une élite et ne se préoccupait pas d'enseigner la langue parlée, qui seule est utile aux fils d'artisans et de paysans.

<sup>22</sup> ROTH (F.), *Der Einfluß des Humanismus und der Reformation auf das gleichzeitige Erziehungs- und Schulwesen bis in die ersten Jahrzehnte nach Melanchthons Tod*, Halle, M. Niemeyer, 1898, p. 11 (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, 60).

<sup>23</sup> GARIN (E.), *op. cit.*, p. 29.

<sup>24</sup> DELUMEAU (J.), *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1967, p. 431.

<sup>25</sup> La réputation de Dringenberg fait qu'à certains moments on compte jusqu'à 900 élèves dans cette école. FISCHER (K.), *op. cit.*, p. 22.

<sup>26</sup> Où le Prince-Electeur Albert de Brandebourg s'entoure pourtant de lettrés et d'humanistes à partir de 1514.

## La Réforme et ses ambitions

L'apparition de Luther et son succès considérable dans l'opinion va provoquer entre 1520 et 1530 un recul sensible de l'enseignement. La disparition des collégiales et des couvents entraîne celle de leurs écoles. Comme le mouvement déclenché porte une teinte nationale assez marquée, on croyait ne plus avoir besoin du latin. Puisque de simples artisans sont nommés pasteurs, point n'est besoin de faire de longues études pour obtenir un poste rémunérateur dans l'Eglise. Ainsi s'explique le déclin de nombreuses écoles latines et même d'écoles allemandes. La situation est tout aussi catastrophique dans les universités: à Heidelberg, les professeurs seraient, paraît-il, plus nombreux que les étudiants, et même Wittemberg connaît quelques années sombres<sup>27</sup>. Les plaintes sont générales. Luther déclare en 1524 que partout les écoles déclinent<sup>28</sup>. Erasme écrit en 1528 à Pirckheimer<sup>29</sup>: *partout où domine le luthéranisme, les sciences ont cessé d'exister*<sup>30</sup>. En 1538, Justus Jonas<sup>31</sup> se plaint au duc d'Anhalt que depuis le succès de l'évangile

*de nombreuses universités sont comme mortes, comme si c'était un crime et une honte de faire des études au moment où est apparue la véritable méthode d'enseigner et d'apprendre la théologie . . . Il ne reste que de pitoyables cadavres des académies en Meissen, en Thuringe, sur le Danube et le Rhin*<sup>32</sup>.

Contre cette désintégration – passagère –, Luther, imité des autres réformateurs, réagit rapidement. Son »Appel aux Magistrats de toutes les villes allemandes pour construire et entretenir des écoles chrétiennes«<sup>33</sup>, en 1524, est le point de départ des efforts en pays protestant en faveur de l'oeuvre scolaire. L'enfant doit être préparé à la vie chrétienne et à son rôle de citoyen de l'Etat. L'enseignement du catéchisme est

<sup>27</sup> PAULSEN (F.), *Geschichte des gelehrten Unterrichts*, T. I, Leipzig, Veit, 1919, 3e éd., p. 196 et 200.

<sup>28</sup> REBLE (A.), *Geschichte der Pädagogik*, Stuttgart, E. Klett, 1960, 5e éd., p. 81.

<sup>29</sup> Pirckheimer (1470–1530) fut un des plus grands et plus célèbres humanistes allemands.

<sup>30</sup> PAULSEN (F.), *op. cit.*, p. 202.

<sup>31</sup> Justus Jonas (1493–1555), théologien et juriste, fut un des meilleurs amis de Luther.

<sup>32</sup> *viele Universitäten so gut wie ausgestorben, als ob das Studium jetzt, wo die wahre Methode, Theologie zu lehren und zu lernen, am Tag ist ein Verbrechen und ein Schimpf wäre . . . sind von den Akademien in Meissen, Thüringen, an der Donau und am Rhein nichts als trübselige Leichname übrig*. Cité par PAULSEN (F.), *op. cit.*, p. 201. La région de Meissen forme une partie de la Saxe.

<sup>33</sup> *An die Ratsherren aller Städte deutschen Lands, daß sie christliche Schulen aufrichten und halten sollen*. Cet appel sera complété en 1530 par un sermon célèbre *Eine Predigt, daß man die Kinder zur Schulen halten solle*. Cf. édition de Weimar des oeuvres de Luther, T. 6, 1888, p. 404–469 et T. 30, 2, 1909, p. 517–588.

nécessaire à tous les fidèles dans la langue parlée, mais en même temps l'école doit préparer au métier futur. C'est l'Etat qui doit créer et entretenir les écoles. Luther propose même, en 1530, la scolarité obligatoire pour assurer le recrutement des fonctionnaires de l'Etat et des groupes sociaux. Il insiste enfin sur la nécessité d'apprendre les langues anciennes pour une bonne compréhension de la Bible<sup>34</sup>.

Son ami Mélanchthon<sup>35</sup>, surnommé dès son vivant *Praeceptor Germaniae*, mettra ces idées en pratique, avec le mérite d'inclure l'humanisme dans le protestantisme non en tant que philosophie, mais en tant que valeur culturelle. C'est lui qui façonne l'enseignement protestant et contribue à lui assurer une certaine homogénéité dans tout l'Empire, malgré les divisions confessionnelles qui secouent la plupart des territoires non catholiques entre 1550 et 1620. En effet son instruction pour les commissions d'enquête de la Saxe de 1528 sert de modèle à la plupart des ordonnances scolaires protestantes du siècle<sup>36</sup>. Il y précise les programmes pour une école divisée en trois sections, d'après le niveau scolaire des élèves. Par sa présence ou sa correspondance, il a participé à de nombreuses créations ou réorganisations d'écoles latines et même d'universités. Pendant 42 ans il a formé des centaines de maîtres nécessaires aux écoles et rédigé des manuels d'enseignement<sup>37</sup>.

Les deux réformateurs de Wittemberg ont en effet de vastes ambitions sur le plan scolaire et apportent des idées neuves qu'ils tirent de leurs positions théologiques. Pour eux l'enseignement est nécessaire à un triple titre: religieux, éthique et pratique.

Les études sont d'abord indispensables pour connaître la doctrine que chaque chrétien doit croire pour obtenir son salut. Il faut donc que tout fidèle sache lire la Bible, seule source de la foi. Pour Luther et Mélanchthon, il est nécessaire de donner d'abord aux masses l'outil pour atteindre les trésors cachés dans la Bible. A leur avis, le déclin de l'Eglise catholi-

<sup>34</sup> *Die Sprachen sind die Scheiden, darinnen das Messer des Geistes steckt. Sie sind der Schrein, darinnen man das Kleinod trägt; sie sind das Gefäß darinnen man diesen Trank faßt*; in LORENZEN (H.), Martin Luther, Pädagogische Schriften, Paderborn, F. Schöningh, 1957, p. 73.

<sup>35</sup> HARTFELDER (K.), Philipp Melanchthon als Praeceptor Germaniae, Berlin, Weidmann, 1889, XXVIII-687 p. (Monumenta Germaniae Paedagogica, 7). Deux ouvrages récents mettent à jour cette monographie. STUPPERICH (R.), Der unbekannte Melanchthon. Wirken und Denken des Praeceptor Germaniae in neuer Sicht, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1961, 244 p. - Dans une perspective marxiste, STERN (L.), Philipp Melanchthon, Humanist, Reformator, Praeceptor Germaniae, Berlin, Akademie Verlag, 1963, VIII-317 p.

<sup>36</sup> In: VORMBAUM (R.), Die evangelischen Schulordnungen des sechzehnten Jahrhunderts, Gütersloh, Bertelsmann, 1860, p. 1-8.

<sup>37</sup> Citons par exemple Rhetorica, Dialectica, Grammatica latina, Syntaxis, Prosodia, Arithmetica, Physica, Ethica, une grammaire grecque et un livre d'histoire (Chronique de Carion).

que est dû au recul des écoles. Luther est en général représenté avec un livre à la main. On doit préparer les enfants à suivre le culte et leur permettre de rester toute leur vie fidèles à leurs croyances en pleine connaissance de cause.

A côté de ce facteur religieux destiné à assurer la pérennité des Eglises protestantes, les principaux réformateurs veulent aussi améliorer le comportement moral de la population. En 1528, Mélanchthon déclare qu' *il est nécessaire d'enseigner aux enfants le commencement d'une vie chrétienne et pieuse*<sup>38</sup>. On assiste ici à la rencontre des deux courants de la Réforme et de l'humanisme. L'éducation sert à donner une certaine dignité à l'homme. Mélanchthon estime la science comme le plus grand bien, sans lequel l'homme devient une bête<sup>39</sup>. Il déclare aussi que détruire les sciences qui sortent l'homme du commun est un crime aussi grave que de calomnier des cérémonies religieuses<sup>40</sup>. Mais alors que l'Eglise catholique réserve son enseignement, tout comme l'humanisme d'ailleurs, aux classes privilégiées, la Réforme met l'accent sur l'instruction de toutes les catégories sociales, afin de leur permettre de mener une vie honnête et respectable. Les connaissances servent à former des caractères, certes dociles envers les autorités, mais aussi portés à des relations sociales en accord avec le Décalogue. Cet élément éthique est d'ailleurs mis en avant de façon variable suivant les tendances protestantes. Il est accusé surtout chez Mélanchthon, en Allemagne du sud et chez les calvinistes. Chez ces derniers, l'accent est mis sur l'idée du devoir et du *Beruf*, l'action pratique et l'austérité des moeurs.

En effet l'homme doit aussi être préparé à la vie professionnelle. Certes un soin particulier est attaché à la formation du clergé, qui devra apprendre les langues anciennes, l'explication de la Bible, la dialectique, la rhétorique et la philosophie. Mais Luther et Mélanchthon insistent aussi sur l'utilité de la formation des laïcs. Ce dernier écrit en 1540: *Il faut songer à l'utilité pratique des diverses matières enseignées et choisir les plus utiles à la vie privée et au gouvernement de la vie publique*<sup>41</sup>. Il met en avant le rôle du latin chez le juriste et l'homme d'Etat, le guerrier et le marchand<sup>42</sup>, réclame la philosophie, nécessaire à l'Eglise et à l'Etat<sup>43</sup>,

<sup>38</sup> *Denn es ist vonnöten, die Kinder zu lehren den Anfang eines christlichen und gottseligen Lebens*, VORMBAUM (P.), op. cit., p. 6.

<sup>39</sup> Corpus Reformatorum, XI, col. 106.

<sup>40</sup> Id., XI, col. 303.

<sup>41</sup> *So ist auch bei den Studien zu bedenken, welchen Nutzen sie fürs Leben bringen können, und es sind solche Studien auszuwählen, welche sowohl im Privatleben als auch zur Leitung des Staatswesens am meisten nützen*. Ibid., III, col. 1110.

<sup>42</sup> Ibid., XI, col. 367.

<sup>43</sup> Ibid., XI, col. 279.

vante l'utilité des mathématiques pour la vie courante, l'Etat et la théologie<sup>44</sup>, celle de la géographie pour les voyages terrestres et maritimes<sup>45</sup>.

Ce même souci se trouve exprimé encore plus directement chez Luther :

*Car vois-tu, empereur et rois ont besoin de chanceliers et de secrétaires, de conseillers, juristes et érudits; tout prince a besoin de chancelier, juristes, conseillers et secrétaires, de même tous les comtes, seigneurs, villes, châteaux ont besoin de syndics, secrétaires et autres savants, tout noble a besoin d'un secrétaire . . . Je devrais dire aussi combien d'hommes instruits sont nécessaires à la médecine et à d'autres arts<sup>46</sup>.*

Ce motif est exprimé clairement dans l'« Appel aux Magistrats » :

*Cette seule raison suffirait à créer partout les meilleures écoles possibles pour les garçons et les filles, à savoir que le monde a besoin d'hommes et de femmes remarquables et habiles pour conserver ses structures, les premiers pour bien gouverner le pays et les gens, les secondes pour entretenir la maison, élever les enfants et surveiller les domestiques<sup>47</sup>.*

Si les écoles sont destinées à tous les enfants, c'est aussi un devoir pour tous de les prendre en charge. Luther défend le droit pour toutes les autorités laïques de s'occuper des questions scolaires, et il lutte ainsi contre les prétentions de l'Eglise catholique qui revendiquait ce droit pour elle seule (*tous les états doivent contribuer à l'instruction de la jeunesse*)<sup>48</sup>. L'Etat doit fournir les moyens pour assurer le recrutement des cadres dont il a de plus en plus besoin avec le développement de l'administration princière.

Ces idées nouvelles se propagent très rapidement à travers l'Empire, provoquant une prise de conscience du problème scolaire, de nombreuses créations et une floraison de textes législatifs<sup>49</sup>, souvent en annexe aux ordonnances ecclésiastiques. On retrouve ce phénomène dans presque tous les territoires protestants. Le succès des écoles est d'ailleurs attesté

<sup>44</sup> Ibid., XI, col. 287.

<sup>45</sup> Ibid., XI, col. 296.

<sup>46</sup> LORENZEN (H.), op. cit., p. 102.

<sup>47</sup> *so wäre doch allein diese Ursache genugsam, die allerbesten Schulen, beide für Knaben und Maidlein, an allen Orten aufzurichten, daß die Welt . . . bedarf feiner geschickter Männer und Frauen, daß die Männer wohl regieren könnten Land und Leute, die Frauen wohl ziehen und halten könnten, Haus, Kinder und Gesinde, Id., p. 77.*

<sup>48</sup> Sermon sur Luc VI, 36-50, cité par MERTZ (G.), *Das Schulwesen der deutschen Reformation im 16. Jahrhundert*, Heidelberg, C. Winter, 1902, p. 50.

<sup>49</sup> Publiés par VORMBAUM (R.), op. cit.

même par les adversaires catholiques. En 1538, Witzel<sup>50</sup> écrit au prieur Julius Pflug:

*si peu d'efforts sont consacrés aux écoles dans l'Allemagne catholique, mais énormément au contraire dans l'Allemagne hérétique qui voit sortir de ses institutions de remarquables talents. Dès maintenant on manque de catholiques érudits parmi les Allemands, combien est réduit le nombre de nos maîtres érudits de théologie et de nos bons prédicateurs, alors que chez les hérétiques les sciences sont en honneur*<sup>51</sup>.

Et le doyen de la faculté de théologie catholique de Fribourg, Jean Zwick, déclare en 1537 à son cours: *Si j'étais encore jeune, j'irais à des établissements protestants, où l'étude des langues est pratiquée avec plus de zèle que dans les nôtres, de même que l'éloquence, la poésie et l'histoire, une méthode plus adaptée et plus pratique est employée pour toutes les sciences*<sup>52</sup>. L'uniformité des écoles protestantes est ainsi due surtout au mérite de Mélanchthon, qui avait parmi ses élèves les meilleurs pédagogues et recteurs d'écoles du XVI<sup>e</sup> siècle: Valentin Trotzendorf à Goldberg (Silésie), Michel Neander à Ilfeld (Basse-Saxe), J. Wolf à Augsbourg. Mais le plus important est sans conteste Jean Sturm, qui depuis Strasbourg a exercé une grande influence dans l'Allemagne rhénane et méridionale.

En fait cependant l'influence des réformateurs est plus sensible pour les écoles »secondaires« que pour l'enseignement élémentaire. Ce dernier est autant une création des pouvoirs publics qu'une conséquence directe de la Réforme. Mais les points de départ sont lancés: le catéchisme obligatoire pour tous les enfants le dimanche après-midi (*Kinderlehre*) qu'assure le sacristain, dont peu à peu le rôle grandit jusqu'à diriger des écoles (*Küsterschulen*). C'est cette évolution qui aboutit à l'implantation d'une véritable école ouverte à tous.

Ce type d'enseignement, nous allons ici montrer son développement dans le cas précis du duché de Deux-Ponts et du comté de Sponheim, comme exemple des terres comprises entre Rhin et Moselle.

<sup>50</sup> Georg Witzel (1501-1573), écrivain et polémiste catholique, a consacré sa vie à défendre par la plume l'Eglise catholique en Allemagne.

<sup>51</sup> Cité par MERTZ (G.), op. cit., p. 63.

<sup>52</sup> Id.

## Chapitre I

### La politique scolaire des princes

Vers 1520, la situation est particulièrement mauvaise dans le duché de Deux-Ponts où il n'existe que quatre écoles: à Deux-Ponts depuis les années 1460, à Annweiler depuis 1483 au moins, à Meisenheim depuis 1502 et dans le village de Frankweiler<sup>53</sup>.

Le duc Louis II (1514-1532), favorable aux idées nouvelles, mais sans être très actif lui-même, ne met pas d'obstacles au développement scolaire réalisé sous l'impulsion de Jean Schwebel, le réformateur du duché<sup>54</sup>. Trois nouvelles écoles apparaissent<sup>55</sup>. En 1523, un maître de valeur, Jérôme Bock, est nommé à l'école de Deux-Ponts<sup>56</sup>. En dépit de ces efforts cependant les progrès demeurent lents.

En 1532, le prince est remplacé par son frère Ruprecht qui assure jusqu'à sa mort, en 1544, la régence pour son neveu Wolfgang. Ruprecht a eu le mérite d'imposer des visites ecclésiastiques en 1538, pour se rendre compte de l'état des églises et des écoles<sup>57</sup>. Certes ce n'est qu'après 1555 qu'une impulsion énergique sera donnée, mais auparavant déjà, malgré les difficultés politiques et l'incertitude religieuse causées par l'Intérim en 1548, d'après des rapports de visites paroissiales<sup>58</sup>, des écoles nouvelles sont créées.

### L'organisation scolaire (1557-1558)

Or jusque là, chaque maître était libre de traiter le programme qu'il voulait. Il était donc normal que le prince essaie, tout comme dans les domaines administratif et ecclésiastique par exemple, d'unifier l'organisa-

<sup>53</sup> Où vers 1500 il y eut un legs destiné à la célébration d'une messe du point du jour et aussi pour que *die Jungen zu der Schull gehalten werden sollen*. REISSINGER (K.), op. cit., p. 76.

<sup>54</sup> JUNG (F.), Johannes Schwebel, der Reformator von Zweibrücken, Kaiserslautern, 1910, p. 141.

<sup>55</sup> Kusel, Hornbach (à côté de l'école conventuelle) en 1524 et Bergzabern. REISSINGER (K.), op. cit., p. 77.

<sup>56</sup> Id., p. 75.

<sup>57</sup> Deux écoles sont fondées à Alsenz (1537) et à Lichtenberg (1538), où *es wurde damals in der Schule Latein gelehrt*. FABER (J.), Stoff für den künftigen Verfasser einer pfalz-zweibrückischen Kirchengeschichte von der Reformation an, Francfort, 1790 et 1792, T. II, p. 3.

<sup>58</sup> Baumholder, Leinsweiler et Barbelroth en 1544-45, Wolfersweiler (qui disparaîtra ensuite pendant plus de trente ans), Obermoschel et Odenbach (qui cessera peu après à cause de difficultés financières) en 1553.

tion scolaire dans tout le duché. En 1557 paraît une *Kirchenordnung*<sup>59</sup> dont le chapitre IV est consacré aux *Trivialschulen*, et qui reprend le texte de celle du Mecklembourg de 1552, après avoir reçu l'approbation de Mélanchthon, de Brenz<sup>60</sup> et de Marbach<sup>61</sup>. Cette ordonnance est donc vraiment représentative de l'esprit luthérien de l'époque et ressemble beaucoup à celle du Palatinat électoral (1556) et du Wurtemberg (1559). Elle est l'oeuvre d'un juriste, le chancelier Sitzinger, et d'un théologien, le surintendant général Flinsbach<sup>62</sup>.

Elle prévoit la division des élèves en 3 ou 4 groupes (*Häuflein*), des programmes uniformes et un contrôle par le pasteur assisté d'un représentant des autorités. Mais c'est l'analyse des motifs de la création des écoles qui mérite notre attention. Trois pages y sont consacrées<sup>63</sup>: il y a d'abord le souci d'assurer le recrutement de pasteurs et de gens capables d'exposer les récits bibliques au peuple. Trois versets bibliques confirment cette idée<sup>64</sup>. Les rédacteurs en déduisent que la lecture est nécessaire pour connaître la Bible, et que Dieu exige que certains fassent des études *pour maintenir les livres, les langues, la doctrine et les arts chrétiens*<sup>65</sup>. On insiste sur la volonté divine de favoriser les écoles à l'aide d'exemples bibliques: *Dieu a maintenu toujours également des écoles honnêtes auprès des meilleures églises, comme auprès du tabernacle en Israël, puis à Antioche, Alexandrie, etc.; l'apôtre Jean fut lui-même un lecteur, puis Polycarpe, Irénée et d'autres*<sup>66</sup>. Cette ordonnance recom-

<sup>59</sup> Kirchenordnung, Wie es mit der Christlichen Leer . . . Erhaltung Christlicher Schulen und Studien . . ., Nuremberg, 1557, 156 folios.

<sup>60</sup> Johann Brenz (1499–1570) fut le réformateur du Wurtemberg et un des meilleurs théologiens luthériens.

<sup>61</sup> Jean Marbach (1521–1581) a dirigé depuis 1552 l'Eglise de Strasbourg et a exercé une grande influence dans les régions rhénanes. Voir KOCH (W.), Johann Marbach in seiner Bedeutung für die Pfälzische Kirchengeschichte, in: Blätter für pfälzische Kirchengeschichte, 29, 1962, p. 119–129.

<sup>62</sup> Le terme de *Superintendent* est synonyme d'inspecteur; c'est le pasteur qui est chargé de surveiller ses collègues sur le plan théologique et moral. Le surintendant général de Deux-Ponts dirige, sous le contrôle du prince, toute la vie ecclésiastique du duché.

<sup>63</sup> F. 147–148.

<sup>64</sup> I Timothée, 4 (Applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement), II Pierre, 1 (Vous faites bien de prêter attention à la parole prophétique, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur), Galates, 1 (Quand quelqu'un annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème).

<sup>65</sup> *Gottes ernster will ist . . . etliche besondere zuhörer die lernen und zu erhaltung der bücher, sprachen und Christlicher Lere und Künsten dienen*, f. 147.

<sup>66</sup> *Gott hat auch allezeit dise weise erhalten, das bey den fürnemesten Kirchen ehrliche Schulen gewesen sind, als bey dem Tabernakel in Israel, und hernach zu Antiochien, Alexandria etc. und ist der Apostel Johannes selb ein Legent gewesen. Darnach Polycarpus, Ireneus und andere*. Id., f. 148.

mande vivement aux parents de laisser leurs enfants faire des études dans un but à la fois religieux (instruction religieuse et morale et participation active aux offices) et pratique (pour servir plus tard comme pasteurs ou comme fonctionnaires, en particulier comme juristes)<sup>67</sup>, à l'aide de deux autres versets de saint Paul<sup>68</sup>. Enfin à côté de l'école élémentaire, un passage est consacré aux études supérieures (théologie, médecine, droit) et aux universités.

Nous retrouvons donc ici les principaux motifs des réformateurs. L'idée de l'obligation scolaire, ou simplement celle d'une école dans chaque paroisse, n'est exprimée nulle part, et il manque aussi la moindre allusion à l'enseignement féminin. Ces écoles ont un but utilitaire très précis: assurer le recrutement des fonctionnaires dont le duché a besoin. Comme Mélanchthon, les rédacteurs de l'ordonnance se préoccupent surtout des écoles urbaines latines, et pour les campagnes ils se contentent de préparer les enfants à la vie de chrétien. Il n'est question nulle part d'apporter une culture autre que religieuse en dehors des bourgades. Mais l'intervention progressive du prince dans les affaires scolaires, les appels des pasteurs en faveur des écoles et les initiatives de certains fidèles vont peu à peu entraîner l'extension de l'instruction élémentaire.

L'année suivante, cette organisation est complétée par le mémoire de Marbach<sup>69</sup>, le chef de l'Eglise de Strasbourg, venu dans le duché pour diriger une inspection de toutes les paroisses, afin de faire appliquer l'ordonnance ecclésiastique de 1557. Il propose la création de treize écoles, dont neuf seraient dirigées par des vicaires qui assisteraient en outre le pasteur dans son ministère, et dont quatre seulement (les chefs-lieux des quatre bailliages) auraient deux classes dirigées par un *praeceptor* et un *Cantor*<sup>70</sup>. On est donc assez loin de l'enseignement généralisé, puisque seule une paroisse sur cinq en moyenne devait posséder une école, dont le rôle principal consisterait à préparer les élèves à entrer au gymnase de Hornbach ouvert en 1559.

<sup>67</sup> *So die Kinder in Christlicher lere und zucht auffgezogen werden, und zu den Kirchen gewehnet, und in der heiligen versammlung helfen Gott preisen und anrufen, deren theil hernach zum Predigamt, und zu andern ehrlichen nötigen emptern in Christlicher regierung seliglich dienen . . . das man in Landen gewisse, vernünftige recht habe . . . Ibid.*

<sup>68</sup> Tite, 3 (Les nôtres doivent apprendre à exceller dans la pratique du bien pour être aptes à gouverner) et Ephésiens, 6 (Et vous pères, élevez vos enfants en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur).

<sup>69</sup> Publié par REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 14-26.

<sup>70</sup> Les écoles à deux classes sont prévues à Bergzabern, Deux-Ponts, Kusel et Meisenheim, les autres à Annweiler, Barbelroth, Cléebourg, Frankweiler, Baumholder, Hornbach, Lauterecken (qui sera séparé du duché en 1566), Obermoschel et Odenbach. Id., p. 15.

Dans les années suivantes il y eut quelques créations villageoises dues parfois à l'initiative des autorités locales<sup>71</sup>, et surtout aux efforts dans le comté de Sponheim, rattaché en 1559 au duché de Deux-Ponts sur le plan ecclésiastique<sup>72</sup>. Lors de la visite paroissiale de 1560 il existe déjà huit écoles<sup>73</sup> et, grâce au soutien actif du gouvernement et de certains baillis, quelques autres apparaissent<sup>74</sup>. En 1565, les pasteurs du duché reçoivent l'ordre de faire la classe si les parents les sollicitent<sup>75</sup>. C'est un pas en avant bien timide, puisqu'on s'en remet à l'initiative locale. Néanmoins certains pasteurs assurent parfois un enseignement temporaire à quelques élèves<sup>76</sup>.

### Une progression modérée sous Jean I<sup>er</sup> (1569–1604)

A la mort de Wolfgang, venu aider les huguenots en France (juin 1569), son deuxième fils, Jean I<sup>er</sup>, prince studieux et lettré, va s'occuper personnellement des questions scolaires. Il ne se soucie pas seulement du gymnase, mais aussi des écoles élémentaires comme le prouvent ses nombreuses annotations marginales. Lors des créations, il pose comme condition que soit fixé un salaire convenable, mais il confie souvent aussi la classe au pasteur dont il surcharge ainsi le ministère. Il se préoccupe beaucoup du comportement moral et du zèle des maîtres. Après le changement confessionnel de 1588<sup>77</sup>, le prince exige, par essence, l'orthodoxie religieuse, et favorise davantage les écoles afin d'implanter la doctrine réformée<sup>78</sup>. Il se laisse guider en priorité par des motifs religieux (propagation de la religion, gloire de Dieu) et éthiques pour relever le niveau moral des masses<sup>79</sup>. Ce souci apparaît désormais aussi dans les dé-

<sup>71</sup> Waldmohr et Odernheim (1558), Alsenz (1561), Ulmet et Kandel (1563) qui se trouve dans la principauté de Guttenberg, administrée en commun avec le duc de Veldence à partir de 1566. En 1558 le magistrat d'Annweiler accepte, à la prière de Marbach, une école latine, car jusque-là il n'y avait qu'un enseignement de la lecture et de l'écriture en allemand. K Sch A Zw, II, 191, f. 54.

<sup>72</sup> Cf. supra, p. 238.

<sup>73</sup> Trarbach et Kastellaun, qui existaient déjà avant 1540, Birkenfeld, Enkirch, Dill, Eckweiler, Gebroth et Herrstein. St A Ko, 33/4942.

<sup>74</sup> A Winnigen, Traben, Winterburg, Niederbrombach. Id.

<sup>75</sup> G St A Mu, K. b. 390/1b, f. 435.

<sup>76</sup> A Hinzweiler par exemple le pasteur instruit 7 garçons *privatim* en 1558. Id., 390/1a, f. 680.

<sup>77</sup> En 1588 Jean I<sup>er</sup> introduit la confession réformée dans le duché en raison de désaccords sur la Cène avec les luthériens, alors que son frère Charles de Birkenfeld maintient le luthéranisme dans le comté de Sponheim.

<sup>78</sup> *damit die Jugendt des orts nit versaumbt, vnnnd Inn der Lehre des Catechismi desto besser informirt*: décret de nomination de David Fessinger à Niederkirchen le 21-12-1596. St A Sp, Zw. I, 192/4, f. 6.

<sup>79</sup> Le calvinisme attache plus d'importance que le luthéranisme à la valeur morale des fidèles.

crets de nomination, alors qu'auparavant on se contentait de réclamer le respect de l'ordonnance scolaire de 1557<sup>80</sup>.

Jean I<sup>er</sup> est appuyé par le surintendant général Pantaléon Candidus (1571-1607), un organisateur remarquable qui met l'accent, dans l'examen des candidats, sur leurs aptitudes pédagogiques, leur niveau culturel et leur orthodoxie. Dans les efforts de scolarisation par contre il semble avoir joué un rôle assez effacé, car les procès-verbaux des séances du gouvernement ne signalent jamais d'initiatives ou de commentaires de sa part en faveur des écoles.

Durant cette période plusieurs mesures importantes sont prises. En 1575 le duc fait approuver les articles 35 à 39 concernant les écoles d'un projet d'ordonnance ecclésiastique rédigé par Sitzinger, devenu chancelier du fils aîné de Wolfgang, Philippe-Louis, qui possède le duché de Neubourg situé près du Danube<sup>81</sup>. Ce texte précise les conditions de recrutement des instituteurs, le contrôle des écoles, la discipline et l'instruction religieuse. Tout l'article 39 est consacré aux devoirs des pasteurs et des parents pour développer les écoles. Il recommande en particulier aux ecclésiastiques villageois de faire la classe. Deux éléments nouveaux apparaissent: la mention de classes pour les fillettes<sup>82</sup> et l'idée qu'un enseignement religieux et pratique est nécessaire à tous les enfants:

*tous les hommes, surtout ceux auxquels Dieu a accordé ses dons, sont responsables devant Dieu d'employer ces moyens pour leurs enfants et descendants afin de les élever dans la vraie connaissance de Dieu et dans d'autres arts utiles et nécessaires; ils seront ainsi mieux préparés à leur métier futur, ecclésiastique ou laïc, et à leur vie privée*<sup>83</sup>.

Le prince Jean I<sup>er</sup> continue également les efforts en faveur de l'uniformisation des programmes. En 1576 un exemplaire des nouveaux programmes est adressé à toutes les écoles latines<sup>84</sup>. L'année précédente déjà, le surintendant Candidus avait mis au point un questionnaire détaillé pour les visites paroissiales, qui témoigne d'un grand intérêt pour

<sup>80</sup> En comparant par exemple deux nominations à Kusel en 1581 (St A Sp, Zw. I, 191/10, f. 20) et en 1599 (Id., 819/5, f. 201).

<sup>81</sup> L'original se trouve à Neubourg, Bayerisches Staatsarchiv, Pfalz-Neubourg, 6905. Les articles 37 à 39 ont été publiés par KRAMER (K.), *Geschichte des Volksschulwesens im früheren Herzogtume Zweibrücken*, T. I, Kaiserslautern, H. Kayser, 1911, p. 13-26.

<sup>82</sup> Cf. 2<sup>e</sup> partie.

<sup>83</sup> *Alle Menschen sonderlich die Jenigen denen Gott sein Milde Gaben darzu gnädiglich verliehen vor Gottes Angesicht schuldig sind, dieselbige für ihre Kinder und nachkommen also anzuwenden, damit Sie zu wahrer erkandnus Gottes, und andern nützlichen nothwendigen Künsten uferzogen werden vndt man dieselbige hernacher im Geistlichem, weltlichem und Hauss Regiment desto besser gebrauchen möge.* KRAMER (K.), op. cit., p. 23.

<sup>84</sup> K Sch A Zw, II, 13.

les écoles. Trois questions concernent ces dernières<sup>85</sup>. La même année un édit rappelle aux surintendants l'ordre d'inspecter les écoles chaque année, de faire une enquête sur le zèle des maîtres, sur les programmes et la discipline, sur l'enseignement du chant et du catéchisme, pour contrôler la conformité avec l'ordonnance scolaire de 1557. Les instituteurs doivent remettre selon le modèle mis au point dans le duché de Neubourg la liste des auteurs étudiés, de l'horaire et des élèves avec des indications sur leur zèle, afin de pouvoir favoriser plus tard les études des meilleurs<sup>86</sup>.

Ce questionnaire est même précisé en 1579: N, né à N, âgé de N ans, études à N, avec les maîtres NN, fut N années à N (localité) suivant les copies de certificats ci-jointes. Les inspecteurs sont chargés de contrôler l'orthodoxie, les connaissances, la conformité de l'enseignement donné avec les ordonnances de 1557 et de 1575, la réputation et le comportement moral du maître auprès du pasteur, des élèves, des autorités locales et de la paroisse. On s'intéresse aussi au salaire, à la discipline en classe, au comportement et à l'attitude religieuse des élèves, enfin à l'application des mesures prises par les surintendants les années précédentes en faveur de l'école<sup>87</sup>. Sous des modalités diverses ces thèmes sont désormais repris dans toutes les inspections<sup>88</sup>.

Mais sur le plan pratique les progrès restent lents. En 1574 le gouvernement laisse même à la paroisse de Frankweiler la possibilité de ne plus recruter de nouvel instituteur<sup>89</sup>. Une liste complète des pasteurs et instituteurs, datée du 12 août 1577<sup>90</sup>, indique que le nombre des instituteurs n'a guère augmenté depuis 1564, si l'on excepte deux pasteurs villageois qui font la classe<sup>91</sup>. Néanmoins des progrès sensibles se dessinent entre 1575 et la fin du siècle, dus autant à la politique perspicace des autorités qu'au changement de mentalité des populations qui désirent plus fréquemment une école qu'auparavant. Ainsi lorsqu'en 1584 les autorités, lors d'une visite paroissiale à Drusweiler, constatent l'absence de toute école, elles rappellent à la paroisse que les riches doivent assurer

<sup>85</sup> n° 12: état de l'école, salaire et comportement des enseignants; n° 15: logement de l'instituteur; n° 18: participation de l'instituteur à l'office et en particulier au chant. G St A Mu, K. b. 389/8b, f. 96.

<sup>86</sup> K Sch A Zw, II, 172.

<sup>87</sup> G St A Mu, K. b. 389/8b, f. 114 passim.

<sup>88</sup> Malheureusement les rapports d'inspection sont en général assez brefs sur les écoles et se préoccupent davantage des églises.

<sup>89</sup> G St A Mu, K. b. 390/2 b, f. 353. La paroisse a maintenu pourtant l'école.

<sup>90</sup> Id., 389/8 b, f. 148-153.

<sup>91</sup> Il s'agit de Niederkirchen et d'Essenheim, où il y avait pourtant un instituteur en 1575. Ibid., 389/9 c, f. 59.

l'instruction aux enfants pour participer au chant et apprendre les prières et le catéchisme<sup>92</sup>.

Le 31 juillet 1592 le conseil du prince intime l'ordre à tous les pasteurs villageois de faire la classe en prenant exemple sur ceux qui la font déjà dans un but moral et religieux: on a constaté en effet que les enfants de la campagne *deviennent pervers et ignorent le catéchisme là où il n'y a pas d'école*<sup>93</sup>. En août 1592 cette décision est transmise à tous les baillis. Elle impose aux pasteurs de 44 paroisses de faire la classe dans un but non seulement religieux mais aussi d'utilité générale, afin d'instruire les enfants. *La nécessité exige pour l'édification des églises chrétiennes et le développement de l'intérêt général de créer et de maintenir des écoles chrétiennes dans toutes les localités, dans le but d'instruire et d'initier les enfants à l'écriture, à la lecture et à d'autres arts libéraux* car la situation du duché ne permet pas d'entretenir des instituteurs dans la plupart des villages<sup>94</sup>. Cette mesure supprime aussi, pour permettre aux enfants pauvres de bénéficier de l'enseignement, l'obligation de l'écolage et laisse aux parents la liberté de rétribuer ou non le pasteur. Comme en 1593 un ordre similaire est donné par le gouvernement du Palatinat électoral, qui établit en particulier une école dans chaque quartier de Heidelberg<sup>95</sup>, on peut raisonnablement penser à une influence certaine, d'autant plus que depuis 1588 les relations sont devenues très étroites sur le plan religieux entre les deux branches, désormais réformées, de la famille des Wittelsbach.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Des difficultés nombreuses empêchent la réalisation immédiate de ces idées généreuses. En 1596 Jean I<sup>er</sup> enjoint au bailli de Lichtenberg d'obliger les pasteurs à faire la classe, preuve que l'ordre de 1592 fut loin de rencontrer l'adhésion unanime<sup>96</sup>. De même en décembre 1598 le gouvernement délibère au su-

<sup>92</sup> K Sch A Zw, II, 193, f. 4.

<sup>93</sup> *desto ruchloser und Im Catechismo gantz ungeübt*. Id., II, 259/1, f. 46. On semble vouloir suivre l'exemple du comté de Hanau-Lichtenberg, dont une partie est contiguë au duché, qui a pris la même mesure depuis 1572, MUEHLHAEUSSER, *Die Volksschule in der ehemaligen Markgrafschaft Baden-Durlach*, in: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 23, 1870, p. 72. A Deux-Ponts même l'idée circulait déjà depuis 1580, où les visiteurs après l'inspection du bailliage de Deux-Ponts proposaient à Jean I<sup>er</sup> d'obliger les pasteurs à faire classe pour relever le niveau des masses (*damit das Volk nit so gar In onverstand auffwachst*), *ibid.*, II, 177, f. 7.

<sup>94</sup> *Nachdem zu erbauung der Christlichen Kirchen vnnnd befürderung gemeinen Nutzes die notturft wohl erfordert, dass ann allen ortten Christliche Schulen angestellt vnd gehalten, In denen die herwachsende Jugent Im schreiben, lesen vnd andern guetten Kuensten vnderrichtet, gelehrt vnd ahngewisen werde*. St A Sp, Zw. I, 162/1, f. 3.

<sup>95</sup> JOERG (H.), *op. cit.*, p. 47.

<sup>96</sup> Lettre du 14 janvier 1596 au bailli Wolfgang Blick de Lichtenberg: *damit die Jugent vff den Dörffern weniger nit Alls Inn stätten, hienfüro ettwas besser alls bisher zu Christlichen Tugenden vfferzogen, sonnderlich aber im Catechismo ... desto meher vnderrichtet werde*. St A Sp, Zw. I, 189/1, f. 2.

jet des écoles villageoises et conclut à la nécessité de contrôler lors du prochain synode<sup>97</sup> des pasteurs la situation scolaire réelle malgré quelques progrès indéniables<sup>98</sup>.

Toutefois cet édit de 1592 a eu aussi une influence négative dans quelques localités. Tantôt le gouvernement refuse d'ouvrir une école, sous le prétexte que les pasteurs qui n'ont pas de filiales à desservir doivent faire la classe eux-mêmes<sup>99</sup>, ou s'oppose à toute subvention pour le salaire d'un instituteur<sup>100</sup>, tantôt même il va jusqu'à fermer l'école et oblige le pasteur à remplacer l'instituteur pour une partie seulement du salaire de ce dernier<sup>101</sup>.

Malgré ces reculs, l'édit de 1592 marque une étape dans la voie d'une scolarité généralisée et même de la gratuité au niveau du peuple. Pendant le dernier quart du siècle vingt nouvelles paroisses, soit 28% du total, obtiennent une école, dont neuf par la création d'un poste d'instituteur. C'est un résultat inférieur certes aux prévisions, mais appréciable, surtout par rapport aux territoires environnants qui semblent moins bien pourvus. Enfin les écoles urbaines, les plus importantes, commencent à prendre de l'envergure, ce qui se manifeste par la création de postes d'adjoints<sup>102</sup>.

<sup>97</sup> Le synode est une assemblée annuelle de tous les ecclésiastiques d'un bailliage.

<sup>98</sup> St A Sp, Zw. I, 161/6, f. 3 (*Ist schon der mehrer Theils geburende Ahnordnung geschehen*).

<sup>99</sup> En 1592 à Ilbesheim par exemple. K Sch A Zw, II, 259/1, f. 56.

<sup>100</sup> En 1596 le gouvernement laisse aux parents le choix entre la création d'une école qu'ils avaient tous réclamée à leurs seuls frais et l'absence d'une école. Les familles, découragées, s'en désintéressent, au point qu'en 1609 encore, malgré les appels du pasteur, elles ne lui envoient pas leurs enfants. Id., II, 210, f. 61 et G St A Mu, K. b. 390/1 f, f. 315.

<sup>101</sup> En 1595 le gouvernement, pressé par les besoins financiers, fait vendre l'école de Barbelroth qui existe depuis 1560 et ordonne au pasteur de faire la classe lui-même, situation qui dure jusqu'en 1601, K Sch A Zw, II, 260, f. 20. En 1596 le prince estime inutile de maintenir un instituteur à Cléebourg, mais il est vrai que le pasteur Strasser y est favorable dans l'espoir de cumuler les deux salaires. Ibid., II, 261, f. 99. Le résultat en est un tel déclin de l'instruction qu'en 1605 le pasteur de Keffenach se plaint qu'il n'y a aucun instituteur dans le bailliage formé de 6 paroisses, de sorte que les élèves s'en vont ailleurs; *ibid.*, II, 201, f. 47. Cette fois-ci on nommera un nouveau maître. Une mesure identique fut prise à Frankweiler en 1593 et dura 5 ans; *ibid.*, II, 259/2, f. 5.

<sup>102</sup> Un *collaborator* existe à Deux-Ponts dès avant 1558, à Bergzabern il est nommé en 1560, à Meisenheim par contre seulement en 1587, bien que l'instituteur et la population en aient réclamé un lors de toutes les visites paroissiales depuis 1558, et à Hornbach en 1603 à la prière des professeurs du gymnase qui ont obtenu tout de suite satisfaction. St A Sp, Zw. I, 1374, f. 131.

### Une politique active sous l'impulsion du surintendant Beuther entre 1604 et 1620

Ce développement se poursuit au début du XVII<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de Jean II (1604-1635), prince cultivé et administrateur de talent qui a eu la chance de bénéficier des services de Michel Beuther, un surintendant général de très grande valeur. On peut affirmer qu'il fut vraiment l'organisateur de l'enseignement élémentaire dans le duché. Associé depuis 1590 à la politique ecclésiastique, il va entre 1608 et 1616 s'occuper personnellement de la création effective des écoles. Lors de la visite de toutes les paroisses du duché en 1609 et des synodes provinciaux annuels il a manifesté un grand souci pour l'enseignement. Il a exercé une influence heureuse sur le gouvernement pour obtenir des créations de poste ou contrôler l'enseignement donné. En 1608 il rappelle aux membres du synode de Meisenheim la nécessité pour tous les pasteurs villageois de faire la classe et en 1609 il renouvelle cette prescription aux pasteurs. Ce point figure ensuite parmi les quinze articles que Beuther impose à tous les ministres du culte de ce bailliage<sup>103</sup>. En 1611 le surintendant écrit au duc que les écoles sont nécessaires pour la propagation et le maintien de la vraie religion et du catéchisme, comme aussi de l'obéissance privée, de la discipline et de la piété<sup>104</sup>.

Toutes ces idées sont précisées dans un rapport très sévère remis en 1613 au gouvernement, au sujet d'une demande de suppression du poste d'instituteur à Weibenheim. Beuther estime que cette requête est le signe d'une *sottise impertinente*<sup>105</sup>, ainsi qu'une *atteinte éhontée aux droits du prince*<sup>106</sup>. Il critique durement cette *grossière arrogance de ces paysans opiniâtres* qui n'ont plus une *lueur de vraie piété ou quelque désir chrétien pour une éducation, une discipline et une honnêteté pieuses de leurs enfants*<sup>107</sup>. C'est une *doléance impie, indigne d'un chrétien et condamnable* que de vouloir supprimer une organisation voulue par Dieu, alors qu'il y a *des milliers de personnes qui soupirent après une école*<sup>108</sup>. Le rapport se termine par un rejet très net de cette doléance: l'école est à maintenir

<sup>103</sup> K Sch A Zw, II, 213, f. 3.

<sup>104</sup> Rapport du 9 février 1611. St A Sp, Zw. I, 1374, f. 4.

<sup>105</sup> *grogen unverständ*, id., f. 76.

<sup>106</sup> *Ihrer Oberkeit so unverschämt vorgreifen*, ibid.

<sup>107</sup> *diser halsstarrigen Bauern grobe unbescheidenheit ... ein füncklin rechter Gottesforcht oder einigen Christlichen lieb zu Gottseliger aufferziehung, zucht vnd ehrbarkeit Ihrer Jugend*, ibid.

<sup>108</sup> *gottloses, unchristliches vnd hochsträfliches ... diser cyclopischen Bauern alors que so unzehlich vil tausend Menschen hin vnd wider sonst seuffzen vnd verlangen tragen*. Ibid., f. 78.

*pour ne pas porter atteinte à la gloire de Dieu, à l'intérêt général favorisé par l'école pour toutes les classes sociales, à la conscience des fidèles et à l'autorité du prince. Créer et maintenir des écoles est une oeuvre agréable à Dieu, mais les détruire est une oeuvre très favorable au diable.*

Enfin Beuther cite l'empereur Julien qui a interdit les écoles chrétiennes et Jésus qui désire instruire les petits enfants<sup>109</sup>.

Le surintendant résume ici clairement toutes les motivations favorables à l'école: souci religieux et moral, classique depuis Luther et Mélanchthon, mais aussi politique (maintien des prérogatives du prince) et pratique: un désir de l'instruction pour les masses populaires, utile pour la vie sociale et professionnelle. Ses efforts énergiques sont d'ailleurs couronnés d'un succès assez important. Entre 1604 et 1620 dix-neuf localités supplémentaires obtiennent des possibilités d'instruction<sup>110</sup>, de sorte qu'il ne reste plus que dix-sept paroisses sur un total de 69, soit une sur quatre, à ne pas posséder d'école propre. Or certains pasteurs sont loin de faire du zèle. En 1606 le gouvernement se plaint des ecclésiastiques de Konken et d'Ohmbach qui n'assurent pas la classe et leur rappelle qu'en cas de refus ils sont passibles de la révocation<sup>111</sup>. Le 27 avril 1610 le pasteur d'Altenglan Johann Foenilius se fait réprimander pour le même motif. On lui rappelle l'édit de 1592, afin d'éviter que les enfants ne continuent à vivre dans l'ignorance<sup>112</sup>. Comme on manque d'un local approprié, le receveur ecclésiastique<sup>113</sup> reçoit l'ordre d'en aménager un dans les plus brefs délais. Enfin Beuther gémit en 1613 sur les pasteurs villageois dont la plupart ne veulent pas faire la classe avec sérieux malgré l'édit du prince<sup>114</sup>.

Mais le bilan de la période 1556–1619 est largement positif: le nombre des écoles a passé de 9 à 52. Pour la moitié d'entre elles, l'enseignement est assuré par des instituteurs à plein temps: 8 ont fait des études de théologie, mais 19 sont en même temps sacristains et certains d'entre eux

<sup>109</sup> *ohn Abbruch der ehren Gottes, ohn zerrüttung des Gemeinen Nutzen (... so wol im Bauren, als herren vnd Bürgerstandt), ohn verletzung Ihres eigenen Gewissens, ohn verkleinerung Ihrer (du prince) autoritet; Schulen anrichten vnd erhalten, ein Gott wolgefällig aber dieselbe zu zerstören dem Teuffel ein sehr dienlich werck ist.* Ibid., f. 81.

<sup>110</sup> Dont 5 sont des créations de postes d'instituteurs.

<sup>111</sup> G St A Mu, K. b. 390/2 d, f. 868.

<sup>112</sup> *weiter verstumbt.* K Sch A Zw, VI, 43.

<sup>113</sup> Fonctionnaire chargé de gérer tous les biens ecclésiastiques d'un bailliage.

<sup>114</sup> A Winterbach en particulier; *vngeachtet vnd vnangesehen des General Befelchs von Schulhaltung iedoch gar keine oder gar kleine Schulen halten;* St A Sp, Zw. I, 1374, f. 78.

pratiquent en plus un métier. Enfin 23 pasteurs villageois exercent une fonction scolaire ainsi que 2 vicaires <sup>115</sup>.

Une progression plus rapide se produit dans le comté de Sponheim <sup>116</sup>. Jean I<sup>er</sup> y poursuit la même politique qu'à Deux-Ponts jusqu'en 1584. Ensuite le chancelier de son frère Charles, Balthasar Zeuger, s'intéresse pendant plus de trente ans au développement des écoles avec le soutien des pasteurs de Birkenfeld et de Trarbach, peut-être dans le but de mieux instruire les jeunes dans le luthéranisme, car une grande partie du comté est entourée par les terres de l'Electeur de Trèves, un des principaux protagonistes de la Contre-Réforme dans l'Empire <sup>117</sup>. En 1590 lors de la nomination d'un instituteur à Trarbach les autorités précisent le but de l'école: *élever les enfants dans la discipline chrétienne et les arts libéraux (guten Künsten) afin de se rendre utiles à la fois dans l'église du Christ et dans le gouvernement temporel, dans l'intérêt temporel et éternel de nombreux hommes* <sup>118</sup>. On retrouve ici les buts religieux et pratiques définis par Luther et Mélanchthon.

Les progrès dans la création des écoles sont ici plus rapides que dans le duché de Deux-Ponts: le nombre des écoles passe de 8 en 1560 à 12 en 1580, à 16 en 1590 et à 17 en 1608 dont 4 pasteurs et 2 vicaires sur un total de 25 paroisses. Il faut y ajouter deux instituteurs dans des filiales de paroisses très étendues <sup>119</sup>, et aussi tenir compte du fait que dans deux régions les enfants de deux localités <sup>120</sup> doivent aller, en raison de la proximité, à l'école du chef-lieu du bailliage <sup>121</sup>, mais le pasteur de Wörresbach se plaint en 1608 qu'on lui interdise de faire la classe pour ne pas diminuer les revenus de l'instituteur de Herrstein, bien qu'il ait été sollicité par la population d'assurer une classe <sup>122</sup>. Comme il ne reste donc plus en fait que quatre paroisses sans école le gouvernement décide en décembre 1608, à la suite d'une inspection de toutes les paroisses, de ne plus accepter que des *sacristains sachant lire et écrire, ce qu'on peut trouver sans trop de difficultés*, et ordonne aux baillis et aux pasteurs de recruter rapidement de tels sacristains pour éviter que les enfants ne soient

<sup>115</sup> Dans le comté de Leiningen, luthérien, situé dans la plaine rhénane, 6 paroisses sur 12 possèdent une école vers 1620, soit une proportion plus faible, KAUL (Th.), *Die Einführung der Reformation in der Grafschaft Leiningen-Hartenburg...*, Grünstadt, E. Sommer, 1942, p. 65.

<sup>116</sup> Après 1567 deux écoles disparaissent (Dill, Gebroth).

<sup>117</sup> Voir MOLITOR (Hg.), op. cit.

<sup>118</sup> *beide in der Kirchen Cristi und weltlicher Regierung Nutzlich zu viler menschen zeitlicher und ewiger wolfarth*. St A Ko, 33/4955, f. 15.

<sup>119</sup> Birkenfeld et Niederbrombach.

<sup>120</sup> Hosenbach et Wörresbach, Gödenroth et Roth.

<sup>121</sup> Herrstein respectivement Kastellaun.

<sup>122</sup> St A Ko, 33/4961, f. 19.

*négligés*<sup>123</sup>. On peut donc affirmer qu'en 1619 dans ce comté, étendu dans le Hunsrück et la vallée de la Moselle, chaque localité possède son école, ce qui est assez rare dans l'Empire à cette époque. Certes les documents conservés ne permettent pas d'avancer que tous les enfants étaient régulièrement scolarisés, et l'écolage était de surcroît maintenu, mais les progrès furent indéniables, même dans les modestes paroisses rurales.

Il serait intéressant de comparer cette situation avec d'autres territoires de l'Empire. L'analyse des nombreuses monographies régionales permet d'affirmer qu'on constate dans tout l'Empire une abondante législation scolaire et aussi une progression des écoles variable suivant les territoires dans la période 1570–1620. La politique dépend en effet de la personnalité des princes et de leurs conseillers. Néanmoins une poussée plus forte est sensible dans les régions protestantes. Dans les principautés restées catholiques une politique active ne se manifeste en effet qu'à la veille de la Guerre de Trente Ans. Dans l'Electorat de Trèves les efforts demeurent modestes jusqu'en 1599<sup>124</sup>, et dans celui de Mayence ils sont minimes jusqu'en 1615, où l'archevêque Johann Schweikard von Cronberg publie une ordonnance scolaire<sup>125</sup>. En Bavière une loi de 1616 crée des écoles sans latin dans les villages<sup>126</sup>, alors que dans les villes importantes l'enseignement semble actif dès 1560<sup>127</sup>. Au niveau des masses rurales il existe ainsi un décalage de plusieurs décennies entre les régions catholiques et protestantes.

Dans certaines de ces dernières l'idée d'une obligation scolaire apparaît déjà timidement. En 1570 le gouvernement du duché de Saxe-Weimar menace de sanctions ceux qui empêchent sans motif leurs enfants de se rendre au culte et à l'école<sup>128</sup>. En Saxe l'ordonnance scolaire de 1580 recommande des sanctions pour les absences irrégulières et ordonne aux pasteurs de prier deux fois par an les parents d'envoyer leurs enfants en classe pour ne pas les laisser grandir *comme des animaux dénués de raison*<sup>129</sup>. A Strasbourg aussi l'ordonnance ecclésiastique de 1598 prévoit

<sup>123</sup> *verseumbt.* Id., 33/4958, f. 50.

<sup>124</sup> MOLITOR (Hg.), op. cit., p. 141.

<sup>125</sup> BRUECK (A. P.), *Kurmainzer Schulgeschichte, Texte-Berichte-Memoranden*, Wiesbaden, F. Steiner, 1960, p. 6.

<sup>126</sup> LURZ (G.), *Mittelschulgeschichtliche Dokumente Altbayerns, einschließlich Regensburgs*, T. I, Berlin, A. Hofmann, 1907, p. 74 (*Monumenta Germaniae Paedagogica*, 41).

<sup>127</sup> A Munich on compte en 1560 21 écoles allemandes avec près de 700 élèves, malgré la concurrence des Jésuites (DAISENBERGER, *Zum Schulwesen Münchens im Jahre 1560*, in: *Mitteilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte*, I, 1891, p. 53–61) et en 1614 16 instituteurs avec 1024 élèves (LURZ (G.) op. cit., p. 74.)

<sup>128</sup> HERRMANN (R.), *Die Reformation in Kirche und Schule des Großherzogtums Sachsen-Weimar-Eisenach*, Leipzig, W. Scholl, 1917, T. II, p. 50.

<sup>129</sup> VORMBAUM (R.), op. cit., p. 236 et 261.

l'obligation scolaire en théorie, car tous les parents doivent mettre leurs enfants à l'école paroissiale<sup>130</sup>. Enfin cette idée apparaît en 1598 dans le rhingraviat<sup>131</sup> et en 1619 en Hesse-Darmstadt<sup>132</sup>.

Chez les réformés, le souci de l'école est en général très marqué. Au Palatinat électoral le règlement synodal de 1607 déclare que les écoles servent surtout à enseigner *la connaissance et la crainte de Dieu, les fondements de la religion chrétienne et la voie vers le salut*<sup>133</sup>. La création des écoles a lieu entre 1585 et 1620<sup>134</sup> et il semble qu'en 1619 chaque paroisse importante en possède une<sup>135</sup>. Dans les comtés réformés de Nassau Guillaume Zepper (1550-1607) fut le créateur de l'enseignement élémentaire grâce à l'aide des églises<sup>136</sup>. En Rhénanie inférieure, le synode général de 1610 prévoit une école par paroisse<sup>137</sup>.

Dans le camp luthérien les Etats pionniers sont le Wurtemberg et la Saxe. Dans le premier le nombre des écoles passe de 3 en 1520 à 180 en 1559, 270 en 1581 et 400 en 1600 où la densité varie avec les régions: tantôt il y en a une par paroisse, tantôt il y en a une pour plusieurs localités<sup>138</sup>. Pour la Saxe le nombre des écoles passe de 3 à 38 dans l'ancien évêché de Merseburg pour un total de 60 paroisses entre 1562 et 1578, mais dans la surintendance de Torgau cette progression est plus lente: 2 écoles pour 19 paroisses en 1586, 15 pour 22 en 1598. Il faut attendre 1671 pour avoir en Saxe une école par village, idéal réclamé dès 1580 par l'ordonnance scolaire<sup>139</sup>. De grands progrès ont été réalisés

<sup>130</sup> ADAM (J.), *Evangelische Kirchengeschichte der Stadt Strassburg bis zur Französischen Revolution*, Strasbourg, Heitz, 1922, p. 366.

<sup>131</sup> JOERG (H.), *op. cit.*, p. 116. Le rhingraviat est une principauté luthérienne située sur les limites du duché de Deux-Ponts.

<sup>132</sup> HEPPE (H.), *Geschichte des deutschen Volksschulwesens*, Gotha, F. Perthes, 1858, T. II, p. 32. Ce principe est énoncé en 1607 dans la principauté d'Anhalt et en 1619 à Weimar (REBLE, (A.), *op. cit.*, p. 112).

<sup>133</sup> Munich, Hauptstaatsarchiv, 2 a, n° 3224, p. 12.

<sup>134</sup> Dans une partie située au nord de Heidelberg les deux-tiers des paroisses ont une école vers 1620 (DIEHL (W.), *Beiträge zur Schulgeschichte der Pfälzer Ämter Starkenburg, Gross-Umstadt und Otzberg*, in: *Beiträge zur hess. Schul- und Universitäts-geschichte*, 1, 1908, p. 103). Dans le bailliage de Bacharach dès 1588 toutes les paroisses possèdent une école (Rh. P. K. A Du, AI, IX, B, 1, f. 1-10).

<sup>135</sup> PIXBERG (H.), *Der deutsche Calvinismus und die Pädagogik*, Gladbeck, M. Heilmann, 1952, 96 p.

<sup>136</sup> *Id.*, p. 45 et ZEEDEEN (E. W.), *Das Zeitalter der Gegenreformation*, Fribourg en B., Herder, 1967, p. 236.

<sup>137</sup> PIXBERG (H.), *op. cit.*, p. 70.

<sup>138</sup> Presque toutes les écoles sont tenues par un instituteur. Le motif de la création est la nécessité du catéchisme et du chant. Après 1580 les créations sont laissées aux initiatives locales. SCHMID (E.), *Geschichte des Volksschulwesens in Altwürttemberg*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1927, p. 5, *passim*.

<sup>139</sup> TIETZ (G.), *Das Schul- und Stipendienwesen in Kursachsen im 16. und 17. Jahrhundert*, dargestellt anhand von Visitationsberichten des Hochstifts Merseburg und des sächsischen Kurkreises, Tübingen 1964, ronéotypé, p. 5.

aussi en Silésie<sup>140</sup> et dans les principautés de Thuringe: dans le duché de Saxe-Weimar la visite de 1570 constate déjà qu'il y a une école dans chaque paroisse<sup>141</sup>, résultat atteint aussi en 1613 dans le duché de Gotha<sup>142</sup> et en 1620 en Hesse-Cassel<sup>143</sup>. En Allemagne du nord, sous l'impulsion de Bugenhagen<sup>144</sup>, la scolarisation se développe surtout à Lubeck, où le nombre des écoles allemandes passe de 8 en 1551 à 20 en 1573 et à 60 en 1592<sup>145</sup>, et dans le duché de Brunswick-Calenberg<sup>146</sup>. Mais quelques territoires sont moins favorisés, comme le margraviat de Bade (scolarisé à 50% seulement en 1619)<sup>147</sup>, le Brandebourg et la Poméranie où les progrès sont encore plus faibles<sup>148</sup>.

Les terres rhénanes de Deux-Ponts et de Sponheim participent ainsi très largement au mouvement de scolarisation qui se développe dans l'Empire, sous l'action de princes pénétrés de leurs devoirs et bien conseillés qui prennent en main la législation scolaire, sous l'influence des idées de la Réforme. Celle-ci réclame en effet l'éducation des masses pour des motifs religieux et reconnaît des droits nouveaux à l'Etat. L'Eglise demande aux princes, à la suite de Luther, de prendre en main l'instruction des masses qui est donc une »conséquence de l'esprit évangélique«<sup>149</sup>.

<sup>140</sup> MICHAEL (E.), Die schlesische Dorfschule im 16. Jahrhundert, in: Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens, 63, 1929, p. 260.

<sup>141</sup> Dès 1554 il y a des efforts pour ne recruter que des sacristains capables de faire la classe. HERRMANN (R.), op. cit., p. 50.

<sup>142</sup> L'ordonnance ecclésiastique de 1626 considère ce résultat comme un fait allant de soi. WITZMANN, Die Reformation und ihre Wirkungen in der Volksschule des Herzogtums Gotha, Leipzig, W. Scholl, 1917, T. I, p. 81.

<sup>143</sup> HEPPE (H.), op. cit., T. I, p. 283.

<sup>144</sup> Johann Bugenhagen (1485-1558) fut le réformateur de l'Allemagne du nord et à l'origine de nombreuses écoles au point qu'on a pu le surnommer le »Erzvater der deutschen Volksschule«. SPRANGER (E.), Zur Geschichte der deutschen Volksschule, Heidelberg, Quelle et Meyer, 1949, p. 17).

<sup>145</sup> En 1585 il y a 340 élèves pour 7 écoles seulement. RUGE (W.), Die Blütezeit der deutschen Schulen Lübecks in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts, in: Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte, 8, 1900, p. 447, passim.

<sup>146</sup> En 1571 on considère comme normal que le sacristain s'occupe de l'école et en 1588 presque toutes les paroisses ont une école. KAYSER (D.), Die Anfänge des deutschen Volksschulwesens in den altwelfischen Herzogtümern der Provinz Hannover, in: Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen, 1904, p. 74-76.

<sup>147</sup> SCHWARZ (B.), Geschichte der Entwicklung des Volksschulwesens im Großherzogtum Baden, T. 3: Die badischen Markgrafschaften; Bühl, Konkordia, 1902, p. 140.

<sup>148</sup> HEPPE (H.), op. cit., T. II, p. 207.

<sup>149</sup> Realenzyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, T. 17, 1906, p. 791.

## Chapitre II

### Des programmes et des horaires influencés par Strasbourg

L'Etat ne se contente pas de créer des écoles, il fixe aussi les programmes qui se conforment aux buts prévus par les réformateurs: l'instruction religieuse y tient une grande place à côté de l'enseignement élémentaire nécessaire pour la vie courante.

Dès l'abord il convient de distinguer les deux catégories essentielles que sont les écoles »allemandes« et les écoles »latines«. Les premières, appelées *deutsche Schulen* ou plus rarement *Kinderschulen* ou *Dorfschulen*, et dans les villes parfois *deutsche Schreib- und Rechenschulen*, se contentent d'enseigner la lecture, l'écriture et le calcul à côté du catéchisme, alors que les secondes, les *Lateinschulen* ou *Trivialschulen*<sup>150</sup>, sont destinées à préparer les élèves à entrer au gymnase de Hornbach. Dans l'esprit des membres du gouvernement, les premières sont réservées aux campagnes, alors que les autres restent le privilège des villes et des bourgs. Mais en réalité les choses sont plus complexes, car dans certains villages le pasteur enseigne le latin à ses fils et à deux ou trois autres garçons doués, et inversement dans les villes, sous la pression des parents, seule une fraction des enfants apprend le latin dans les écoles latines<sup>151</sup>. Il n'est donc pas souhaitable de séparer ici l'étude des deux types d'école, qui sont avant tout, malgré une différence de langue, des écoles élémentaires qui dispensent un enseignement de base.

### Les programmes de 1557 et de 1576

Avant 1557 chaque maître disposait d'une certaine liberté quant au contenu des programmes. Le réformateur Johann Schwebel avait bien essayé d'harmoniser l'instruction dans le duché, mais sans beaucoup de succès<sup>152</sup>. Le même but est recherché dans l'ordonnance ecclésiastique (1557) et le mémoire de Marbach (1558), et obtenu grâce aux inspections fréquentes<sup>153</sup>.

L'ordonnance s'inspire de l'instruction de Mélanchthon de 1528<sup>154</sup>, qui constitue le tronc commun à presque toute la législation scolaire protes-

<sup>150</sup> Mot formé sur *trivium* qui désignait au Moyen Age les études »littéraires« (grammaire, dialectique, rhétorique).

<sup>151</sup> Il en est de même dans d'autres régions, en Saxe en particulier (LOESCHER (F.), *Schule, Kirche und Obrigkeit im Reformations Jahrhundert*, 1925) et au Wurtemberg (SCHMID (E.), *op. cit.*, p. 40).

<sup>152</sup> JUNG (F.), *Johannes Schwebel, der Reformator von Zweibrücken, Kaiserslautern*, H. Kayser, 1910, p. 123.

<sup>153</sup> Une politique semblable est suivie dans tous les territoires protestants, où la publication des ordonnances scolaires vise à hiérarchiser et à uniformiser les programmes.

<sup>154</sup> Cf. *supra*, p. 245.

tante du XVI<sup>e</sup> siècle dans l'Empire. Elle prévoit la division des écoles latines en trois classes. La première qui comprend les plus jeunes, apprend à lire, à écrire et à chanter, puis le latin débute immédiatement: grammaire de Donat et sentences de Caton. Durant la deuxième étape les élèves s'initient aux règles de grammaire, aux fables d'Esopé en latin, aux »Colloquia« d'Erasme, à Térence, à l'étymologie et au thème. L'enseignement religieux n'est pas oublié: catéchisme de Luther en allemand et de Mélanchthon en latin, explication de certains livres bibliques<sup>155</sup>. Enfin la dernière classe, réservée à ceux qui savent la grammaire, répète l'étymologie et la syntaxe, rédige des compositions en latin, étudie Virgile, Cicéron (»Epistolae«, »De amicitia«, »De senectute«) et Ovide<sup>156</sup>. En réalité cette troisième classe est trop ambitieuse et son programme sera en fait celui de la première année du gymnase. Par contre pour les écoles allemandes il n'y a guère de précisions, les instituteurs doivent appliquer ces dispositions *mutatis mutandis*<sup>157</sup>.

Le mémoire de Marbach précise davantage ces programmes, en divisant les élèves en six classes, à l'exemple du gymnase de Strasbourg<sup>158</sup>. Dans la première les jeunes élèves apprennent pendant six mois les lettres, puis pendant un autre semestre la lecture en latin. La deuxième année voit les enfants pratiquer la lecture du latin selon un manuel en usage à Strasbourg (»educatio puerilis Scholae Argentoratensis«), ainsi que des »Lettres« de Cicéron et l'écriture. Dans la classe suivante on continue l'étude des deux mêmes ouvrages en insistant sur la mémorisation de nombreuses sentences et l'acquisition du vocabulaire latin. Puis on poursuit l'analyse de Cicéron, la grammaire et on fait débiter le thème pour s'initier à la rédaction en latin. Dans les deux dernières classes on étudie la syntaxe selon le modèle de Cicéron, on apprend par coeur Caton ou les fables d'Esopé en latin, l'importance du thème s'accroît et on fait débiter le grec<sup>159</sup>. En fait Marbach a vu trop grand, car le programme de la sixième classe correspond à celui de la première du gymnase.

Ce cycle de six classes est réservé aux écoles des quatre chefs-lieux de bailliage. Marbach se déclare convaincu que si ce programme est appliqué, on constatera chez les élèves *une amélioration et des progrès sensibles dans la doctrine, la discipline et la vraie piété*<sup>160</sup>. Dans

<sup>155</sup> Les Proverbes, l'évangile de Matthieu, la première épître à Timothée et l'épître aux Colossiens.

<sup>156</sup> Kirchenordnung . . ., f. 149-151.

<sup>157</sup> *Wo Deutsche Schul sein mögen die jetzterzelte Artickel doch mutatis mutandis dem Schulmeister auch aufjerlegt werden*, id., f. 152.

<sup>158</sup> A Strasbourg on compte 10 classes en tout.

<sup>159</sup> REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 15-20.

<sup>160</sup> Id., p. 19.

neuf autres localités le vicaire n'assure que les trois premières classes; ensuite les meilleurs, avec l'avis du pasteur et des parents, seront envoyés dans l'école du chef-lieu<sup>161</sup>.

Dans l'ensemble ce programme est appliqué, du moins en partie jusqu'en 1576, où le duc Jean I<sup>er</sup>, convaincu des résultats remarquables obtenus dans le duché de Neubourg où il a séjourné quelque temps chez son frère Philippe-Louis, décide d'introduire dans ses Etats les mêmes »Leges scholae Lavinganae«, publiées en 1565 par Jean Sturm<sup>162</sup>, qui est d'ailleurs venu à Deux-Ponts et à Hornbach en 1573<sup>163</sup>. Le 18 juillet 1576 le gouvernement décide l'introduction de nouveaux programmes, copiés sur ceux de Neubourg, pour les écoles urbaines latines du duché, qui de quatre ont passé à six<sup>164</sup>, et pour celle de Trarbach, où fut créée en 1573 une école latine pour le comté de Sponheim<sup>165</sup>.

Cette loi prévoit quatre classes ou décuries et semble moins ambitieuse que le mémoire de 1558. Le grec est supprimé et les auteurs latins sont réservés à la dernière classe et limités aux »Lettres« de Cicéron, à Caton et aux fables d'Esopé. Par contre, sous l'influence de Sturm, l'accent est mis sur l'étude de la grammaire et du vocabulaire, afin d'obtenir une formation suffisamment solide lors de l'entrée au gymnase. Ces deux matières apparaissent en effet dès la deuxième année. Ce programme restera en vigueur jusqu'à la Guerre de Trente Ans, à quelques modifications secondaires près en 1602/03.

L'influence de Strasbourg est ici très sensible, tout comme dans d'autres principautés rhénanes, pour l'organisation scolaire et les programmes. Toutefois si on compare ces textes avec les *Schulordnungen* du Wurtemberg (1559) et de la Saxe (1580), considérées en général comme des modèles, on ne constate pas de différences notables. Partout l'enseignement du latin est indispensable pour qui veut poursuivre ses études dans un gymnase; aussi attache-t-on une importance essentielle à l'acquisition de la grammaire, du vocabulaire et des formes d'expression du latin classique.

<sup>161</sup> Ibid., p. 20.

<sup>162</sup> Sur la pédagogie de Jean Sturm nous renvoyons au remarquable article de MESSNARD (P.), La Pietas litterata de Jean Sturm et le développement à Strasbourg d'une pédagogie oecuménique (1538-1581), in: Bull. de la Soc. de l'Histoire du protestantisme français, CXI, 1965, p. 281-302.

<sup>163</sup> K Sch A Zw, II, 10, f. 19.

<sup>164</sup> Annweiler (1558) et surtout Hornbach qui très rapidement est devenu une classe de préparation à l'entrée du gymnase. Le programme est publié par REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 132-133. A la suite de ce changement, le gouvernement décide le 6 juillet 1575 l'achat de 100 grammaires latines, de 100 »Onomasticon« de Jean Sturm et de 50 »Disticha« de Caton »cum lemmatibus« de Sturm, preuve de l'influence de Strasbourg; K Sch A Zw, II, 13, f. 62.

<sup>165</sup> St A Ko, 33/5227.

## L'enseignement des écoles allemandes

L'apprentissage de la lecture est le premier stade et précède d'un an celui de l'écriture. Pour celle-là les élèves apprennent d'abord à reconnaître et à lire les lettres isolées, stade pour lequel Marbach a prévu six mois, puis à les assembler en syllabes<sup>166</sup>. Ici la méthode n'a guère changé depuis le Moyen Age. Ensuite seulement débute la véritable lecture dans un petit manuel imprimé contenant l'alphabet et le début du catéchisme en allemand ou en latin (celui-ci est le plus répandu en ville)<sup>167</sup>. L'ordonnance de 1575 prévoit que les instituteurs veilleront à ce que les enfants apprennent à lire *lentement, d'une voix claire, distincte et forte*<sup>168</sup>. Certains maîtres distinguent la lecture des imprimés et celle de manuscrits<sup>169</sup>. Il existe donc trois catégories d'élèves dans toutes les écoles: les *abcdarii*, les *syllabicantes* et les *legentes*.

L'écriture commence la deuxième année seulement. Les élèves présentent chaque jour leur cahier au maître d'école qui y inscrit un modèle et conduit la main des maladroits<sup>170</sup>. En Saxe les enfants se servent de tablettes de cire, de feuilles ou de cahiers; l'ordonnance de 1580 interdit d'écrire sur des feuilles coupées et recommande un cahier afin d'apprécier les progrès quotidiens<sup>171</sup>. De nombreuses ordonnances insistent sur la qualité de l'écriture<sup>172</sup> et prévoient la continuation de la calligraphie même dans les classes supérieures<sup>173</sup>. Le projet d'ordonnance de 1574 préconise l'apprentissage d'une bonne écriture bien lisible<sup>174</sup>. Tout instituteur doit être doué en calligraphie: en 1618 on refuse un candidat pour le poste d'adjoint à l'école de Deux-Ponts parce qu'il ne peut écrire que de la main gauche, étant paralysé du côté droit<sup>175</sup>.

L'enseignement du calcul reste par contre assez peu développé. Il n'en existe aucune mention avant 1574, où le projet d'ordonnance cite le calcul parmi les matières enseignées dans les écoles allemandes et exige de tout candidat à une fonction scolaire d'être versé dans la *Rechenkunst*<sup>176</sup>.

<sup>166</sup> REISSINGER (K.), op. cit., t. II, p. 16.

<sup>167</sup> On le trouve par exemple chez les élèves de Bergzabern en 1558. K Sch A Zw, II, 191, d. 69.

<sup>168</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 175.

<sup>169</sup> K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>170</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 179.

<sup>171</sup> VORMBAUM (R.), op. cit., T. I, p. 238.

<sup>172</sup> Par exemple en Brunswick-Wolfenbüttel (1543), au Brandebourg (1564 et 1573); on désire *eine gute, gemeine, leserliche Schrift, die wohl distinguert sei*, MERTZ (G.), op. cit., p. 283.

<sup>173</sup> Comme à Breslau (1570), à Augsbourg (1576).

<sup>174</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 175.

<sup>175</sup> K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>176</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 179. Les opérations ont lieu selon deux méthodes provenant de Nuremberg, en »lignes« ou en »plumes«.

Le développement de cette matière semble néanmoins avoir fait peu de progrès, à en juger par la rareté des allusions dans les documents. Certains des futurs secrétaires, recrutés parmi les élèves qui ne peuvent suivre au gymnase, sont formés à l'âge de quatorze ou quinze ans à la *Rechenschule* de Wissembourg<sup>177</sup>.

Ces trois matières forment, avec l'instruction religieuse, l'essentiel de l'enseignement dans les écoles allemandes, d'après de nombreuses ordonnances<sup>178</sup>. L'étude de la langue allemande ne retient guère l'attention des législateurs qui partagent les préjugés des humanistes et des réformateurs; les progrès de l'école allemande s'expliquent partout dans l'Empire par les besoins des masses bien plus que par une politique consciente des autorités<sup>179</sup>. L'article 37 du projet d'ordonnance de 1574 est consacré à ces écoles (alors qu'en 1557 il n'y avait que deux lignes), mais il ne s'étend pas sur l'étude de la langue. Or pendant les premières années une partie au moins de l'enseignement a lieu dans la langue parlée. Par suite des nombreux thèmes les élèves apprennent un certain vocabulaire en allemand. Selon l'article 35 de ce même projet les enfants, par l'apprentissage du vocabulaire et des thèmes, doivent s'habituer aux deux langues grâce à la lecture et à l'écriture<sup>180</sup>. Mais la langue maternelle est surtout favorisée grâce à l'enseignement religieux: catéchisme, lecture de la Bible. L'allemand devient ainsi d'abord la langue de l'éducation religieuse pour les masses populaires.

<sup>177</sup> K Sch A Zw, II, 28. Cette école n'est guère connue par des documents. C'est peut-être une *Schreib- und Rechenschule* qui prépare au métier de secrétaire. En Saxe l'arithmétique est beaucoup plus diffusée: dans la région minière, comme à Zschopau, cet enseignement occupe une heure tous les matins (GEHMLICH (E.), *Beiträge zur Geschichte des Unterrichts und der Zucht in den städtischen Lateinschulen des 16. Jahrhunderts*, Langensalza, H. Beyer, 1893, p. 24), et l'ordonnance de 1580 inclut l'arithmétique (enseignée à Dresde dès 1550) dans les matières obligatoires (VORMBAUM (R.), *op. cit.*, p. 243). Au Wurtemberg cet enseignement se développe seulement après 1600 (SCHMID (E.), *op. cit.*, p. 77), mais des écoles spécialisées y sont prévues dès 1559 (MERTZ (G.), *op. cit.*, p. 184). En Poméranie les écoles allemandes enseignent aussi le calcul et même un peu de comptabilité (BÜLOW (G. von), *Beiträge zur Geschichte des pommerschen Schulwesens im 16. Jahrhundert*, in: *Baltische Studien*, 30, 1880, p. 362).

<sup>178</sup> Comme celles de Brunswick (1528), de Magdebourg (1553), du Wurtemberg (1559) et de Stralsund (1591). A Lubeck, où les écoles sont florissantes, l'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme et le chant (RUGE (W.), *art. cit.*, p. 467).

<sup>179</sup> Le surintendant de Lubeck, Hermann Bonus (1531-48), écrit: *Die Leute, welche ihre Kinder nur lassen deutsch schreiben und lesen lehren, bedenken nicht mehr als ihren und ihrer Kinder Bauch und betrachten nicht, was Gott gefalle und aller Welt nützlich und gut sei, wie man ja auch im Papstthume gethan hat* (cité par RUGE (W.), *art. cit.*, p. 421).

<sup>180</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 175.

## L'initiation au latin

Pour les élites par contre le latin reste la langue noble, à laquelle tous les réformateurs et la quasi-totalité des ordonnances scolaires du XVI<sup>e</sup> siècle ont attaché une grande importance. C'est ici que l'humanisme pénètre dans les écoles protestantes, grâce à Mélanchthon surtout, très soucieux de développer le latin élégant et pur de Cicéron et des rhéteurs par opposition au latin médiéval<sup>181</sup>. Le *praeceptor Germaniae* était persuadé que sans l'étude des langues anciennes, nécessaires pour lire les sources du christianisme et assurer sa pureté, on retournerait dans la *barbarie scolastique*<sup>182</sup>. L'ordonnance saxonne de 1580 affirme que les langues sont nécessaires non seulement pour les théologiens, mais aussi pour les fonctionnaires laïcs, les médecins et les pères de famille<sup>183</sup>. Luther est du même avis en déclarant que *le latin n'est pas nuisible à un artisan ou à un bourgeois, qui sait ainsi mieux gouverner sa maison. . . . Le latin est utile à tous, même aux soldats et aux marchands, afin de pouvoir prendre des contacts à l'étranger*<sup>184</sup>.

L'enseignement de cette langue se taille la part du lion, car outre des heures prévues directement, le latin est aussi employé dans les autres matières, comme le catéchisme, et parfois même pour le chant, puisque l'ordonnance ecclésiastique de 1557 prévoit l'usage de certains chants latins dans les écoles. Les programmes de 1576 imposent déjà l'emploi obligatoire du latin pour les élèves de la dernière décurie<sup>185</sup>.

L'initiation débute par la lecture, la grammaire et le vocabulaire, qui sert surtout à acquérir une langue pure. Dès la seconde année les élèves apprennent selon l'ordonnance de 1557 deux mots par jour qu'ils inscrivent dans un livret spécial pour les réciter le lendemain<sup>186</sup>, procédé aussi en usage en Saxe<sup>187</sup>. Le mémoire de Marbach impose quotidiennement une courte sentence à réciter à voix haute et claire, quelques noms à décliner et quelques verbes à conjuguer<sup>188</sup>. Ces vocables sont pris dans

<sup>181</sup> Jean Sturm, dont l'influence fut grande dans les régions rhénanes, écrit en 1569 qu'il faut attacher de l'importance au latin et cite comme exemples effrayants ceux qui préfèrent S. Thomas d'Aquin à Aristote, Scot à Lactance ou à S. Jérôme, Bartolus et Baltus à Scaevola ou à Justinien, car par ce moyen on tue l'éloquence; cité par MERTZ (G.), op. cit., p. 268.

<sup>182</sup> HARTFELDER (K.), op. cit., p. 164.

<sup>183</sup> VORMBAUM (R.), op. cit., p. 5.

<sup>184</sup> Cité par GEHMLICH (E.), op. cit., p. 11.

<sup>185</sup> K Sch A Zw, II, 13, f. 62.

<sup>186</sup> Kirchenordnung . . ., f. 149.

<sup>187</sup> Selon l'instruction de 1528 et l'ordonnance de 1580, VORMBAUM (R.), op. cit., T. I, p. 6 et 238.

<sup>188</sup> *verstendtllich vnnnd laut*, REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 16.

les »Lettres« de Cicéron suivant un plan précis. A partir de 1576 on emploie un manuel de Jean Sturm (»Onomasticon«)<sup>189</sup>, où le vocabulaire est classé par thèmes: désormais des vocables ou des phrases sont appris dans toutes les quatre décuries. Cette mémorisation, reprise par les humanistes et les réformateurs, est jugée indispensable. Mélanchthon, à la suite des maîtres du Moyen Age, estime normal que les élèves acquièrent le plus grand nombre possible de mots et de phrases<sup>190</sup>, et Marbach exprime en 1558 un avis identique<sup>191</sup>.

La grammaire latine débute en même temps. Selon Mélanchthon elle est *une introduction sûre pour parler et pour écrire*<sup>192</sup>, dont le but est de *pouvoir juger avec équité de la nature du discours*<sup>193</sup>. D'après le règlement scolaire de Lauingen (1565) les études doivent commencer par la grammaire, *source de tous les autres arts et sciences*<sup>194</sup>. Le principal manuel est celui de Donat<sup>195</sup>, apprécié par Luther et Mélanchthon, imposé par de nombreuses ordonnances<sup>196</sup>. Il est prévu en 1557, de même que la »Grammatica« de Mélanchthon<sup>197</sup>, mais Marbach n'en fait pas état, ni en 1576 le gouvernement, qui introduit la grammaire en usage à Strasbourg<sup>198</sup>. Comme dans d'autres régions, on enseigne un résumé de grammaire qui inclut aussi l'étymologie ou étude des formes et la syntaxe. Les conjugaisons et les déclinaisons débutent dès la deuxième année, et leur connaissance est exigée des candidats au gymnase, où l'étude de la grammaire se poursuit. Mais à la différence du Moyen Age celle-ci a besoin d'exemples concrets tirés du latin classique.

Aussi l'enseignement des auteurs latins commence-t-il dès la deuxième année d'après Mélanchthon. Cette *lectio* des textes sert d'ailleurs moins à connaître la pensée que le style et l'expression. Selon Jean Sturm l'accent est mis avant tout sur l'étude des formes. Marbach déclare que les oeuvres de Cicéron doivent servir comme application des règles et pré-

<sup>189</sup> K Sch A Zw, II, 13, f. 62. Comme il se révèle trop difficile à l'usage, il est remplacé dès 1576 par celui de Junius (Id., II, 10, f. 241).

<sup>190</sup> Corpus Reformatorum, XX, col. 357.

<sup>191</sup> *maiolem copiam Verborum et phrasum der latinischen Sprach zusammen sammeln, damit sie vnuerhindertt vnnd frey latinisch redenn vnnd schreibenn könden*, REISINGER (K.), op. cit., t. II, p. 18.

<sup>192</sup> Corpus Reformatorum, XX, col. 245.

<sup>193</sup> Id., III, 532.

<sup>194</sup> Cité par MERTZ (G.), op. cit., p. 270.

<sup>195</sup> Donat est un grammairien latin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, dont la grammaire fut utilisée pendant tout le Moyen Age.

<sup>196</sup> Comme au Wurtemberg (1559) et en Saxe (1528 et 1580).

<sup>197</sup> Kirchenordnung..., f. 149.

<sup>198</sup> En juin 1575 le gouvernement décide de commander 100 exemplaires de celle-ci. K Sch A Zw, II, 13, f. 62. En 1582 la grammaire de Strasbourg est remplacée par celle de Tubingen, qui est en fait celle de Mélanchthon, alors que la première correspond plus aux méthodes de Jean Sturm. Id., II, 18, f. 101.

ceptes de grammaire et comme modèle d'éloquence<sup>199</sup>. Les thèmes sont en réalité des exercices d'application dans lesquels les élèves doivent imiter le style de Cicéron.

Ce dernier est l'auteur le plus apprécié au XVI<sup>e</sup> siècle; il est presque le seul qu'on trouve sans exception dans toutes les ordonnances scolaires. Dans les écoles latines on lit avant tout ses »Epistolae ad Familiares«, publiées par Jean Sturm en trois fascicules, dès la deuxième année et jusqu'à l'entrée au gymnase<sup>200</sup>. Les autres auteurs prévus en 1557 sont Térence<sup>201</sup>, Virgile, Salluste, Ovide et quelques humanistes, écrivains tels Erasme (»Colloquia«, »De civilitate morum«), Camerarius (»Praecepta morum«), ou poètes (Eobanus, Stigelius). Mais en fait ces programmes sont trop ambitieux: la plupart des candidats au gymnase ne connaissent que Cicéron<sup>202</sup>. On recherche surtout les auteurs utiles pour servir d'exemple aux règles de grammaire et pour amasser de belles sentences.

Par contre deux autres oeuvres prévues en 1557 sont enseignées régulièrement: les fables d'Esopé et les »Disticha« de Caton. Ces derniers sont en réalité un recueil de sentences, intitulé »Catonis disticha de moribus«, contenant 164 maximes formées de deux hexamètres chacune, et déjà utilisé au Moyen Age. L'auteur est inconnu, mais la sagesse contenue dans ces vers a été attribuée jadis à Caton. Cet ouvrage est destiné surtout à imprégner les enfants d'une certaine morale. C'est un but semblable que recherchent les fables d'Esopé, traduites en latin par Camera-rius<sup>203</sup>, et qui sont prescrites par la plupart des ordonnances scolaires de l'époque. Luther et Mélanchthon ont beaucoup apprécié ces deux ouvrages, ce qui n'est pas étranger à leur succès<sup>204</sup>. Frère Martin a déclaré en effet:

*C'est une grâce particulière de Dieu que le livret de Caton et les fables d'Esopé se soient maintenus dans les écoles. Ce sont deux livrets utiles et magnifiques. Caton contient de bonnes paroles et des Praecepta remarquables et très utiles; mais Esopé a des »res et*

<sup>199</sup> REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 16.

<sup>200</sup> On rencontre ces »Epistolae« dans de nombreux territoires et même jusqu'en Poméranie, où elles sont en usage dans 5 écoles. (BÜLOW (G. von), art. cit., p. 353).

<sup>201</sup> Le succès de Térence s'explique par la langue de conversation en usage dans ses comédies, la pureté de son style et le souci de la morale.

<sup>202</sup> En Saxe on enseigne à côté de Cicéron, apprécié pour son style et son contenu moral, Térence et Virgile (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 21).

<sup>203</sup> Joachim Camerarius (1500-1574); professeur de grec à Leipzig, il a exercé une grande influence sur l'organisation scolaire en Saxe. Sa traduction latine des fables d'Esopé a connu un grand succès et fut adoptée par de nombreuses écoles de tout l'Empire.

<sup>204</sup> En Saxe par exemple ces deux ouvrages sont le plus lus avec les »Proverbes« de Salomon.

*picturas» charmants et remarquables; ac si moralia adhibeantur adolescentibus, tum multum aedificant. Et pour autant que je puisse juger et comprendre, il n'y a, à côté de la Bible, pas de meilleurs livres que ces deux*<sup>205</sup>.

Mélancthon estime que les fables développent le jugement de l'élève, augmentent son bagage intellectuel et l'amènent progressivement à la connaissance de la vérité<sup>206</sup>.

### L'instruction religieuse et le chant

Ce souci éthique est associé étroitement à la religion qui tient une grande place dans les programmes, ce qui est une innovation des écoles protestantes. Tous les réformateurs et pédagogues protestants ne cessent d'insister sur cette union entre l'étude des lettres et de la religion<sup>207</sup>. L'ordonnance de 1557 prévoit pour les élèves de la première année un petit manuel contenant l'alphabet, l'«Oratio Dominica», la Confession de foi et le Décalogue<sup>208</sup>. Dans toutes les écoles deux jours de la semaine sont réservés exclusivement au catéchisme: celui de Luther pour les plus jeunes, celui de Mélancthon en latin pour les grands. On prévoit aussi la lecture de certains livres bibliques en latin, dont quelques psaumes à retenir par cœur. Cette *lectio* doit servir à illustrer les règles de grammaire et à exposer la doctrine orthodoxe en évitant toute querelle théologique<sup>209</sup>. L'ordonnance stigmatise enfin les abus commis par certains maîtres qui veulent soit ne lire que la Bible soit refuser toute lecture biblique<sup>210</sup>.

Marbach prévoit peu de compléments: étude du catéchisme dans toutes les décuries et de l'évangile dominical le samedi en latin à partir de la troisième décurie; enfin ce mémoire souhaite le maintien de la tradition consistant à prier et à chanter un psaume au début et à la fin de la journée scolaire<sup>211</sup>. Le règlement de 1576 prévoit la mémorisation

<sup>205</sup> Tischreden, cité par MERTZ (G.), op. cit., p. 292.

<sup>206</sup> Corpus Reformatorum, VII, col. 561.

<sup>207</sup> Le pédagogue saxon Rivius, un disciple de Mélancthon, écrit: *Eruditio literarum conjungenda semper cum doctrina Christiana est, atque huic illa inservire debet ad gloriam in primis Dei, ad aliquem Ecclesiae usum, ad reipublicae denique commodum, ad plurimorum hominum salutem*; cité par GEHMLICH (E.), op. cit., p. 2. Pour l'enseignement du catéchisme dans les territoires protestants, cf. le petit ouvrage de HAHN (F.), *Die evang. Unterweisung in den Schulen des 16. Jahrhunderts*, Heidelberg, Quelle et Meyer, 1957, 136 p.

<sup>208</sup> Kirchenordnung . . ., f. 149.

<sup>209</sup> *Und sollen die Schulmeister die Grammatica fleissig in derselbigen exposition anzeigen, vnnd die einig eigentlich meinung den Jungen deutlich sagen vnnd nicht frembde disputationes einführen.* Id., f. 150.

<sup>210</sup> *dise meinung beide sind strefflich*; ibid., f. 151.

<sup>211</sup> REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 18.

du catéchisme en allemand dans toutes les décuries, en latin dans les deux dernières, le chant de psaumes, la lecture de l'évangile et de l'épître dominicale, ainsi qu'un résumé des sermons par la dernière décurie<sup>212</sup>. La mémorisation des »Disticha« de Caton, des fables d'Esopé et de proverbes divers est destinée à donner de bonnes moeurs aux élèves, de même que certaines sentences de Luther<sup>213</sup>.

D'après les rapports d'inspection des écoles, ce programme est conservé jusqu'au XVIIe siècle sans modifications notables pour les écoles latines, malgré le changement confessionnel de 1588.

Pour les autres la place de la religion est bien plus grande. Il est vrai que dans ce cas tous les livres de lecture sont d'inspiration religieuse, et les princes appliquent une censure assez stricte. En 1592 le gouvernement de Birkenfeld impose aux inspecteurs de veiller à ce que les élèves aient tous un livret *vertueux et non papiste*<sup>214</sup>. Les principaux manuels sont le catéchisme de Luther – et pour les réformés celui de Heidelberg –, le psautier<sup>215</sup>, le livre des Proverbes et le Nouveau Testament, non seulement dans ces terres rhénanes, mais dans toute l'Allemagne protestante<sup>216</sup>.

Le projet d'ordonnance de 1574 précise cet enseignement religieux<sup>217</sup>: outre le catéchisme, les élèves apprennent certains versets ou histoires bibliques<sup>218</sup> pour les réciter chez eux avec la prière (souvent réunis en un recueil avec des paroles de Luther). Si le Nouveau Testament est lu en entier (signe de l'orientation christocentrique de la doctrine luthérienne), par contre trois livres seulement de l'Ancien Testament sont enseignés dans les écoles. Il y a d'abord le psautier dont l'article 37 énumère vingt-neuf chants que les élèves doivent apprendre par coeur. Le but de cette mémorisation n'est pas seulement d'influencer le comportement présent des enfants, mais aussi de leur assurer un réconfort quand ils seront, comme adultes, confrontés aux difficultés, au malheur et à la mort. Le choix des Proverbes peut s'expliquer par leur contenu: une sagesse plus pratique que spéculative et tournée vers la réussite dans la vie. Les maximes règlent les relations des hommes dans le cadre familial, social et politique. L'éducation est placée sous le signe de la justice (faire le bien c'est

<sup>212</sup> K Sch A Zw, II, 13.

<sup>213</sup> Ces sentences doivent, suivant les professeurs de Hornbach, *assuetudine paullatim informatio morum abeat in naturam*; id., VI, 993.

<sup>214</sup> *tugliche lassliche und nicht pfäffische papistische handbuchlein vnd alphabet*; St A Ko, 33/4955, f. 156.

<sup>215</sup> En 1575 le gouvernement achète 100 psautiers à Strasbourg à l'usage des écoles; K Sch A Zw, II, 13, f. 62.

<sup>216</sup> A en juger par les ordonnances scolaires comme celle de Saxe (1580).

<sup>217</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 180–182.

<sup>218</sup> Les principaux thèmes sont la crainte de Dieu, le respect des parents, l'acceptation des épreuves et l'interdiction d'actes mauvais.

aller au-devant de la récompense et du bonheur) et de la crainte de Dieu, thème central du livre. Le choix du Syracide, livre apocryphe, s'explique par la rétrospective de l'histoire d'Israël<sup>219</sup>, qui est aussi un éloge des hommes illustres, et s'harmonise avec l'enseignement classique et le respect des autorités. La sagesse est plus détaillée avec une pointe plus utilitariste, combinant la tradition sapientiale avec la Loi. Les grands thèmes sont la valeur du travail, le respect de la vie, de la propriété et de la pureté morale.

Ces trois livres bibliques remplacent Caton et Esope dans l'enseignement d'une morale qui tiendra pendant des siècles une grande place dans les écoles protestantes allemandes. Les autorités attachent une certaine importance à la morale et au comportement. L'instituteur doit apprendre aux enfants à bien se conduire, à respecter avec déférence les parents, les adultes en général dans la rue et surtout les autorités<sup>220</sup>. Enfin l'hygiène n'est point oubliée: chaque élève doit être propre en venant en classe pour ne pas salir l'école ou y amener de la vermine<sup>221</sup>.

Sur le plan religieux la lecture des livres bibliques ne sert pas à donner un enseignement systématique de la doctrine. Les passages prévus n'ont que peu de liens entre eux, et au surplus les maîtres se contentent souvent d'une simple lecture, et, si celle-ci est en latin, ils y ajoutent l'explication des mots, la syntaxe et l'application des règles de grammaire. Une analyse du contenu n'est pas prescrite dans le duché, elle l'est d'ailleurs très rarement dans l'Empire<sup>222</sup>. Cet exercice sert surtout à familiariser les élèves avec la Bible, à enseigner un certain nombre de récits et de maximes utiles à la vie privée qui sont à retenir par cœur. Certaines ordonnances<sup>223</sup> se contentent de limiter la lecture de la Bible à l'apprentissage de versets et de sentences.

Ces versets servent à justifier la doctrine protestante contenue dans les catéchismes. Dans les écoles allemandes ceux-ci occupent la plus grande partie de l'horaire, car ils sont considérés comme la matière la plus importante à connaître. Dans les écoles latines deux jours entiers y sont consacrés selon l'ordonnance de 1557<sup>224</sup>, ce qui est beaucoup, car la plupart limitent son étude à un jour par semaine ou à un court moment

<sup>219</sup> Les enfants ne connaissent les récits de l'Ancien Testament que par ce seul livre.

<sup>220</sup> Les enfants doivent faire preuve de *reverentz und Ehrerbietung . . . alten und Erbarn Leuthen, und insonderheit den so von Obrigkeit wegen verordnet sind*; St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 182.

<sup>221</sup> Id.

<sup>222</sup> A Eisleben (1525), en Poméranie (1563) et à Altdorf en Franconie (1575).

<sup>223</sup> Comme celles du Brandebourg (1564) et de Basse-Saxe (1585).

<sup>224</sup> Kirchenordnung . . . , f. 150.

quotidien. Les autorités veillent surtout à une mémorisation littérale, sans la moindre modification du vocabulaire. A Deux-Ponts et dans le comté de Sponheim le catéchisme en usage est celui de Luther, que l'on complétera dans le duché en 1588 d'explications d'inspiration réformée, et que celui de Heidelberg remplace en 1599.

Le prépondérance accordée au catéchisme ne laisse qu'une place minime ou restreinte aux récits bibliques et aux prières. Pour les premiers, l'ordonnance de 1557 est une des rares de tout l'Empire avec celle du Mecklembourg (1552), dont elle est souvent une simple copie, à les mentionner: elle prévoit en effet pour les élèves de la troisième classe la traduction de quelques récits allemands concernant Joseph, Samson, David et le Fils prodigue<sup>225</sup>. Mais aucun autre texte connu n'en parle. Quant aux prières les enfants apprennent le *Pater* et les quatre prières quotidiennes (matin, avant et après les repas, soir) contenues dans le catéchisme de Luther qu'ils récitent tous les jours en classe<sup>226</sup>. Mais ce sont les seules prières connues et on les retrouve en fait dans presque tous les Etats protestants. Toute l'école baigne d'ailleurs dans une atmosphère religieuse et morale. Chaque matin on débute par un cantique qui invoque la présence de Dieu<sup>227</sup> et par la prière matinale, et on finit par la prière du bénédicité et du *Deo gratias* pour le repas. L'après-midi la classe est encadrée par un chant au début et la prière vespérale à la fin.

Cet enseignement serait en effet incomplet sans la musique. L'essor considérable de celle-ci dans les écoles est un des principaux mérites de la Réforme. Tous les textes concernant le duché s'y réfèrent, mais seul le mémoire de Marbach donne des précisions: une heure par semaine est consacrée aux éléments de la musique (c'est-à-dire à la théorie) pour les trois dernières décuries et une heure à l'apprentissage des cantiques pour toutes les classes<sup>228</sup>. L'ordonnance de 1557 prévoit une heure tous les jours<sup>229</sup>, mais le règlement de 1576 limite le chant à deux heures par semaine<sup>230</sup>. Cet attrait s'explique par le goût des réformateurs pour les cantiques et les psaumes comme expression de la foi et aussi par la nécessité de contribuer au chant dans les cérémonies religieuses, où les élè-

<sup>225</sup> *Und sol der Schulmeister den Knaben zu Teutsch etliche schöne Historien dictirn, die sie hernach die wochen Lateinisch machen, Als von Joseph, von Samson, von David, vom verlornen Son; id., f. 151.*

<sup>226</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 182.

<sup>227</sup> *Komb heiliger Geist, Nun bitten wir den heiligen Geist ou Herr der du bist drey in einigkeit.*

<sup>228</sup> REISSINGER (K.), op. cit. T. II, p. 19.

<sup>229</sup> Kirchenordnung . . ., f. 149.

<sup>230</sup> K Sch A Zw, II, 13.

ves sont souvent les seuls à savoir chanter les hymnes en allemand<sup>231</sup>. Certains maîtres pratiquent des chants à plusieurs voix ou des motets, même dans de modestes villages<sup>232</sup>. Dans de nombreux territoires le deuxième maître porte le titre de *Cantor* (Saxe, Thuringe, Poméranie). Dans les régions rhénanes nous n'en avons pas trouvé d'exemple, bien que ce soit souvent le *Collaborator*<sup>233</sup> qui assure cette fonction.

### Les horaires

Le chant semble occuper une place identique dans les écoles latines et allemandes. Pour ces dernières il n'existe qu'un seul emploi du temps, celui en usage à Deux-Ponts et mis au point par Johann Gentersberger (Tableau n° 1). Il est recommandé par les professeurs de Hornbach en 1603 pour toutes les écoles allemandes du duché, tout en laissant une certaine liberté à chaque maître<sup>234</sup>. Il n'y a que quatre matières en tout. La lecture, 10 heures au total, forme l'élément essentiel, tout comme en Saxe d'ailleurs<sup>235</sup>, où le nombre des heures quotidiennes est de six. Le catéchisme est précisé: la première année les six points principaux de la foi<sup>236</sup>, les quatre prières quotidiennes et la confession des péchés; plus tard les élèves apprennent les commentaires sur ces points de façon littérale, enfin les symboles d'Athanase et de Nicée et les meilleurs psau-mes, surtout ceux chantés aux offices. Il n'y a donc guère de différence sensible avec les écoles luthériennes, ce qui confirme l'existence d'une certaine uniformisation des programmes dans l'ensemble des Etats protestants de l'Empire.

Pour les écoles latines on constate, non sans étonnement, des variantes locales notables à l'intérieur d'un cadre précisé en 1575. Avant cette date seul un horaire de Hornbach (1558)<sup>237</sup> est connu, alors que ni l'ordonnance de 1557, ni le mémoire de Marbach ne donnent de précisions. Cet emploi du temps qui concerne une classe de faible niveau en latin, prévoit seulement deux jours complets, plus deux demi-journées et une journée de révisions de tout l'acquis de la semaine. Les programmes sont conformes à ceux prévus par l'ordonnance pour la première classe (Caton, Donat, Vocabulaire). Enfin l'instruction religieuse accapare tout le sa-

<sup>231</sup> Lors de la visite de 1558 on constate que le chant dans les offices n'est valable que là où il y a une école; id., II, 168, f. 6. En Saxe une heure y est réservée chaque après-midi (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 9).

<sup>232</sup> Par exemple à Lettweiler (1609).

<sup>233</sup> Voir infra, p. 308.

<sup>234</sup> K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>235</sup> TIETZ (G.), op. cit., p. 19.

<sup>236</sup> C'est-à-dire le Décalogue, le Credo, le Pater, les sacrements du baptême et de la communion, enfin le ministère des clés.

<sup>237</sup> St A Sp, Zw., I, 1121/3, f. 11.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
8-9	Lecture	Lecture	Culte	Catéchisme	Culte	Catéchisme
9-10			Lecture		Lecture	
12-1	Lecture	Lecture	Lecture	Chant	Lecture	Chant
1-2	Ecriture	Ecriture	Ecriture		Ecriture	
3-4	Catéchisme	Catéchisme	Catéchisme		Catéchisme	

Tableau n° 1: L'horaire de l'école allemande de Deux-Ponts en 1603

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
	I	I	I	I	I	I
	II	II	II	II	II	II
7-8	Grammaire	Grammaire	Grammaire	Caté- chisme latin	Grammaire	Caté- chisme latin
8-9	Esope	Esope	Esope	Gram- maire	Esope	Gram- maire et alle- mand
12-1	Cicéron	Neanis- cus <sup>243</sup>	Cicéron	Chant	Neanis- cus	Musique
	Caton	Caton	Caton		Caton	Chant
1-2	Gram- maire	Gram- maire	Gram- maire	Ecri- ture	Gram- maire	Ecri- ture
3-4	Thème	Thème	Thème	Ecri- ture	Ecri- ture	Ecri- ture

Tableau n° 2: L'horaire imposé aux écoles latines en 1576  
(1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> décuries)

medi, le mercredi matin et une heure le jeudi et comprend en plus deux offices religieux en semaine<sup>238</sup>.

A partir de 1575 les emplois du temps connus sont les uns imposés par le gouvernement (1575, 1576, 1617), les autres constatés lors de visites (1575 à Meisenheim, 1603 dans les quatre chefs-lieux de bailliage). Le schéma d'ensemble reste le même: 5 heures pendant 4 jours de classe et deux jours réservés à la religion<sup>239</sup>. Parmi les horaires officiels, le tableau n° 2 présente celui imposé en 1576 à toutes les écoles urbaines du duché pour les deux premières décuries<sup>240</sup>. L'étude de la grammaire se taille la part du lion: 10 heures sur 28, soit plus du tiers, ce qui n'est pas surprenant à cette époque, alors que Cicéron n'occupe que 2 heures, ce qui l'est davantage. Le thème placé à la dernière heure sert à contrôler l'acquisition de vocables et de formes nouvelles apprises durant la journée. Le catéchisme est ramené à 2 ou 4 heures, total raisonnable<sup>241</sup>.

Cet horaire sert pratiquement de modèle et ne subit que peu de modifications jusqu'en 1620. Il est vrai que les grands pédagogues gardent leur renommée bien après leur mort et que peu de personnes osent modifier leurs principes. Les horaires et les programmes ne changent que de façon modeste, mais significative, à en juger par ce tableau de 1617 qui a force de loi dans tout le duché<sup>242</sup>.

	7-8	8-9	12-1	1-2	3-4
Lundi et Mardi	Grammaire	Cicéron "Epistolae"	Travaux écrits et corrigés	Caton	Exercices de style et vocabulaire
Mercredi et Vendredi	Syntaxe	Culte	Travaux écrits et corrigés	Fables d'Esopé	Thème et vocabulaire
Jeudi et Samedi	Catéchisme allemand et latin	Lecture de l'évangile dominical	Musique et chant		Vêpres (samedi)

Tableau n° 3: L'horaire des écoles latines en 1617

<sup>238</sup> En Saxe une ou deux journées sont réservées à la religion: le samedi selon l'ordonnance de 1580, le mercredi et le samedi à Schwarzenberg en 1578 (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 5). Le contenu comprend le catéchisme en latin, l'évangile dominical en latin et des psaumes. Dans les Monts Métallifères en 1598 il y a du lundi au jeudi une heure de catéchisme le matin, qui est répété l'après-midi, où l'on apprend aussi un verset du psautier. Enfin les vendredi et samedi matins y sont totalement réservés (id., p. 7).

<sup>239</sup> En Saxe l'ordonnance de 1580 prévoit 6 heures pendant 5 jours et 3 heures le samedi (VORMBAUM (R.), op. cit., T. I, p. 236) et au Wurtemberg celle de 1559 6 heures pendant 4 jours et 5 heures pour les deux autres (id., p. 75).

<sup>240</sup> K Sch A Zw, II, 13.

<sup>241</sup> C'est un manuel de lecture contenant de nombreuses sentences et rédigé par Jean Sturm.

<sup>242</sup> Id., II, 51.

La part de la religion a augmenté au point d'accaparer deux jours complets, bien que n'occupant que 6 heures sur 26, alors que la part de la grammaire est ramenée à 4 heures au profit des exercices d'application oraux et écrits (6 heures). Enfin la répartition est mieux faite: la grammaire est limitée aux heures matinales, alors que l'après-midi est réservé aux applications et à l'étude d'oeuvres distrayantes (fables).

Les emplois du temps réellement en usage se conforment en général au modèle officiel. Ainsi à Meisenheim (1575) la première décurie consacre les matinées à la grammaire et deux heures de l'après-midi aux oeuvres littéraires: »Epistolae« de Cicéron, Fables d'Esopé et Caton; une heure est réservée tous les jours à la musique et au chant. L'instruction religieuse occupe deux matinées pour le catéchisme de Luther en allemand et en latin et pour l'étude de l'évangile dominical<sup>243</sup>. Les horaires de Trarbach, mis au point par le recteur Johann Wagner, un disciple de Jean Sturm, ont une disposition similaire<sup>244</sup>.

Enfin il est intéressant de comparer les emplois du temps des quatre chefs-lieux de bailliage en 1603, connus grâce à une enquête réalisée à la demande du gouvernement<sup>245</sup> (Tableau n° 4).

De grandes différences existent, tant pour le nombre d'heures de classe (30 à Deux-Ponts contre 27 à Kusel et 26 seulement à Bergzabern), que pour l'horaire consacré à certaines matières (7 à l'enseignement religieux à Deux-Ponts, 6 à Bergzabern, 5 à Kusel et 4 seulement à Meisenheim)<sup>246</sup>, et pour la répartition journalière (vocabulaire et grammaire placés tantôt le matin, tantôt l'après-midi). Néanmoins ces horaires correspondent à ceux en usage dans d'autres territoires protestants<sup>247</sup>.

#### Une tentative pour limiter la prépondérance du latin: la mémoire d'Ulrich (1603)

Il existe deux commentaires sur cette enquête, un rédigé par le corps enseignant du gymnase de Hornbach<sup>248</sup> et un avis sur ce texte par Johann Ulrich, membre le plus influent du gouvernement et juriste de gran-

<sup>243</sup> G St A Mu, K. b. 390/1 c, f. 732.

<sup>244</sup> St A Ko, 33/4949, f. 128.

<sup>245</sup> K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>246</sup> Pour la grammaire le nombre d'heures est de 3 pour Deux-Ponts, 4 pour Bergzabern, 8 pour Kusel et 9 pour Meisenheim; dans cette bourgade le chant est pratiqué au début de chaque cours et non pendant des heures particulières; enfin les Fables et Caton manquent à Kusel, remplacés par des maximes de Cicéron ou d'autres auteurs de valeur.

<sup>247</sup> En Saxe le nombre d'heures est du même ordre: il varie de 24 à 29 selon les localités (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 12). Les emplois du temps prévus au Wurtemberg et en Saxe ont une disposition analogue (VORMBAUM (R.), op. cit., p. 75 et 236).

<sup>248</sup> Adressé au prince le 22 novembre 1603; K Sch A Zw, VI, 993.

de valeur<sup>249</sup>. Le premier se plaint d'abord des grandes différences, non seulement pour les horaires, mais aussi pour les programmes trop difficiles à Meisenheim et à Kusel<sup>250</sup>. Ulrich souhaite une plus grande homogénéité entre les horaires et propose de faire venir les élèves une heure plus tôt le matin (soit à 6 heures du matin en été!) pour éviter de perdre l'heure consacrée au culte.

Les professeurs estiment que le plus important chaque jour est l'exercice de style pour apprendre et retenir l'usage des règles<sup>251</sup>, ainsi que les auteurs latins de façon parfaite. Or ils constatent que ce travail est conduit de façon trop *rigidè*, ce qui gêne les progrès des élèves. Ce souci pédagogique apparaît aussi pour la répartition des heures dans la journée: comme la mémoire fonctionne le mieux le matin où elle est *Vegeta*, il faut enseigner les règles de grammaire entre 7 et 9 heures et réserver les auteurs pour le soir, *quelque chose de gai comme les Fables et Caton qui sont faciles à comprendre*<sup>252</sup>. Les maîtres de Hornbach demandent en conséquence que tous les instituteurs illustrent à midi les règles apprises le matin dans les textes pour exercer non seulement la *Memoria recens*, mais aussi la raison qui est encore peu exercée à cet âge, et qu'ils terminent la journée par un petit thème<sup>253</sup>. Le mémoire d'Ulrich insiste aussi sur la grammaire qui doit être réservée à la matinée. Ce juriste tient à une explication claire de tous les mots et à un contrôle constant des connaissances acquises avant d'entreprendre une leçon nouvelle.

Par contre les deux rapports divergent sensiblement sur la difficulté des programmes. Pour les enseignants de Hornbach, seul l'instituteur de Bergzabern est trop exigeant en imposant le «Flores Poëtarum»<sup>254</sup>, trop difficile<sup>255</sup>. Mais pour Johann Ulrich, les programmes officiels eux-mêmes sont trop ambitieux. Il estime absurde (*vngereumbt*) que les élèves apprennent par coeur les «Lettres» de Cicéron et les Fables d'Esopé. Il suffit de retenir quelques préceptes éthiques, d'apprendre un bon latin et de montrer dans les textes l'application des règles de grammaire. C'est dans cette perspective qu'il condamne aussi la mémorisation du catéchisme et des évangiles en latin. La connaissance en allemand est suffisante, car il est préférable d'insister sur la compréhension par les élèves. Le catéchisme ne doit servir qu'à faire connaître la religion, d'autant plus que le latin n'est pas toujours excellent.

<sup>249</sup> Adressé au prince le 8 décembre 1603. Id. Cet avis a été publié par REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 175-178.

<sup>250</sup> *grosse Dissonantz, nit allein in tagen vnd Stunden, auch Lectionen, sondern auch in docendi Methodo*; les maîtres de Kusel et Meisenheim *sagen viel schönes dings zu*. Id.

<sup>251</sup> *usum praeceptionum Etymologiae et Syntaxeos*. Ibid.

<sup>252</sup> Ibid.

<sup>253</sup> Ibid.

<sup>254</sup> Recueil de poèmes latins de Tibulle, Horace et Ovide.

<sup>255</sup> *propter gravitatem Styli Poëtici*. K Sch A Zw, VI, 993.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7-8	(D)		Cicéron	Catéchisme allemand Catéchisme allemand et latin	Grammaire et Cicéron	Catéchisme allemand
	(B)	Grammaire	Syntaxe		Syntaxe	Catéchisme
	(M)		Grammaire Catéchisme allemand	Grammaire		Catéchisme allemand et latin
	(K)					
8-9	(D)	Fables d'Esopé		Catéchisme latin Explication de l'épître dominicale Fables d'Esopé	Culte	Catéchisme latin Explication de l'évangile dominical
	(B)	Cicéron ("Epistolae")	Culte			
	(M)			Fables d'Esopé	Fables d'Esopé	
	(K)		Catéchisme	Culte	Cicéron	Catéchisme latin
12-1	(D)	Corrigés et syntaxe Caton et <i>Flores</i> de Tibulle	Corrigés et syntaxe Fables d'Esopé	Musique	Corrigés et syntaxe	Musique
	(B)			Chant	Fables d'Esopé	Chant
	(M)	Syntaxe	Exercices de thème	Syntaxe	Syntaxe	Corrigés
	(K)	Ecriture	Chant	Ecriture	Ecriture	Musique ou chant
1-2	(D)	Caton	Caton	Musique	Caton	Chant
	(B)	Vocabulaire	Vocabulaire		Vocabulaire	
	(M)	Cicéron ("Epistolae")	Révisions de latin	Fables d'Esopé	Fables d'Esopé	

	Déclinaisons et conjugaisons	Déclinaisons et conjugaisons	Déclinaisons et conjugaisons	Déclinaisons et conjugaisons	Musique et chant
(K)					
3-4					
(D)	Thèmes et versions	Thèmes et versions	Vocabulaire	Exercices de style	Lecture de l'évangile et prières
(B)	Thème Caton	Thème Caton	Thème	Thème Caton	Prières (vépres)
(M)					
(K)	Exercices de style	Exercices de style		Exercices de style	

Tableau n° 4: Emploi du temps comparé des villes de Deux-Ponts (D), Bergzabern (B), Meisenheim (M) et Kusel (K) en 1603

En même temps Jean Ulrich veut modifier certains manuels: pour le vocabulaire il propose de remplacer celui de Golius<sup>256</sup>, jugé trop grand et compliqué, par l'Építome d'Adrien Junius<sup>257</sup>, plus modeste et composé *ex fontibus auctorum*. En grammaire les élèves ont successivement un petit, puis un grand manuel, ce qui crée quelques difficultés au moment du passage de l'un à l'autre. Le ministre recommande d'enseigner d'abord uniquement les déclinaisons et conjugaisons, puis d'utiliser le grand manuel, en veillant à étudier les règles dans un ordre de difficulté croissante. Il conseille aussi de remplacer la grammaire en usage, qu'il juge peu adaptée aux élèves, par celle utilisée par les jeunes princes qui est sûrement la plus courte et néanmoins suffisante<sup>258</sup>. Enfin il met en doute l'intérêt même des Fables d'Esopé, indice d'une mentalité nouvelle qui ose contester les idées des réformateurs jusque-là admises sans difficulté. Une traduction du grec en latin est loin de valoir l'original, en particulier pour la pureté de la langue, et de plus les érudits eux-mêmes ne sont pas d'accord sur le sens des allégories et des images contenues dans les fables. Ulrich propose de les remplacer par les »Epistolae« de Cicéron ou par les »Dialogi sacri« de Castellion<sup>259</sup>, qui contiennent non seulement de *bonnes phrases en latin utiles à l'usage quotidien, mais aussi des histoires bibliques beaucoup plus utiles que les Fables d'Esopé*<sup>260</sup>.

Ces idées neuves et réalistes ne furent pas appliquées. Une annotation marginale du prince y est pourtant assez favorable, mais demande l'avis des professeurs de Hornbach. Tout donne à penser que ceux-ci s'y opposèrent, car les programmes de l'école de Hornbach ne furent point modifiés. Ceux-ci comprennent toujours pendant la période 1580–1620 des Lettres de Cicéron, les »Disticha« de Caton et les Fables d'Esopé<sup>261</sup>. Mais ailleurs il arrive parfois de rencontrer des programmes trop compliqués. Ainsi le 28 juin 1617 le corps enseignant de Hornbach se plaint que l'emploi du temps officiel n'est pas appliqué intégralement dans les écoles urbaines, soit que les élèves reçoivent un enseignement médiocre, soit qu'ils sont accablés de leçons trop difficiles. Ainsi l'instituteur Matthias

<sup>256</sup> Gottlieb Golius (1528–1600), professeur à Strasbourg, fut un latiniste de valeur.

<sup>257</sup> Adrien Junius (1511–1575), médecin et philologue hollandais, dont le lexique connu de nombreuses éditions au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>258</sup> *gewisslich die kurzest, vndt doch volkomlich genug*; K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>259</sup> Sébastien Castellion (1515–1563), humaniste français assez indépendant sur le plan théologique. Son ouvrage »Les Dialogues sacrés« constitue un guide de l'histoire sainte. Notons l'ouverture d'esprit d'Ulrich qui propose un ouvrage d'un théologien non orthodoxe pour les enfants, cas assez rare à cette époque.

<sup>260</sup> *darin nit allein gute Lateinische, vnd ad usus quotidianos nutzliche phrases, Sondern auch res Biblicae, vnd also viell nutzlicher Ding, dan in Fabulis Aesopi seindt, zu lernen*; K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>261</sup> Par exemple en 1581 (Id., II, 18), en 1597 (Ibid., II, 30), en 1604 (Ibid., II, 38), en 1619 (ibid., II, 53).

Uranius à Deux-Ponts enseigne des fables de Camerarius<sup>262</sup>, manifestement trop ardues, et donne des thèmes trop compliqués<sup>263</sup>. Les inspecteurs du gymnase décident de le convoquer à la chancellerie de l'Etat, où le surintendant général doit lui ordonner de changer de fables et de proposer des thèmes plus faciles<sup>264</sup>. D'autres maîtres enseignent Buchananius<sup>265</sup>, Ovide (les Métamorphoses) ou même du grec<sup>266</sup>.

Dans les écoles latines on continue ainsi d'enseigner un humanisme chrétien, une *pietas litterata*, mis au point par Mélanchthon et Jean Sturm. Mais on assiste à une séparation croissante entre une élite pénétrée de la rhétorique antique tant chez les protestants que chez les catholiques pour lesquels la langue vulgaire n'est rien d'autre que la « langue sale de la barbarie »<sup>267</sup> et des masses pour lesquelles la Bible et les chants forment la culture essentielle. D'ailleurs l'engouement pour le latin régresse malgré l'accroissement des effectifs, le nombre de ceux qui apprennent le latin reste stationnaire, voire même diminue, et il est significatif de voir la personnalité la plus intelligente du gouvernement réagir contre l'abus de cette langue, qu'elle veut remettre à une place plus modeste, surtout pour l'instruction religieuse. Ce recul du latin au profit d'une culture populaire semble être général à la fin du siècle: il se manifeste aussi en Saxe par exemple, où, après avoir atteint son apogée vers 1580, il entame une régression continue<sup>268</sup>.

Il manque enfin certaines matières qui nous semblent importantes aujourd'hui (sciences, géographie, histoire, dessin, étude de la langue allemande, exercices physiques); mais si l'on compare ces écoles avec celles du XVe siècle et les établissements humanistes, on note des progrès sensibles, grâce à l'importance plus grande accordée à la langue parlée, au souci d'une bonne écriture pour la vie courante, au rôle accordé au chant qui correspond chez de nombreux Allemands à un besoin inné. Enfin si l'enseignement religieux est destiné à former des membres actifs des Eglises, les très nombreux préceptes appris par coeur servent aussi à former des hommes capables de s'adapter à toutes les situations. L'école contribue ainsi à développer cette sagesse populaire, si importante au niveau des gens humbles et qu'il est très difficile de saisir.

<sup>262</sup> Cf. supra, note 203.

<sup>263</sup> K Sch A Zw, II, 51.

<sup>264</sup> Id.

<sup>265</sup> Humaniste écossais (1506-1582) et calviniste qui a acquis une réputation à l'échelon européen par ses nombreux poèmes et ses tragédies bibliques.

<sup>266</sup> K Sch A Zw, II, 51.

<sup>267</sup> REBLE (A.), *Geschichte der Pädagogik*, Stuttgart, E. Klett, 1960, p. 94.

<sup>268</sup> Il disparaît dans les petites villes entre 1580 et 1670; TIETZ (G.), op. cit., p. 68.

## Châpître III

Les élèves: accroissement des effectifs,  
mais méthodes d'enseignement peu renouvelées

## Effectifs et âge des élèves

Quels sont les élèves auxquels cet enseignement s'adresse? Il est assez curieux de constater qu'aucun règlement ne parle de l'âge requis ou nécessaire pour suivre les programmes. Le nombre des écoliers est variable suivant les localités, les saisons et les années; dans l'ensemble les classes sont assez chargées ou du moins assez étoffées dans les villes, tandis que dans les villages l'instituteur a rarement plus d'une dizaine d'enfants. Malheureusement les précisions numériques sont très fragmentaires. Pour les villes trois cas seulement nous sont connus. Ainsi l'école de Meisenheim a 80 élèves en 1565<sup>269</sup>, 48 en 1575<sup>270</sup>, 65 en 1585<sup>271</sup> et 63 en 1607<sup>272</sup>, celle de Bergzabern en a 75 en 1584<sup>273</sup> et 77 en 1605<sup>274</sup>, celle de Trarbach 30 en 1560<sup>275</sup>, 78 en 1576<sup>276</sup>, 50 en 1590<sup>277</sup> et 41 en 1608<sup>278</sup>.

Ailleurs les effectifs sont beaucoup plus faibles, surtout quand le pasteur doit assurer la classe lui-même<sup>279</sup>. Même dans une bourgade comme Kusel il n'y a jamais plus de 20 à 23 élèves<sup>280</sup>. Dans bien des cas on ne précise même pas le chiffre, on parle de *quelques-uns*<sup>281</sup>. Il existe toutefois quelques exceptions heureuses qui trappent les autorités: en 1608 on

<sup>269</sup> G St A Mu, K.b. 390/1 b, f. 525.

<sup>270</sup> Id., 390/1 c, f. 733.

<sup>271</sup> Ibid., 390/1 d, f. 176.

<sup>272</sup> K Sch A Zw, II, 212, f. 50.

<sup>273</sup> G St A Mu, K. b. 390/2 c, f. 764.

<sup>274</sup> Id., 390/2 d, f. 859.

<sup>275</sup> St A Ko, 33/4942, f. 45.

<sup>276</sup> Id., 33/5227, p. 50.

<sup>277</sup> Ibid., 33/4956, f. 3.

<sup>278</sup> Ibid., 33/4961, f. 100. A Deux-Ponts il y en a seulement 50 en 1576 (G St A Mu, K. b. 389/8 b, f. 8).

<sup>279</sup> Par exemple 12 et 6 à Obermoschel en 1565 et en 1575, 16 et 12 à Stackeden en 1590 et en 1609, 2 à Waldmohr (1576), 6 à Rehborn (1585), 8 à Herrstein (1593). En 1609 on en compte 6 à Odenbach, 16 à Frankweiler et 22 à Niederkirchen. Des chiffres semblables sont constatés entre 1580 et 1620 dans les villages saxons: 9 écoles ont moins de 7 élèves, 5 en ont entre 7 et 12 et 3 seulement dépassent 15 élèves (PUCHTA (B.), *Das Schulwesen der Leipziger Landgemeinden im 16. und 17. Jahrhundert*, Leipzig, von Grimme, 1901, p. 49). Dans la région de Wittemberg sur 22 écoles allemandes, 6 ont moins de 5 élèves, 4 entre 5 et 9, 8 entre 10 et 19 et 5 seulement dépassent un total de 20 (TIETZ (G.), *op. cit.*, p. 8).

<sup>280</sup> Rapport du receveur ecclésiastique du 20 décembre 1589; St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 144.

<sup>281</sup> *etliche* ou *wenige*; par exemple à Allenbach, à Hosenbach, à Kastellaun et à Herrstein en 1590; St A Ko, 33/4956.

en compte 46 à Traben et 40 à Kastellaun<sup>282</sup>, grâce à la présence d'un instituteur de valeur. Pierre Cuntzen a vu passer par son école de Birkenfeld 114 élèves entre 1577 et 1591 et son successeur en a 50 en 1594<sup>283</sup>. Les chiffres connus en 1608 pour le comté de Sponheim indiquent une progression certaine des effectifs et confirment le développement réel des écoles<sup>284</sup>. Mais il arrive aussi que les élèves fassent défaut et que l'instituteur se retrouve seul: en 1584 Jean Tonsor à Frankweiler n'a pas d'écoliers à cause de son comportement, de sorte que les parents les envoient dans la localité voisine<sup>285</sup>. En 1609 le receveur du couvent d'Offenbach écrit qu'à Hinzweiler l'instituteur n'a aucun élève depuis deux ans<sup>286</sup>.

Il faut faire une place à part à l'école latine de Hornbach qui dispense à la fois un enseignement en allemand pour les enfants de la localité et en latin pour les candidats, en partie étrangers, à l'entrée au gymnase. Une documentation abondante<sup>287</sup> permet d'analyser l'évolution des effectifs.

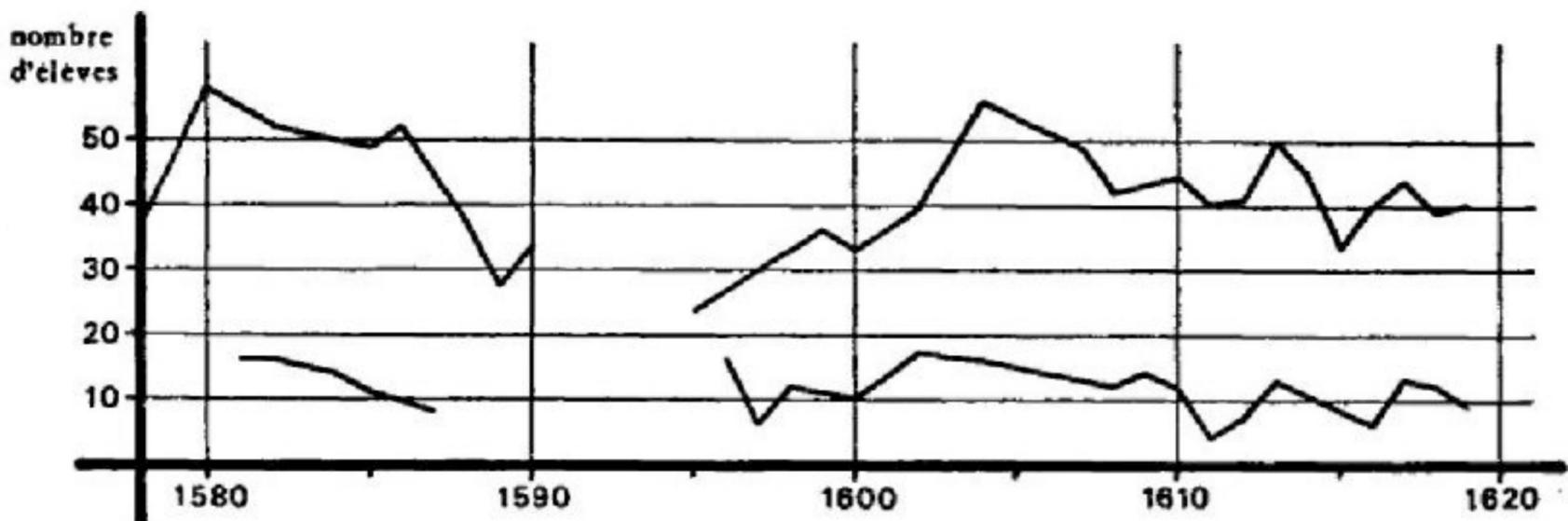


Fig. 1: Evolution des effectifs globaux et de ceux de la 1<sup>ère</sup> décurie de l'école de Hornbach entre 1576 et 1620.

Le graphique ci-dessus (fig. n° 1) révèle trois périodes très nettes: deux sont caractérisées par un grand développement: 1580-1586 et 1602

<sup>282</sup> Id., 33/4961, f. 51 et 159.

<sup>283</sup> Ibid., 33/4955, f. 82-83 et 33/4947, f. 65. A Enkirch on en compte 37 en 1560 et plus de 100 entre 1595 et 1608 (BACK (F.), op. cit., T. III, p. 271). En 1592 les visiteurs estiment que le nombre des élèves est important (*zimliche anzahl*) à Wolf et à Gebroth, où l'école est *fein*, au point que c'est un vrai plaisir (*ein recht freidt*); St A Ko, 33/4947, f. 18 et 23.

<sup>284</sup> Citons pour d'autres localités: 21 à Pferdsfeld, 18 à Winterburg, 24 à Allenbach, 16 à Wolf, 25 à Niederbrombach, *viel* à Enkirch. Mais des reculs peuvent aussi se produire, car à Gebroth il n'y a que *etliche* élèves. Id., 33/4961.

<sup>285</sup> K Sch A Zw, II, 193, f. 66.

<sup>286</sup> »war der Lehrer so notwendig wie das 5. Rad am Wagen... Er hatte weder im Sommer noch im Winter einen Schüler«; cité par MAHLER (L.), Hachenbach am Glan und die nähere Umgebung im Wandel der Zeiten, Otterbach, F. Arbogast, 1966, p. 139.

<sup>287</sup> Tous les chiffres proviennent des inspections de l'école, dont les rapports se trouvent à K Sch A Zw, II, Liasses n° 17 à 53.

à 1620, et séparées par une époque de recul où le nombre oscille seulement entre la moitié et les deux-tiers de l'effectif habituel. On peut trouver plusieurs explications à ce fait: en 1578 fut nommé Gaspard Hilsbach, très apprécié par les professeurs et la population de Hornbach, ce qui permet de comprendre l'essor des années 1580.

Le déclin, sensible à partir de 1588, provient du changement confessionnel qui a lieu cette année-là. Or les réactions de la population de Hornbach, d'après les plaintes de son pasteur Hexamer, furent particulièrement hostiles<sup>288</sup>, et on peut attribuer le recul du nombre des élèves d'une part au mauvais accueil fait à l'enseignement du catéchisme réformé et d'autre part au départ de Gaspard Hilsbach en 1590. La reprise fut assez lente et les effectifs restèrent inférieurs entre 1600 et 1620 à ce qu'ils avaient été avant 1588: en effet l'épidémie de peste de 1598<sup>289</sup> a diminué sensiblement le nombre des enfants à Hornbach et le relèvement du niveau des autres écoles urbaines permettait de mieux y préparer l'entrée au gymnase. Toutefois on constata en 1603 que les élèves envoyés au gymnase n'étaient pas assez instruits, de sorte que bien des parents envoyèrent leur fils à grands frais à l'école urbaine de cette bourgade<sup>290</sup>. L'accroissement des effectifs qui en résulta<sup>291</sup> nécessita en 1603 la création d'un poste d'adjoint.

Les élèves y sont groupés en quatre décuries: les *alphabetarii* qui apprennent l'alphabet et les *legentes* qui apprennent à lire sont confiés à partir de 1603 à l'adjoint. Les deux autres groupes font surtout du latin, en particulier la première décurie pour laquelle nous avons des renseignements précis. Ses effectifs sont en général compris entre huit et quinze, soit entre le tiers et le quart du total, et connaissent à peu près la même évolution que l'effectif global. Une autre indication concerne l'âge des élèves dans cette classe:

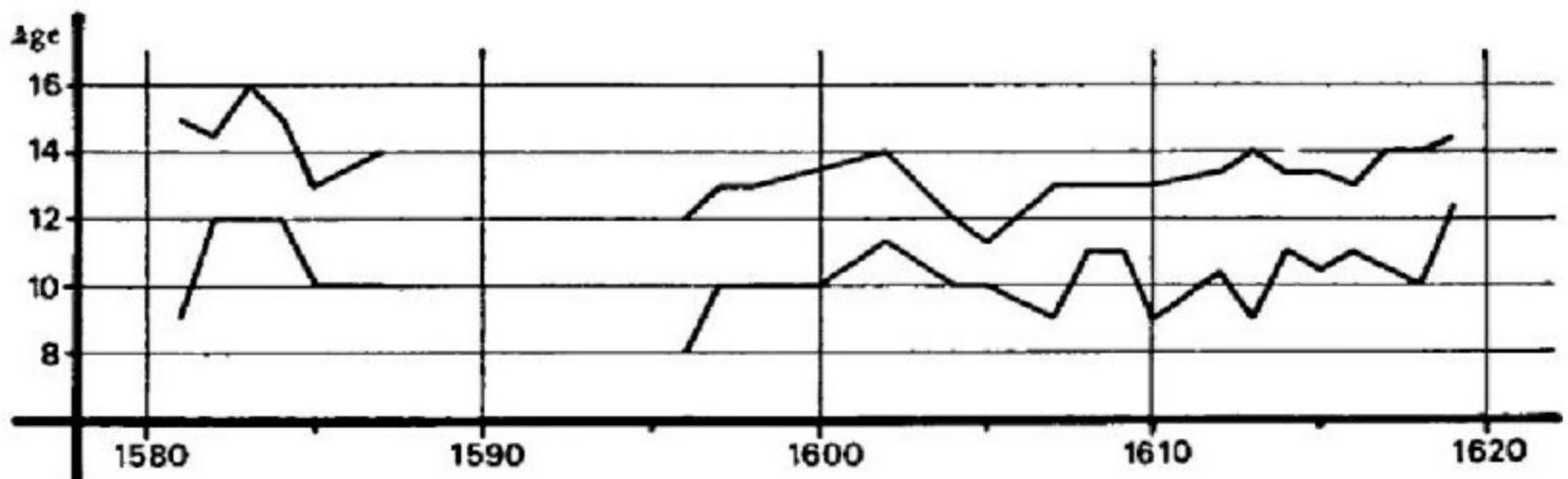


Fig. 2: Evolution de l'âge des élèves de la 1<sup>re</sup> décurie de l'école latine de Hornbach.

<sup>288</sup> Id., II, 23 à 28.

<sup>289</sup> Ibid., II, 31.

<sup>290</sup> Ordre du gouvernement de Deux-Ponts aux 4 surintendants du 24 septembre 1603; *ibid.*, VI, 993.

<sup>291</sup> *von wegen der zunehmenden Jugend*, St A Sp, Zw., I, 1121/3, f. 135.

A partir de 1595 la presque totalité a entre 10 et 13 ans, alors qu'avant 1590 l'âge est un peu plus élevé. Est-ce le signe d'une progression plus rapide dans les études ou plutôt d'une scolarisation à un âge plus jeune?

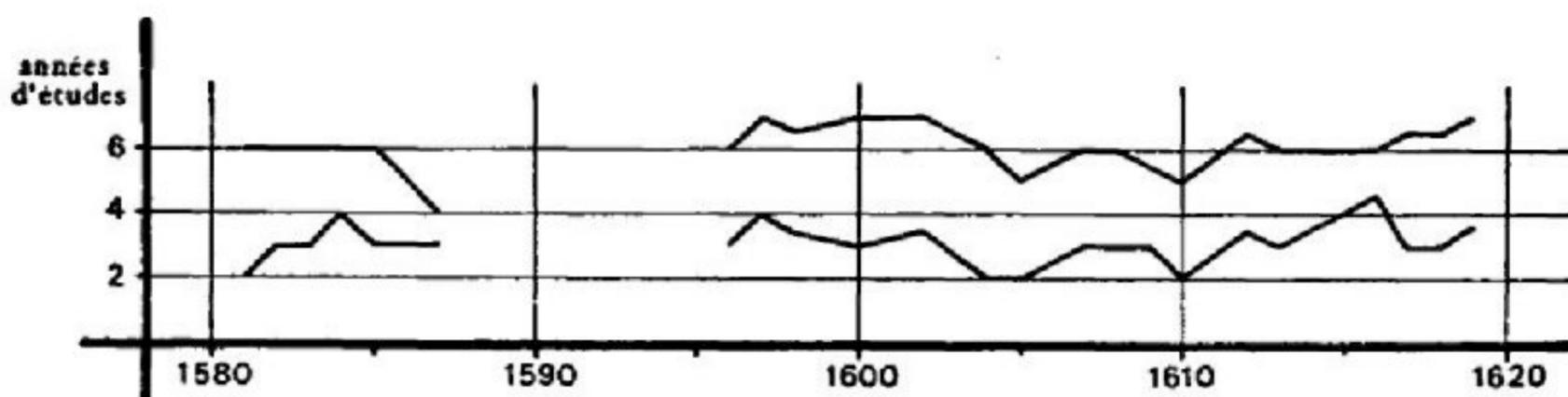


Fig. 3: Evolution des années d'étude des élèves de la 1<sup>ère</sup> décurie de l'école latine de Hornbach.

La fig. n° 3 suggère la première solution: la plupart des élèves va en classe depuis trois à cinq ans. La majorité commence ses études à sept ou huit ans, avant comme après 1590, et reste un an dans chaque décurie sauf pour la dernière que la plupart doivent redoubler. S'il n'y a guère d'évolution entre 1595 et 1620, on peut cependant noter que dans les années 1580 ces études préparatoires sont plus longues, puisque l'âge des élèves oscille entre 10 et 15 ans, et que certains y passent six ans avant d'entrer au gymnase. Dans cette même classe la part des enfants nés à Hornbach tend à augmenter, puisqu'elle passe de 10 à 20% dans les années 1580 à 30 à 40% de 1600 à 1620.

Pour les autres écoles, l'historien devra se contenter du tableau de l'école de Bergzabern en 1584 et en 1605<sup>292</sup> et d'un autre pour l'école de Deux-Ponts en 1580<sup>293</sup>. Dans le premier cas l'instituteur a fait un tableau des 27 élèves apprenant le latin, alors que pour les 48 autres, confiés à son adjoint, il s'est contenté de remettre une simple liste nominative. Ils ont tous un temps de scolarisation qui varie d'un à quatre ans, mais l'écart des âges est plus grand, puisque le plus âgé a 14 ans et les plus jeunes 7 ans. Les deux tiers ont commencé la classe à 6 ou 7 ans. S'il y a une remarquable homogénéité d'âge pour ceux qui vont depuis un ou deux ans à l'école, puisqu'ils ont tous entre sept et dix ans, par contre les différences s'accroissent vers le sommet: ceux qui ont quatre ans de classe ont en effet 10, 12, 13 et 14 ans. Est-ce dû uniquement à la différence d'âge à l'entrée dans l'école? Il est difficile de l'expliquer, d'autant plus qu'un instituteur de valeur, Albert Hugo, se trouve à Bergzabern depuis 1570<sup>294</sup>.

<sup>292</sup> G St A Mu, K. b. 390/2c, f. 764 et K Sch A Zw, II, 201.

<sup>293</sup> G St A Mu, K. b. 389/8 b, f. 265.

<sup>294</sup> BIUNDO (G.), Pfälzisches Pfarrer- und Schulmeisterbuch, Palatina Sacra, Kaiserslautern, Evang. Verein für die Pfalz, 1930, p. 29.

## Recrutement géographique et social

Ces élèves habitent presque toujours la localité, sauf exceptions comme à Hornbach. Mais les documents sont rares. Pour les écoles urbaines le mémoire de Marbach avait bien prévu une concentration dans les quatre chefs-lieux de bailliage, mais en fait il semble bien que les enfants nés hors de la ville – hormis les fils de pasteurs – ne forment dans le duché qu'une infime minorité. En 1584 à Bergzabern sur 27 élèves 2 seulement ne sont pas originaires de la ville: le fils du secrétaire de bailliage<sup>295</sup>, né à Deux-Ponts, et un fils de cultivateur des environs. Deux fils de pasteurs décédés proviennent aussi d'une autre paroisse. En 1605 3 garçons seulement sur 21 ne sont pas nés à Bergzabern: deux fils d'agriculteurs du voisinage et un fils de pasteur décédé de Bischwiller, élevé par des parents résidant dans la ville<sup>296</sup>. Dans le comté de Sponheim le morcellement géographique entraîne le développement des écoles des chefs-lieux de bailliage qui attirent des enfants des localités voisines. En 1576 à Trarbach sur 78 élèves, 52 seulement habitent dans le bourg, soit les deux-tiers; parmi les autres 6 viennent du bailliage, 3 de localités plus éloignées du comté (2 fils de bailli et un fils de pasteur), 6 sont fils de nobles du Hunsruck, les autres viennent de localités proches sauf un fils de ministre du culte, né à Baumholder dans le duché de Deux-Ponts<sup>297</sup>. Plus significatif encore est l'exemple de Birkenfeld où sur 114 élèves inscrits de 1577 à 1591 57, soit exactement la moitié, sont des «étrangers» (*frömbden*), mais en fait tous, sauf 8, habitent dans une douzaine de hameaux situés dans un rayon de six kilomètres autour de la localité. Enfin 8 viennent des 4 paroisses les plus proches où jusque-là l'école ne fonctionne que par éclipses<sup>298</sup>. Dans la plupart des cas, à côté de l'énorme majorité des élèves originaires de la ville, une petite fraction vient de localités voisines où il manque une école, ou bien elle est attirée par la notoriété ou la valeur de l'instituteur, même au niveau des simples villages: ainsi à Gebroth en 1592 où l'instituteur Jean Och manifeste un tel zèle que des gens de Winterburg, pasteur en tête, lui envoient leurs enfants en dépit de l'existence d'une école sur place, imités en cela par des parents de localités situées hors du comté de Sponheim<sup>299</sup>.

L'obligation faite aux parents de payer le maître d'école explique le recrutement social qui se limite souvent à la population aisée, mais dans quelle mesure? L'insuffisance des documents existants ne permet aucune

<sup>295</sup> Le *Landschreiber* assure le secrétariat du bailli; il a souvent une formation de juriste et peut remplacer le bailli dans ses fonctions.

<sup>296</sup> K Sch A Zw, II, 201, f. 41.

<sup>297</sup> St A Ko, 33/5227, f. 50 sqq.

<sup>298</sup> Id., 33/4955, f. 82 à 83.

<sup>299</sup> Ibid., 33/4947, f. 23 et 33/4956, f. 41.

réponse précise. A Hornbach la profession est connue seulement pour les parents des élèves de la première décurie qui se préparent à l'entrée au gymnase: le recrutement correspond à celui du gymnase. Pour les autres écoles les seuls renseignements sont toujours ceux de Bergzabern. En 1584 sur 27 élèves 8 sont fils d'artisans<sup>300</sup>, 5 de marchands, 4 du magistrat urbain, 4 de fonctionnaires<sup>301</sup> et 5 seulement de travailleurs de la terre<sup>302</sup>. En 1605 pour un total de 21, ces chiffres sont respectivement 3<sup>303</sup>, 3, 3, 2<sup>304</sup> et 2. Parmi les autres, 5 sont orphelins et 3 fils de *civis*<sup>305</sup>. D'après ces exemples il semble que ce sont la bourgeoisie, les artisans et les commerçants qui manifestent le plus grand souci pour l'instruction, à la différence des journaliers et des agriculteurs qui en voient moins l'intérêt, qui ont davantage besoin de leurs enfants pour des travaux divers et qui hésitent devant les frais d'écolage<sup>306</sup>.

### Les méthodes d'enseignement

S'il existe des progrès incontestables au niveau de l'intérêt pour l'école, par contre les méthodes d'enseignement sont restées traditionnelles. Malheureusement en dehors des textes officiels les sources sont rares. La législation de 1557-58 réclame une mémorisation intensive durant les premières années, ce qui est conforme aux idées du temps, aussi bien chez Luther que chez Mélanchthon ou Jean Sturm. L'ordonnance de 1557 exige d'apprendre par coeur du vocabulaire latin, des comédies de Térence, des proverbes, des règles de grammaire et le catéchisme. Les élèves doivent retenir des quantités considérables de mots, de phrases et de textes. Le maître veille aussi à faire répéter les connaissances acquises le plus souvent possible: d'abord chaque matin les éléments appris la veille, puis les règles de grammaire chaque fois que l'occasion se présente lors de l'étude de textes<sup>307</sup>. Le conseiller Ulrich insiste en 1603 sur la répétition: le maître n'entamera de nouvelle leçon le matin qu'après avoir fait répéter celle de la veille. L'étude d'une leçon consiste dans

<sup>300</sup> 2 menuisiers, 2 bouchers, 2 vanniers, 1 tailleur et 1 forgeron.

<sup>301</sup> 2 pasteurs, 1 secrétaire de bailliage et 1 instituteur.

<sup>302</sup> 4 vigneron et 1 cultivateur.

<sup>303</sup> 1 meunier, 1 coutelier et 1 barbier, K Sch A Zw, II, 201, f. 41.

<sup>304</sup> 2 fils du receveur ecclésiastique.

<sup>305</sup> Le terme de *civis* ou *Bürger* désigne les habitants d'une bourgade qui possèdent le droit de bourgeoisie, mais on trouve des *Bürger* dans toute la hiérarchie sociale; en général c'est la petite bourgeoisie formée d'artisans, de boutiquiers et d'exploitants agricoles, au niveau de vie assez modeste. A Deux-Ponts on compte en 1580 10 fils de fonctionnaires sur 29, 7 d'artisans, 3 de marchands, 2 de pasteurs, mais aucun travailleur de la terre.

<sup>306</sup> A Lubeck les catégories sociales les mieux représentées dans les écoles allemandes sont les artisans et les marins (RUGE (W.), art. cit., p. 466).

<sup>307</sup> Kirchenordnung . . ., f. 150.

la lecture par l'instituteur d'une phrase qu'il explique ensuite mot par mot et que tous les enfants doivent répéter. Selon Ulrich la mémoire se développera de façon prodigieuse si on emploie cette méthode: explication le premier jour, récitation par coeur et nouvelle explication le lendemain<sup>308</sup>.

Cette présentation par le maître et la répétition de ses paroles occupe tous les jours deux ou trois heures. Dans certains cas les élèves répètent librement entre eux<sup>309</sup>. Par contre il n'y a pas de trace de révisions hebdomadaires ou mensuelles, recommandées par certaines ordonnances<sup>310</sup>. D'autres prévoient aussi au début de l'année scolaire une révision du programme de l'an précédent<sup>311</sup>.

Les leçons alternent avec des devoirs écrits réservés à l'après-midi. A côté des heures d'écriture, ce sont en général des thèmes (*argumenta*) ou des compositions libres en latin. Pour les premiers les professeurs de Hornbach ont le louable souci de favoriser l'intérêt des élèves, en recommandant en 1603 aux instituteurs de donner des exercices d'application en rapport avec les textes étudiés dans la journée avec *eadem verba, eadem formulae loquendi, mutatis casibus, temporibus, numeris, personis*, afin de divertir les enfants et de développer leur promptitude et leur patience<sup>312</sup>. Les thèmes ainsi conçus sont plus agréables aux élèves et rendent le travail du maître moins pénible. Ils forment le dernier volet du tryptique mis au point par Mélanchthon pour l'enseignement du latin, à savoir les règles de grammaire (*praecepta*), l'étude des auteurs anciens (*imitatio*) et les exercices d'application (*exercitatio*).

Le système d'enseignement atteste un grand souci d'efficacité (raccourcir la durée des études et obtenir un meilleur niveau) et d'adaptation à l'enfant. Un des mérites des réformateurs et des pédagogues du XVI<sup>e</sup> siècle fut en effet de conformer l'enseignement à la psychologie des enfants. Luther a déclaré en 1526:

*Que personne ne s'estime trop intelligent et méprise ce jeu d'enfant... Si nous devons élever des enfants, nous devons nous comporter en enfants avec eux*<sup>313</sup>.

<sup>308</sup> *quod immane quantum prodest pueris ad memoriam*, K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>309</sup> Cette méthode est fréquemment utilisée: les meilleurs élèves font répéter ceux de niveau un peu inférieur et ainsi de suite dans la hiérarchie. De cette manière tous les élèves sont occupés et le maître peut contrôler chaque enfant.

<sup>310</sup> Par exemple au Wurtemberg (1559), en Poméranie (1563) ou au Brandebourg (1564).

<sup>311</sup> Altdorf en Franconie (1575), Augsbourg (1576).

<sup>312</sup> *Lustig vnd behendt vnd vnverdrüssig*, K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>313</sup> *So lass sich hier niemand zu klug dünken und verachte solch Kinderspiel... Sollen wir Kinder ziehen, so müssen wir auch Kinder mit ihnen werden* (Préface à la Messe allemande), in: LORENZEN (H.), op. cit., p. 113.

Cela se manifeste par exemple dans la répartition des heures dans la journée, situées de 7 à 9 heures, de 12 à 14 et de 15 à 16 heures, soit jamais plus de deux heures de suite. Ulrich désire en 1603 que les instituteurs ne fassent jamais l'après-midi trois heures d'affilée<sup>314</sup>, car leur travail doit s'ordonner en fonction non de leur propre intérêt, mais de celui des enfants.

Ensuite on a tenté de stimuler l'intérêt grâce à des récompenses et à une progression méthodique dans l'acquisition des connaissances, afin de ne pas décourager les élèves<sup>315</sup>. En effet des prix sont offerts parfois aux meilleurs, ainsi à Trarbach en 1608 lors de l'inspection, où les dix élèves de la première classe reçoivent chacun 3 *kreutzer* et ceux de la seconde un demi *batzen*<sup>316</sup> à titre de récompense pour leur bon travail<sup>317</sup>. Marbach propose en 1558 que le prince fournisse un prix pour les deux meilleurs de chaque classe lors de l'examen annuel, soit un ou deux *batzen*, pour stimuler leur zèle et leur goût au travail<sup>318</sup>. Le projet d'ordonnance de 1574 prévoit aussi des récompenses pour les meilleurs<sup>319</sup>.

Celles-ci sont en général distribuées lors des examens qui ont lieu tous les six mois, en présence du bourgmestre, du greffier de la ville et de deux membres du magistrat<sup>320</sup>. Marbach avait prévu en 1558 un examen général annuel, mais limité aux écoles des quatre chefs-lieux de bailliage. Le pasteur et deux laïcs examinent tous les enfants, afin de contrôler si ceux de la première année savent faire des syllabes, ceux de la deuxième bien lire et réciter des règles de grammaire et un passage des «Lettres» de Cicéron et s'ils savent écrire correctement. Dans les autres classes l'instituteur fait l'examen lui-même, mais en présence des trois *inspecteurs*

<sup>314</sup> Ce qui était le cas à Meisenheim. K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>315</sup> *ne statim in pueritia propter difficultatem laborum desperent, et a studiis absterreantur, quod saepe fit*; mémoire d'Ulrich, id. Le pasteur Gaspard Jegen qui fait la classe en 1584 à Cléebourg possède un ouvrage «De Institutione puerorum liber» de Conrad Clauser, signe d'intérêt pour la pédagogie. G St A Mu, K. b. 390/2 c, f. 728.

<sup>316</sup> 1 florin vaut 15 *batzen* et un *batzen* 4 *kreutzer*.

<sup>317</sup> St A Ko, 33/4961, f. 100. A Traben et à Enkirch la fabrique offre une petite somme aux meilleurs élèves lors des inspections: 1 florin 13 *albus* en 1603 et 3 florins 3 *albus* en 1614 à Enkirch; K Sch A Zw, V, 40, comptes 1603 et 1614.

<sup>318</sup> *dann solche premia machenn Junge knaben vnnnd sonnderlich wass ein wenig guter Artt ist sovill desto vleissiger vnd lustiger*; REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 22.

<sup>319</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 175. Il en est de même au Wurtemberg (FISCHER (K.), op. cit., p. 98) et en Saxe, où l'ordonnance de 1580 prévoit du papier comme récompense (VORMBAUM (R.), op. cit., T. I, p. 267). A Marienberg on distribue en 1617 du papier, de la pâtisserie et des couronnes. Le maître d'école saxon Hayneccius écrit que l'instituteur *mus mit jhnen wie ein Vater spielen fein ... vnd mit geschenck Vergelten mus*, cité par GEHMLICH (E.), op. cit., p. 28. Dans certaines circonstances exceptionnelles les élèves touchent aussi du pain blanc comme en 1600 à Kastellaun à l'occasion des obsèques du prince Charles de Birkenfeld (comptes de la confrérie de Kastellaun, K Sch A Zw, V, 23, f. 47).

<sup>320</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 175.

qui doivent procéder avec méthode et zèle en y consacrant trois heures ou davantage. A la fin de l'examen on fait une liste des élèves aptes à changer de classe. Une semaine plus tard le surintendant général opère le passage des classes en présence des trois *inspecteurs*, de quelques membres du magistrat urbain et d'autres personnes respectables et intéressées par l'enseignement et les arts libéraux<sup>321</sup>. Marbach interdit explicitement aux maîtres de faire changer des élèves de classe sans le consentement des *inspecteurs*<sup>322</sup>. Mais il paraît douteux que ces projets aient été appliqués. Le surintendant général ne s'est pas rendu chaque année dans les différents bailliages, et les enquêtes faites lors des visites paroissiales révèlent que les pasteurs se contentent de contrôler le travail fait par l'instituteur. Même à Hornbach la commission d'enquête pour le gymnase n'inspecte jamais l'école urbaine. Le maître de celle-ci interroge en présence du pasteur les enfants sur le travail fait pendant une période de plusieurs mois. Ils récitent des extraits des oeuvres étudiées, des règles de grammaire et font un thème<sup>323</sup>. Ces examens servent en général à contrôler les connaissances acquises et aussi le travail fait par l'instituteur — puisque des tiers y assistent —, et à classer les écoliers en vue des récompenses. Mais pour le passage de classe, le travail fait dans l'année compte au moins autant, de sorte que le maître garde la haute main sur les décisions essentielles.

Le souci pédagogique se manifeste aussi par la division de la classe en sections ou décuries homogènes que l'instituteur fait travailler alternativement, afin de pouvoir s'adapter au niveau des élèves. Par contre on manque de précisions sur les congés ou les vacances, à la différence du Wurtemberg par exemple<sup>324</sup>. Il est cependant probable qu'on a dû suivre fréquemment l'exemple de la ville de Kusel où il y a quelques semaines de congé lors des vendanges<sup>325</sup>.

### Une discipline assez rude

Mais sur d'autres plans on est resté plus traditionaliste, en particulier pour la discipline. Les réformateurs et les ordonnances scolaires y atta-

<sup>321</sup> *annderenn ehrlichenn burgern, die zur lehr vnnnd guttenn kunstenn lust vnnnd liebe habenn*; REISSINGER (K.), op. cit., T. II, p. 21.

<sup>322</sup> Id.

<sup>323</sup> K Sch A Zw, II, 28 (en 1595) et II, 45 (en 1611).

<sup>324</sup> L'ordonnance de 1559 prévoit deux semaines à Pâques et en octobre pour les vendanges. Mais en Saxe on ne connaît pas encore de vacances (RICHTER (J.), *Geschichte der sächsischen Volksschule*, Berlin, Weidmann, 1930, p. 53, *Monumenta Germaniae Paedagogica*, 59).

<sup>325</sup> St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 236.

chent une grande importance de principe en relation avec la doctrine de la nature de l'homme qu'il faut corriger. Ainsi Luther dit que

*Dieu exige que les enfants soient gouvernés et contraints à une bonne discipline, car leur âge est très faible, inexpérimenté, et ne songe qu'à des choses folles, puériles et nuisibles*<sup>326</sup>.

A la différence d'aujourd'hui la discipline s'étend non seulement aux élèves pendant les heures de classe, mais aussi à leur comportement quotidien hors de la vie familiale, dans la rue comme aux offices, à leurs actes comme à leurs paroles. L'instituteur est donc à la fois un enseignant et un censeur.

Dans une lettre adressée au prince Jean II, le magistrat de Deux-Ponts reproche à Leonhard Exter le manque de piété et de respect, les bavardages inutiles et les paroles »honteuses« de ses élèves<sup>327</sup>. De même les membres du gouvernement se plaignent en 1591, lors d'une délibération, que ce maître Exter n'interdit pas à ses écoliers de pratiquer toutes sortes de caprices dans les rues et des espiègleries en classe et ailleurs, ce qu'on ne peut tolérer dans la ville<sup>328</sup>. Ailleurs un instituteur se fait excuser de ce que les enfants courent trop dans les rues, car ses fonctions de vicaire l'accaparent totalement en dehors de ses heures de classe<sup>329</sup>. L'exemple le plus caractéristique est celui de Johann-Jacob Dürr, adjoint à Deux-Ponts, qui déclare ne pas pouvoir surveiller ses élèves dans les rues parce qu'il est trop pauvre pour user ses chaussures à cette tâche<sup>330</sup>! Les parents sont favorables à ce contrôle extra-scolaire, afin de tenir les enfants en respect et de distinguer les écoliers des autres<sup>331</sup>.

Si le souci de discipline est très vif<sup>332</sup>, il n'y a cependant ni réglementation tatillonne – sauf pour le gymnase –, ni abus des sanctions. Au con-

<sup>326</sup> Commentaire du Psaume 101, Edition de Weimar, T. 51, 1914, p. 205.

<sup>327</sup> *schlechte geringe Gottes forcht, vnnnd ehrerbietung . . . grossen unnützen geschwetz, vnnnd schandtbahren wortten*; supplique du prévôt et des 14 de la ville du 11 mars 1609; K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>328</sup> Id., II, 258, f. 36.

<sup>329</sup> A Obermoschel en 1615; St A Sp, Zw. I, 1206/3, f. 237.

<sup>330</sup> K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>331</sup> St A Ko, 33/4947, f. 149. En 1590 les parents de Trarbach se plaignent que les élèves manquent de respect devant les adultes et en particulier qu'ils ne se découvrent pas en les croisant. Id., 33/4955, f. 3. Certains se conduisent en effet très mal hors de l'école comme à Kusel en 1609: *in plateis discurrut, ludent, aut quod pejus est, aliorum hortos, arbores, fructus, sive alia depopulantur*, cité par BAUM (L. H.), *Geschichte der Kuseler Volksschule*, Kusel, K. Müller, (s. d.), p. 20. Mais à Bacharach au Palatinat le maître d'école se plaint que les parents n'acceptent pas cette intervention dans la rue, au point qu'il a été *geschmebet vnd gelestert* (synode du 22 juillet 1612, Rh. P. K. A. Du, I A IX, B 1, p. 149).

<sup>332</sup> En 1558 les visiteurs exhortent les élèves de Meisenheim *ad pietatem, reverentiam parentum et praeceptoris*, G St A Mu, K. b. 390/1 a, f. 749.

traire tant les réformateurs que les ordonnances insistent sur la modération, par opposition aux terribles châtements de la fin du Moyen Age si bien décrits par Erasme<sup>333</sup>. Luther déclare dans son Commentaire de l'Épître aux Galates:

*Quand les enfants sont méchants, qu'ils causent des dégâts et des méchancetés, il faut les punir . . . mais il faut aussi savoir se limiter . . . un enfant a besoin d'un maître sévère pour le punir, l'instruire et l'amener au bien, car si un enfant était sans discipline, il ne ferait aucun progrès moral et devrait se détériorer*<sup>334</sup>.

L'ordonnance de 1557 prévoit que le maître punisse avec modération, par des paroles ou une verge, et non avec colère les élèves coupables de paresse ou de méchanceté<sup>335</sup>. Le projet de 1574 impose des sanctions modérées, interdit de se comporter en tyran avec les écoliers et de manier la verge de façon à causer des blessures<sup>336</sup>. En 1591 un règlement du comté de Sponheim recommande de ne pas battre immodérément les enfants, mais au contraire de développer leur goût pour le travail scolaire par l'amabilité et la douceur<sup>337</sup>.

Est-ce à dire que ces textes ont toujours été respectés? Dans bien des cas le maître d'école a commis des excès dont certains nous sont connus. Le grand bailli de Trarbach et ses subordonnés sont mécontents en 1590 de Gordien Hasselbach qui fait fuir les bons élèves au point qu'il n'a que quelques médiocres, car il les a »déchaînés« par des châtements corporels abusifs<sup>338</sup>. D'autres cas sont plus graves. En 1604 un bailli du Hunsruck, Georg Dhieter, affirme qu'Ursinus, qu'il avait contribué à faire nommer à Trarbach l'année précédente, a battu son fils au point d'en faire plus un sot qu'un docteur et qu'il lui a presque broyé un doigt<sup>339</sup>. Johann Schaubruck à Bergzabern a frappé le fils du médecin (1592) d'un coup de bâton à la tête avec une telle énergie que le père redoute de devoir l'opérer, et qu'il fait constater les traces par le bailli en pré-

<sup>333</sup> Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis.

<sup>334</sup> Commentaire de l'Épître aux Galates, Edition de Weimar, 1939, T. 57, p. 90-91.

<sup>335</sup> Kirchenordnung . . ., f. 152.

<sup>336</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 176.

<sup>337</sup> *mit freundlichkeit vnd sanfftmutt*, St A Ko, 33/4955, f. 111. La même recommandation est prévue par le règlement synodal de 1607 au Palatinat électoral: *in aller sanftmut, freundlichkeit vnd holdseligkeit . . . vätterliche vnd mutterliche bescheidenheit gebrauchen, nicht zu tyrannisch auch nicht zu gelind seyn*; Munich, Hauptstaatsarchiv, Staatsverwaltung, 3224, p. 12.

<sup>338</sup> *mitt Poldern unnd schlagen wild gemacht*; St A Ko, 33/4956, f. I. A Kusel aussi (1590) le maître *verbeyhelt* les élèves au point qu'ils ne veulent plus aller en classe (G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 142).

<sup>339</sup> *das villeicht mher ein Thor alss ein doctor solt draus werden*; St A Ko, 33/5227, p. 263.

sence de l'inspecteur ecclésiastique<sup>340</sup>. Enfin un cas particulier s'est produit à Kusel, où en 1588 le pasteur Bayer accuse Friedrich Franck d'avoir provoqué la mort de son fils par des coups de bâton abusifs et même des coups de pied ayant provoqué des vomissements<sup>341</sup>. Mais une enquête minutieuse réalisée par les autorités révèle que ces accusations sont fausses, car elles s'expliquent par l'animosité personnelle de l'ecclésiastique resté luthérien et réputé pour son caractère autoritaire envers l'instituteur qui a accepté la confession réformée, et par la fureur d'avoir été révoqué pour ce motif religieux<sup>342</sup>. La minutie de l'enquête prouve combien on est soucieux de ne pas voir d'abus de discipline<sup>343</sup>.

A l'inverse une minorité de maîtres se voit reprocher une mansuétude exagérée et un manque de discipline en classe; les censeurs d'Obermoschel déclarent en 1616 que Johann Goeler, qui vient de partir, fut beaucoup trop indulgent, qu'il s'est contenté de réprimander les élèves sans jamais utiliser la férule<sup>344</sup>. Les parents de Hornbach se plaignent en 1615 que Nicolas Riebel ne dit rien quand un garçon est absent quatre à cinq semaines<sup>345</sup>.

Néanmoins ces renseignements concernant soit les abus, soit l'indulgence, n'ont pas été très nombreux, de sorte que dans la majorité des cas on peut conclure à l'existence de châtiments modérés, allant de la réprimande aux coups de férule donnés seulement dans des cas graves et en faibles quantités. Ce sont les seules sanctions apparues dans les écoles élémentaires.

### Les obligations extra-scolaires

Outre la discipline durant les heures de classe, les enfants doivent aussi se soumettre à certaines contraintes religieuses. Non seulement ils sont tenus d'assister aux offices religieux en semaine, mais en plus ils ont des

<sup>340</sup> K Sch A Zw, II, 194, f. 109. A Barbelroth l'instituteur frappe, d'après les censeurs, les élèves avec des *stecken, schlüssel und feusten*; id., II, 174, f. 61. Les mêmes plaintes apparaissent aussi en Saxe (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 29).

<sup>341</sup> St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 74.

<sup>342</sup> Id., f. 76 sqq.

<sup>343</sup> Les abus semblent avoir été fréquents aussi ailleurs, à en juger par cet extrait d'une chronique bâloise de l'époque: il faut interdire aux maîtres *die Knaben nicht auf eine barbarische und henkerische Weise tractieren, ja nicht, wie bisweilen geschehen, Löcher in den Kopf schlagen, das Fleisch . . . an den Fingern solchermassen zerquetschen, dass das Blut zwischen den Nägeln herausspritzt, oder Büschel Haare ihnen ausreißen, oder sie sogar mit Füßen treten* (cité par FISCHER (K.), op. cit., T. I, p. 96). L'ordonnance scolaire d'Esslingen (1548) énumère de nombreux châtiments interdits (HEPPE (H.), op. cit., T. I, p. 37).

<sup>344</sup> *zu gut . . . viel zu gelind . . . hette nur mit worten straffen, und der jugend mit der ruhten verschonen*; K Sch A Zw, II, 175, f. 34.

<sup>345</sup> Id., II, 49.

obligations précises le dimanche. Le règlement de 1576 prévoit le culte obligatoire et la lecture du catéchisme en allemand<sup>346</sup>. Les emplois du temps de 1603 précisent aussi les devoirs dominicaux. A Deux-Ponts les élèves doivent lire l'évangile ou l'épître à 7 heures avant le culte. Ils reviennent à midi pour la lecture ou le compte rendu de l'évangile en latin<sup>347</sup>. A Bergzabern on se contente de la lecture de l'évangile avant le culte du matin et de l'heure du catéchisme à midi, tout comme à Meisenheim, où les enfants font en plus du chant à trois heures<sup>348</sup>.

Pour ces offices les maîtres sont tenus de conduire les élèves à l'église et de les surveiller pendant l'office pour veiller à leur recueillement et à ce qu'ils écoutent le sermon avec attention. Mais ce contrôle n'est pas toujours facile et les plaintes ne sont pas rares. En 1590 l'instituteur de Trarbach est réprimandé par les membres de la commission d'enquête: il reçoit l'ordre d'obliger les garçons à se mieux comporter au culte et à s'agenouiller correctement lors de la prière *et non de se laisser tomber lourdement*<sup>349</sup>. Toutefois le rôle actif est plus important: le maître doit diriger le chant avec ses écoliers, placés près du pupitre installé à l'entrée du chœur, pour entraîner l'assemblée<sup>350</sup>. Chargée d'animer le chant, l'école doit participer aux cérémonies religieuses lors de noces ou d'enterrements, dans la plupart des localités<sup>351</sup>.

### Le niveau de l'enseignement dispensé

Il nous reste enfin à connaître les résultats de cet enseignement. Les inspections des écoles permettent de contrôler les connaissances acquises. Sur le plan religieux les garçons savent en général le catéchisme et des psaumes. Le petit catéchisme de Luther est appris par coeur très rapidement. On a l'impression qu'après deux ans presque tous les enfants savent le réciter totalement; ensuite ils l'étudient en latin. Le même processus a lieu après l'introduction des explications – réformées – du catéchisme en 1588 et du catéchisme de Heidelberg en 1599. Mais celui-ci est plus difficile à retenir. En 1605 un tableau des élèves de Bergzabern indique pour les 14 meilleurs les connaissances acquises: 4 savent réciter ce catéchisme par coeur dans les deux langues, 7 le connaissent en alle-

<sup>346</sup> Ibid., II, 13, f. 59.

<sup>347</sup> *Evangeliorum latinorum redditio vel constructio*.

<sup>348</sup> K Sch A Zw, VI, 993.

<sup>349</sup> *nicht mitt dem gantzen leib auff die erden fallen*; St A Ko, 33/4956, f. 3.

<sup>350</sup> *dass sie vleissig die Predig horen, vnnnd dass Gesanng der ganntzenn kirchenn zu guttem exempell furenn vnnnd erhalten helffenn*; K Sch A Zw, VI, 368. Nicolaus Ischnopedius écrit en 1558: *duco eos* (les élèves) *ad templum, ibi cano cum illis; finito cantu infit contio, finita contione duco illos ad scholam; statim eunt domum*; St A Sp, Zw, II, 1121/3, f. 11.

<sup>351</sup> Par exemple à Reichenbach (1599) et à Hornbach (1610).

mand et parmi eux 4 ont commencé la version latine, enfin 3 n'ont pas achevé le texte allemand<sup>352</sup>.

Pour les psaumes, auxquels tant les luthériens que les réformés attachent beaucoup d'importance, les élèves en apprennent un nombre assez grand, à en juger par quelques cas concrets. Jacob Horter de Bergzabern a remis en 1605 et en 1609 la liste de ses élèves avec pour chacun l'énumération des psaumes retenus par cœur. En 1605 sur 29 enfants dont 12 seulement de la première classe, 6 en savent plus de 40, 11 entre 18 et trente et 9 entre 7 et 10<sup>353</sup>. En 1609 les connaissances ont reculé: 2 seulement peuvent en réciter 35, 7 entre 13 et 23 et le dernier a retenu les 6 premiers psaumes<sup>354</sup>. Il est assez frappant de constater des différences entre les numéros de ces hymnes. En général les élèves connaissent les premiers, jusque vers le vingtième ou le trentième, puis les psaumes 90, 91 et 103, ce qui a changé en 1609, où, à côté des premiers, les garçons ont retenu les psaumes 91, 100, 128, 133 et 134. Comme ces derniers sont très courts, on peut supposer que le choix s'explique par ce motif, car les psaumes 90 et 103 qui ont disparu sont bien plus longs, et parmi les trente premiers, ceux qui manquent dans la liste sont toujours les plus longs. Il semble que Jacob Horter ait préféré, à la différence de son prédécesseur, donner des psaumes très courts en grand nombre, plutôt que des chants plus longs, par souci pédagogique. Ce talent a été hautement apprécié chez lui à la fois par les autorités et la population<sup>355</sup>. Son collègue de Deux-Ponts précise en 1603 sa façon d'enseigner le chant des psaumes, afin que les élèves puissent les chanter tous en disposant des notes de musique<sup>356</sup>. Ce genre d'exercice doit d'ailleurs plaire à certains, puisqu'en 1618 le fils du professeur Jacob Heuser a appris en un an tout le psautier en allemand, ce qui représente une belle performance<sup>357</sup>.

Si dans l'ensemble les résultats lors des inspections sont relativement satisfaisants sur le plan religieux<sup>358</sup>, il en est presque toujours autrement

<sup>352</sup> K Sch A Zw, II, 201, f. 41.

<sup>353</sup> Id., f. 39 et 41.

<sup>354</sup> Ibid., II, 203, f. 131.

<sup>355</sup> St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 83.

<sup>356</sup> *psalmos ad melodias gallicas et rythmos germanicos par D. Ambrosium Lobwasserum accommodatos, a principio psalterii usque ad 6 posteriores psalmos canendo perduxit: ita, ut discipuli cuiuslibet psalmi clavem signatam invenire, vocemque formare sciant*; K Sch A Zw, VI, 993; Lobwasser (1515–1585) a traduit en allemand le psautier huguenot. Son recueil fut adopté officiellement dans toutes les églises réformées de l'Empire.

<sup>357</sup> Id., II, 52. En 1611 un garçon aveugle de Baumholder a récité 96 psaumes du Lobwasser et d'autres cantiques, ainsi que tout le catéchisme, ce qui démontre combien l'enseignement est à base de mémorisation, puisque cet élève n'a pu retenir tant de choses que parce qu'il les a entendues réciter ou lire sans relâche. G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 256.

<sup>358</sup> Par exemple dans les écoles de Sponheim en 1608; St A Ko, 33/4961.

pour les connaissances de latin. Des insuffisances sont constatées fréquemment, en particulier à Meisenheim: en 1575 quatre élèves seulement savent convenablement les déclinaisons, conjugaisons et la syntaxe<sup>359</sup>. En 1609 le magistrat de cette ville se plaint qu'à cause de l'insuffisance de l'instituteur, aucun élève n'avait les connaissances nécessaires pour entrer au gymnase de Hornbach, ce qui entraîne une perte de prestige et un dommage pour la ville<sup>360</sup>. Le niveau est souvent médiocre, surtout dans les petites localités: en 1590 à Obermoschel les élèves ont des connaissances bien modiques: les meilleurs savent seulement lire en allemand et en latin<sup>361</sup>. Six ans après un rapport officiel déclare que cette même école a un niveau très faible<sup>362</sup>. Le prévôt de Rossbach<sup>363</sup>, Valentin Schütz, se plaint le 24 avril 1595 que dans toutes les écoles urbaines et villageoises par lesquelles son fils a passé, le degré des études est bien bas<sup>364</sup>, ce qui est toujours le cas en 1608 dans de nombreux villages<sup>365</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir les professeurs de Hornbach se plaindre de temps à autre du faible niveau des élèves<sup>366</sup>.

A l'opposé on trouve des éloges, mais en quantité nettement moindre. En 1558 à Deux-Ponts les résultats semblent satisfaire les membres de la commission d'enquête: la première classe répond correctement *in interpretando et construendo*<sup>367</sup>, la deuxième de même en grammaire. En mars 1562 les enquêteurs jugent les élèves de l'école urbaine assez instruits à Hornbach<sup>368</sup>, de même en juin 1598 à Kusel où les élèves savent décliner et conjuguer correctement en latin<sup>369</sup>. En 1584, 6 garçons de Bergzabern sont très versés dans les règles de grammaire<sup>370</sup>, et ceux de Trarbach savent en 1608 déjà manier relativement la grammaire et la syntaxe, faire des thèmes et comprendre quelques poèmes<sup>371</sup>. En 1618 l'instituteur Matthias Uranius de Deux-Ponts déclare que depuis 1602,

<sup>359</sup> G St A Mu, K. b. 390/1 c, f. 732.

<sup>360</sup> *welches der Statt nit allein zu grossem despect, sonder auch schaden gereiche*; id., 390/1 f., f. 319.

<sup>361</sup> Ibid., 390/1 c, f. 125.

<sup>362</sup> K Sch A Zw, II, 29, f. 37.

<sup>363</sup> Petite localité du bailliage de Meisenheim.

<sup>364</sup> *geringe ubungen sein*; K Sch A Zw, II, 28.

<sup>365</sup> *dan es sich sehr vbel auf den dorffen studiret*; id., II, 42.

<sup>366</sup> Par exemple en 1603 (Ibid., VI, 993) et en 1617: les instituteurs *cum interea prima elementa negligentius tractentur, et discipuli ad nos mittantur, et discipuli ad nos mittantur praeceptorum Grammaticae rudes, et in ipsis adeo inflexionibus titubantes*; ibid., II, 51.

<sup>367</sup> G St A Mu, K. b. 389/8 a, f. 83.

<sup>368</sup> K Sch A Zw, II, 8, f. 77.

<sup>369</sup> Id., II, 31, f. 57.

<sup>370</sup> *in praeceptis Grammaticis zimlich fein instituirt*; ibid., II, 193, f. 190.

<sup>371</sup> St A Ko, 33/4961, f. 100.

année de sa nomination, il a envoyé de nombreux élèves au gymnase dont la plupart exercent déjà une profession<sup>372</sup>.

En général le contrôle s'exerce presque exclusivement sur les connaissances religieuses, assez bonnes le plus souvent, dans les écoles allemandes. Mais en latin le niveau est variable, car il dépend pour une grande part du zèle et des aptitudes pédagogiques du maître. Les écoles des chefs-lieux de bailliage et de Hornbach ont une prééminence sensible sur les autres, où l'enseignement en latin est davantage considéré comme un luxe que comme une nécessité. Cela explique que la plupart des enfants entrant au gymnase viennent de Hornbach et de Deux-Ponts, où le maître d'école est souvent un homme de valeur. La ville de Bergzabern n'envoie que très peu d'élèves à Hornbach entre 1591 et 1604, au point que le gouvernement demande en 1599 des explications à ce sujet<sup>373</sup>. Or ces dates correspondent, la première à celle de la révocation de Hugo Albert, un maître de valeur resté pendant 21 ans en poste, la seconde à celle de la nomination du remarquable Jacob Horter. Dans le comté de Sponheim l'enseignement du latin est limité aussi aux principales localités: Trarbach et dans une mesure moindre Enkirch, Kastellaun et Birkenfeld.

Mais on ne peut déduire de ce recul – relatif – du latin, un déclin des écoles elles-mêmes. Les doléances des instituteurs et les rapports des inspections concernent la fréquentation irrégulière, mais presque jamais le niveau de l'enseignement. D'ailleurs les bons résultats constatés en général lors de l'examen du catéchisme sont une preuve de la vitalité de ces écoles allemandes qui se développent dans l'ensemble de la région.

En conclusion on constate une progression des effectifs, sensible surtout dans les écoles allemandes. Le latin tend à reculer et à se limiter aux bourgades importantes. Si les méthodes progressent peu, du moins la discipline tend à devenir moins rude; on essaie de stimuler l'intérêt, d'établir des horaires plus adaptés aux enfants et d'alterner les leçons, nouveauté intéressante. Les résultats sont modestes, mais réels: de nombreux enfants possèdent désormais la lecture, l'écriture et des connaissances religieuses, ce qui représente un progrès pour la mentalité populaire et contribue à former une conscience confessionnelle au niveau des masses.

<sup>372</sup> K Sch A Zw, II, 52. Uranius a enseigné à Hornbach (1602-1609) et à Deux-Ponts (1609-1631).

<sup>373</sup> Id., II, 32, f. 84.

## Chapitre IV

### Le personnel enseignant

#### 1. – Recrutement et nomination

##### Recrutement géographique et social

Il existe deux catégories d'écoles distinctes selon les aptitudes exigées des maîtres: les écoles des villes et bourgs où est assuré un enseignement en latin<sup>374</sup> et les écoles villageoises où les compétences exigées sont moindres. La titulature est d'ailleurs différente aussi: dans les bourgades le titre porté est *praeceptor*, *ludimagister* ou *Schulmeister*, et *rector* quand il y a deux enseignants. L'adjoint s'appelle *collaborator*, plus rarement *baccalaureus* et *hypodidasculus*<sup>375</sup>, mais ce dernier nom disparaît après 1560. Dans les villages l'instituteur est un *Dorfschulmeister* ou *deutscher Schulmeister*.

Pour la première catégorie nos connaissances sont plus précises que pour le personnel de la seconde. Sur les 165 enseignants des écoles urbaines en fonction dans le duché de Deux-Ponts entre 1556 et 1619, l'origine géographique est connue pour 137, soit 83%. Plus des 2/3, soit 97, sont nés dans le duché. Le recrutement est ainsi assuré dans le territoire lui-même, et ceci presque exclusivement à partir de 1600 où les étrangers deviennent rares<sup>376</sup>. Si en 1560 tous les maîtres dont l'origine est connue, soit 3, sont des étrangers, dès 1590 10 sur 12 sont originaires du duché et en 1619 tous les 10 sont nés dans la principauté. On assiste ici à un phénomène général dans l'Empire, valable aussi pour les pasteurs, à savoir le repliement de chaque territoire sur lui-même pour le recrutement de ses cadres, sensible à partir de 1580–1600, alors qu'auparavant le nombre des étrangers était plus élevé et permettait un certain brassage. Dans le cas présent deux facteurs permettent d'expliquer de façon satisfaisante cette évolution: le rôle des gymnases qui forment le personnel nécessaire, alors qu'auparavant il y avait une certaine pénurie d'enseignants valables, et d'autre part un très fort recrutement local auquel on accorde la préférence lors des vacances de postes. Nous manquons malheureuse-

<sup>374</sup> Ces localités sont au nombre de dix pour le duché (Deux-Ponts, Hornbach, Meisenheim, Odenbach, Odernheim, Kusel, Baumholder, Annweiler, Bergzabern et Obermoschel) et de six pour le comté (Trarbach, Traben, Enkirch, Birkenfeld, Kastellaun et Winnigen). Pour les deux dernières et Obermoschel le vicaire est en même temps instituteur: nous ne tiendrons pas compte de ces ecclésiastiques dans les statistiques ci-dessous.

<sup>375</sup> Par exemple en 1558, G St A Mu, K. b. 390/1 a, f. 749.

<sup>376</sup> Le même phénomène s'observe en Saxe où la quasi totalité des maîtres est issue du territoire (TIETZ (G.), op. cit., p. 38).

ment d'éléments de comparaison pour d'autres principautés, sauf pour la région de Torgau en Saxe où sur 30 instituteurs connus entre 1550 et 1671, un seul est né hors de l'Electorat de Saxe<sup>377</sup>.

D'où proviennent les 40 étrangers? Près du quart, 8, est issu des terres méridionales de l'Empire, comprises entre le Rhin et l'Autriche, soit de villes libres, 3<sup>378</sup>, soit du duché de Wurtemberg, 1, soit de petites seigneuries, 4. Le landgraviat de Hesse en fournit 5 et les régions limitrophes 6<sup>379</sup>. Un contingent appréciable, 3, vient de Saxe et de Thuringe, 3, ce qui s'explique par les querelles confessionnelles très vives entre 1560 et 1592 dans ces territoires. Enfin 15 proviennent des régions les plus proches: 3 du Palatinat électoral, 1 de la ville libre de Spire, 3 d'Alsace<sup>380</sup>, 4 de Rhénanie<sup>381</sup> et des régions catholiques de l'ouest<sup>382</sup>.

Dans le cadre du duché le recrutement urbain est prépondérant: 70 proviennent des six villes et bourgades principales et plus de la moitié, 38, des seules localités de Deux-Ponts et de Hornbach<sup>383</sup>. Or ces proportions correspondent à celles du recrutement du gymnase de Hornbach, de sorte qu'il n'y a aucune attirance particulière sur le plan de l'origine géographique. 27 seulement, soit 28%, sont nés à la campagne, dans 23 paroisses différentes. Or 13 de ces derniers, soit près de la moitié, sont fils de pasteurs, preuve que le recrutement dans les classes populaires rurales reste très faible<sup>384</sup>.

Le recrutement social, bien moins connu, seulement 90 cas sur 165, soit 54%, confirme ces suggestions. 66% sont originaires de familles de pasteurs, 22, d'artisans, 21<sup>385</sup>, et de »bourgeois«, 17. On peut ajouter au même milieu 4 membres du magistrat urbain, un greffier de la ville, 2 commerçants et 7 enseignants. Ainsi un instituteur sur trois (32%) a un père pasteur ou maître d'école, deux fonctions très proches et liées ensemble, et un sur deux sort d'un milieu de petite bourgeoisie urbaine (dans

<sup>377</sup> C'est un exilé autrichien (id., p. 12).

<sup>378</sup> Esslingen, Schwäbisch Hall, Ueberlingen.

<sup>379</sup> Ce sont des villes libres (Francfort, Friedberg et Gelnhausen) ou des territoires calvinistes du comté de Nassau.

<sup>380</sup> Strasbourg, Koenigshoffen et La Petite-Pierre.

<sup>381</sup> 2 de la principauté de Veldence, branche de la famille des Wittelsbach, 1 du comté de Sponheim et 1 de la ville d'Aix-la-Chapelle.

<sup>382</sup> 2 réfugiés de Trèves après l'échec de la Réforme dans cette ville, 1 de Luxembourg et 1 de Bitche, ville qui a conservé quelques relations de bon voisinage avec les terres palatines malgré l'antagonisme religieux.

<sup>383</sup> Deux-Ponts (22), Hornbach (16), Kusel (12), Meisenheim (9), Bergzabern (8) et Annweiler (3).

<sup>384</sup> En Saxe les fils de pasteurs, d'instituteurs et de sacristains sont aussi les plus nombreux (TIETZ (G.), op. cit., p. 11).

<sup>385</sup> Dont 5 tailleurs et 6 tailleurs de pierres. Aucun autre métier n'est représenté deux fois.

la mesure où les 21 artisans sont tous citadins). La classe paysanne est presque totalement absente (4 dont 2 vigneron) et le reste, 12, est d'origine diverse: 5 prévôts<sup>386</sup>, 3 aubergistes, 1 secrétaire de bailliage, 1 médecin, 1 membre du gouvernement et 1 noble, orphelin d'une famille ruinée. En fait la haute bourgeoisie est pratiquement absente, ainsi que la classe des fonctionnaires<sup>387</sup>. Le recrutement se restreint au milieu de la petite bourgeoisie et des artisans, chez qui ce métier semble avoir un certain attrait tout comme dans le milieu pastoral et enseignant.

Pour le comté de Sponheim les indications sociales ne sont connues que dans 7 cas sur 51 et pour les écoles villageoises du duché de Deux-Ponts dans 17 sur 60, ce qui ne permet guère d'analyse satisfaisante. Signalons toutefois dans ce dernier cas la présence de 6 fils de pasteurs, 5 fils d'artisans et 2 fils de bourgeois, ce qui confirme la constatation notée à propos des écoles urbaines<sup>388</sup>. La même tendance se manifeste également pour le recrutement géographique: sur les 47 cas connus, 31, soit les  $\frac{2}{3}$ , sont nés dans le duché dont 18 dans les six bourgades principales, et les 13 autres proviennent de 12 localités différentes, soit la même proportion que pour les écoles urbaines: 28%, signe du décalage culturel entre les bourgades pourvues d'écoles permanentes et les villages où on se contente d'apprendre à lire et à écrire. Les étrangers viennent aussi des mêmes régions: Hesse, 6, Allemagne du sud, 4, Saxe, 2, et régions proches, 4<sup>389</sup>.

Quant au comté de Sponheim, le recrutement montre les difficultés des petits territoires de l'Empire, trop pauvres pour entretenir un gymnase, à recruter un personnel de qualité. Il semble en effet qu'on assiste dans l'Empire, entre 1560 et 1600, à une coupure croissante entre les grands territoires possédant les écoles nécessaires à la formation de leurs cadres politiques, administratifs et ecclésiastiques, et les petits qui doivent envoyer leurs jeunes élèves à l'«étranger» avec le risque de ne plus les voir revenir et qui, tantôt connaissent une pénurie de cadres, tantôt se mettent dans le sillage d'un voisin plus riche pour la formation et le «prêt» de jeunes fonctionnaires. Dans ce cas précis un quart seulement, 8 sur 32, est né dans le comté dont 6 dans le seul bailliage de Trarbach, probablement à cause de l'existence d'une école latine plus prospère que les autres. Non seulement la principauté ne peut assurer le recrutement des cadres nécessaires, mais en outre les trois-quarts du territoire n'y

<sup>386</sup> Dans chaque paroisse le bailli désigne 1 *Schultheiss* pour assurer le lien avec la population pour les affaires administratives et pour présider le tribunal des échevins.

<sup>387</sup> En Saxe la plupart des maîtres sont fils de pasteurs ou d'instituteurs; une véritable caste semble se former, car les «bourgeois» et les artisans y sont faiblement représentés (TIETZ (G.), op. cit., p. 38).

<sup>388</sup> Les 4 derniers sont fils d'instituteur, de paysan, de bailli et de ministre. Les 7 de Sponheim sont fils de pasteur (2), de bourgeois (2), de médecin, de bailli et de sculpteur.

<sup>389</sup> Dont 2 des villes libres de Spire et de Landau.

participent pratiquement pas. Les 24 étrangers proviennent avant tout des territoires environnants: duché de Deux-Ponts, 5, Palatinat électoral, 3, Rhénanie, 4, Hesse, 3, et seigneuries de Nassau, 2. 7 seulement sont nés dans des contrées éloignées<sup>390</sup>.

### Formation intellectuelle

Tous ces maîtres sont loin d'avoir reçu une formation intellectuelle homogène. S'ils ont sûrement passé par une école élémentaire, certains y ont seulement appris le programme des écoles allemandes, car ils ignorent le latin. Mais ceci n'est valable que pour les écoles villageoises, dont seule une minorité d'instituteurs semble avoir passé par un gymnase. Les renseignements qui concernent les études de ceux-ci sont en effet des plus minces. Le lieu des études ne nous est connu que pour 28 d'entre eux sur 60: 20 ont passé par Hornbach, 3 par d'autres écoles latines<sup>391</sup> et 14, soit 24%, ont fait un séjour à une université dont 7 sortis de Hornbach<sup>392</sup>. Jean Rodt nommé en 1567 à Waldmohr est désigné sous le terme vague de *studiosus*<sup>393</sup>. Seule une minorité paraît avoir un niveau assez élevé; 19, soit 32%, embrasseront par la suite la carrière ecclésiastique. Ce sont des jeunes qui font leur apprentissage. Mais très souvent nous avons affaire à des personnages de valeur morale ou pédagogique médiocre, dont les résultats scolaires ont été peu brillants ou qui ont été renvoyés du gymnase pour une faute grave et ont mené ensuite une vie itinérante durant quelques années. Ainsi Georg Jung a été renvoyé de Hornbach en 1591 pour avoir été *minus idoneus ad literas*. Puis il a séjourné à Spire, à Strasbourg et six ans en Autriche<sup>394</sup>. Matthias Ribelius fut exclu en 1615 pour avoir eu une liaison avec une servante du collège<sup>395</sup>. Un pe-

<sup>390</sup> Franconie (2), Saxe, Thuringe, Wurtemberg, Fribourg-en-Brigau et Alsace (Hague-nau).

<sup>391</sup> Caspar Christophorus à Moedingen dans le duché de Neubourg (G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 233), Nicolaus Starck à Kreuznach et à Mayence (id., 390/1 f, f. 442) et Elias Theisbeck à Lahr (margraviat de Bade) et à Haguenau (BIUNDO (G.), op. cit., p. 35).

<sup>392</sup> 6 à Marburg, 2 à Heidelberg, 2 à Strasbourg, 1 à Wittemberg, 1 à Tubingen, Stephan Schoetter à Ingolstadt et à Salzbourg avant sa conversion (id., p. 179) et enfin Matthias Schwind a séjourné 2 ans et demi à Wittemberg, puis à Francfort/Oder et Rostock (ibid., p. 368). En Hesse-Darmstadt aussi certains instituteurs villageois ont passé par une université: en 1620 on en trouve 3 dans ce cas (FISCHER (K.), op. cit., p. 117).

<sup>393</sup> KIEFER (K.), Dorfbuch von Waldmohr, Neuwied, G. Dokter, 1959, p. 152.

<sup>394</sup> BUTTMANN (R.), Die Matrikel des Hornbacher Gymnasiums 1559-1630, Deux-Ponts, 1904, p. 36 et G St A Mu, K. b. 390/2 d, f. 969.

<sup>395</sup> *cum ancillam Collegii compressisset clam se subduxit*, BUTTMANN (R.), op. cit., p. 126. En Saxe aussi beaucoup d'instituteurs ruraux sont d'anciens élèves qui ont abandonné leurs études à un gymnase avant la fin (MUELLER (G.), Die Anfänge des deutschen Schulwesens in Dresden, 1539-1600, in: Neues Archiv für Sächsische Geschichte, 8, 1887, p. VIII.

tit nombre fut auparavant précepteur dans une famille de nobles, tel Johann Reiger, ce qui fut encouragé par le gouvernement en 1616<sup>396</sup>. A partir de 1600 enfin une fraction croissante d'instituteurs exerce un métier artisanal. En 1613, dans le seul bailliage de Deux-Ponts, trois artisans dirigent une école<sup>397</sup>. Cette solution est nécessaire dans les villages où le revenu est insuffisant et elle est fréquente dans l'Empire<sup>398</sup>. Enfin la formation professionnelle est encore inexistante, sauf en Nassau<sup>399</sup>.

Mais dans les écoles latines la situation paraît meilleure. Les lieux d'études nous sont connus dans 120 cas (72%). 60% des maîtres, soit une centaine, a passé par Hornbach ce qui contribue à assurer une certaine homogénéité. Près de la moitié d'entre eux (46) a encore fréquenté une université avant de rejoindre son premier poste scolaire. Ce sont les mêmes que pour les pasteurs: Heidelberg, 20, Strasbourg, 9, Wittemberg, 5, Tubingen, 4, Marburg, 3, Herborn, 3, Zerbst, 1, et Graz, 1. Dans 16 autres cas nous connaissons l'université fréquentée, mais non l'établissement secondaire<sup>400</sup>. Enfin 4 instituteurs ont reçu une formation à plusieurs universités<sup>401</sup>. Presque tous y ont fait des études de théologie<sup>402</sup>.

Il faut cependant apporter un correctif sensible à ce tableau relativement brillant. Plus de la moitié des maîtres, 88 sur 165, sont de futurs

<sup>396</sup> Le surintendant Beuther estime en effet que les étudiants de Hornbach doivent apprendre après leur sortie *cultiores mores* avant d'obtenir une fonction (St A Sp, Zw. I, 1206/3, f. 243).

<sup>397</sup> Soit un menuisier à Waldmohr, un chapelier à Nünschweiler et un tonnelier à Mimbach.

<sup>398</sup> Par exemple au Wurtemberg (SCHMID (E.), op. cit., p. 58) et en Saxe où la proportion des artisans semble bien plus forte: dans le seul bailliage de Leipzig on en dénombre 30 entre 1577 et 1618: la moitié exerce d'ailleurs le métier de tailleur parfois pendant la classe (PUCHTA (B.), op. cit., p. 55). Dans l'évêché de Merseburg la plupart des instituteurs allemands exercent un métier à côté, mais l'ordonnance de 1580 l'interdit à tous ceux qui sont en poste dans les écoles latines (TIETZ (G.), op. cit., p. 10-11).

<sup>399</sup> Quelques maîtres forment de jeunes collègues pendant 6 mois (FISCHER (K.), op. cit., p. 116).

<sup>400</sup> Heidelberg (5), Strasbourg (5), Wittemberg (2), Marburg (2), Herborn (1) et Mayence (1).

<sup>401</sup> Johann Sibelius (1576-1612) a fait ses humanités à Kassel et à Hornbach, puis il a suivi des cours à Siegen, Herborn, Marburg et Heidelberg (G St A Mu, K. b. 390/1 l, f. 319); Johann Crusius (1568-1632) a séjourné à Marburg, à Heidelberg, à Brême, à Wittemberg et à Herborn (id., f. 328); Philipp Metz (1569-1629) a fait ses études à Wissembourg, à Spire et chez les jésuites à Ingolstadt, fait assez surprenant (ibid., 390/2 d, f. 966) et Sebastian Etschenreuther né en 1547 est un converti qui fut d'abord chez les jésuites à Fribourg et à Cologne, avant de passer par Tubingen et Strasbourg (St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 35).

<sup>402</sup> Citons parmi les exceptions Caspar Hilsbach (qui fait carrière dans l'enseignement) qui a suivi à Marburg pendant deux ans des cours de dialectique, de rhétorique, de physique et de mathématiques (K Sch A Zw, II, 177, f. 39). Son collègue Jacob Thomae y est resté trois ans pour assister à des cours d'éthique, de grec, d'arithmétique et de droit (G St A Mu, K. b. 390/1 d, f. 78).

pasteurs et les études de 77 d'entre eux ont laissé des traces dans les archives, soit 87%, alors que pour les 77 autres, nous n'avons de renseignements que dans 43 cas, soit 55%. On distingue ainsi deux catégories bien distinctes: les futurs ecclésiastiques et les autres, qui ont fait des études en général moins poussées. Ceux-ci ont certes passé pour la plupart par Hornbach, après 1570 surtout, et certains ont même séjourné quelque temps dans une université. Mais en dehors d'une petite minorité dont la carrière enseignante résulte d'une vocation, ce sont souvent des gens de capacités modestes, et nous retrouvons même parmi eux quelques-uns de ceux que furent exclus du gymnase pour niveau insuffisant<sup>403</sup>.

Ce dernier groupe est aussi le plus nombreux dans le comté de Sponheim, où l'absence d'un gymnase de qualité se fait cruellement sentir. Les études ne sont connues que dans 37%, 19, des cas et sont influencées par les vicissitudes confessionnelles. Ainsi le gymnase le plus proche, Hornbach, 4, est interdit depuis 1588 par crainte du calvinisme. Désormais les futurs cadres devront aller à Hirschfeld en Hesse, 2, à Lauingen, 1, sur le Danube chez le frère du comte palatin, et surtout à Strasbourg, 11. Mais parmi ces 11 la plupart sont des étrangers au comté<sup>404</sup>.

Ces différences de niveau permettent de comprendre la politique du gouvernement qui semble avoir classé les maîtres en trois catégories: au sommet, dans les écoles urbaines, des gens expérimentés, qui ont pour la plupart passé par une université; en dessous les adjoints: des étudiants de théologie sortis de Hornbach ou revenus d'une université, qui font une sorte de stage sous la direction du *rector*; enfin tout en bas des gens qui ont rarement achevé leurs études secondaires, mais qui sont aptes à enseigner la lecture, l'écriture et le catéchisme aux enfants des villages.

### Compétences et aptitudes pédagogiques

La diversité de la formation intellectuelle explique aussi les appréciations variables portées par les autorités, le surintendant, le gouvernement ou les personnes chargées des visites paroissiales sur les compétences des maîtres. Certes pour la majorité les documents ont laissé peu d'indications sur leur valeur pédagogique, mais nous pouvons déduire de

<sup>403</sup> Johann-Jacob Dürr (1563-1612) a sollicité en 1585 un congé *cum ad persequanda studia non satis esset idoneus*. Conrad Gebertshagen est renvoyé en 1601 *non satis idoneus literis* (BUTTMANN (R.), op. cit., p. 32 et 39). En Saxe une loi non écrite veut que tout instituteur latin ait passé au moins 2 ans à une université (TIETZ (G.), op. cit., p. 40).

<sup>404</sup> 3 ont passé par Heidelberg, 2 par Marburg, 2 par Dusseldorf (entre 1560 et 1570 où une école humaniste y brillait sous la direction de Johann Monheim), 1 par Worms et 1 par Fribourg.

l'absence de précisions lors des inspections qu'il traduisait un jugement satisfaisant sur ces instituteurs. Les plaintes sont relativement nombreuses et permettent de conclure qu'une importante minorité d'instituteurs n'était pas à la hauteur de sa tâche.

Malgré un examen préalable, quelques-uns doivent être révoqués pour incapacité<sup>405</sup>. D'autres sont jugés inaptes ou d'un savoir médiocre. C'est le cas de Peter Cuntzen à Birkenfeld, en 1591, dont les censeurs sont satisfaits, mais sur lequel le bailli reçoit fréquemment des plaintes concernant ses capacités<sup>406</sup>. Sebastian Armbruster est nommé à Annweiler (1586) malgré une *eruditio mediocris*<sup>407</sup>. En 1590 Johann Neuhard est révoqué à Baumholder, car il est peu qualifié; mais le gouvernement l'autorise à créer une école à Wolfersweiler, mesure qui correspond à une rétrogradation et souligne la différence de niveau entre les bourgades et les villages<sup>408</sup>. Un cas typique est celui de Johann Jacob Dürr dont le salaire n'est en 1609, d'après le surintendant général Beuther, qu'une aumône, et qui, plutôt que d'être maître d'école, préfère être berger, métier pourtant peu honorable à l'époque, uniquement parce que les pâtres perçoivent tous les ans à Mardi gras un rôti de chaque famille<sup>409</sup>. Néanmoins il restera encore deux ans en place comme adjoint à Deux-Ponts et sera nommé en 1611 instituteur à Mimbach<sup>410</sup>.

Parmi les maîtres d'école allemands certains ne savent pratiquement pas de latin. Il en est ainsi pour les artisans, mais le cas peut également se produire dans les bourgades, ce qui entraîne leur révocation comme pour Philipp Hausmann à Traben (1605), inapte à enseigner cette langue, de sorte que les parents doivent envoyer leurs enfants à Trarbach<sup>411</sup>. Dans certaines bourgades on attache une grande importance au latin. En 1581 le prévôt de Baumholder est hostile à la nomination de Gangolf Frick, car il redoute que cet ancien reître ne soit totalement incompetent et ignore le latin<sup>412</sup>. En 1600 le surintendant général Candidus examine le mê-

<sup>405</sup> Par exemple Philipp Thol à Herrstein (1591), Anton Wahl à Lichtenberg (1593), Michel Rechner à Cléebourg (1596) et Georg Saffran à Essenheim (1605).

<sup>406</sup> St A Ko, 33/4956, f. 65 et 66.

<sup>407</sup> St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 54. En 1561 l'examen de Johann Mar avant sa nomination à Kusel révèle qu'il n'est pas très érudit, on lui fait confiance néanmoins (l'expérience a été positive d'ailleurs). Id., 191/10, f. 5 (*der gelertsten keiner ist*).

<sup>408</sup> *vast vbell Qualificirt* (ibid., 190/3, f. 40). Les parents réclament son départ, car il est *etwas zu schlecht und einfeltig* pour assurer la classe (G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 134). Or il fut déjà révoqué à Enkirch en 1580: il s'est montré insuffisant lors de l'inspection (ce n'est pas un *grammaticus*) et la population en est mécontente (St A Ko, 33/4953, f. 56).

<sup>409</sup> K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>410</sup> Id.

<sup>411</sup> St A Ko, 33/5504, f. 227. Matthias Heuger connaît le même sort à Hornbach (1563).

<sup>412</sup> *auch mit keinem Latein zu thun hat*, St A Sp, Zw. I, 190/3, f. 16.

me Frick: il le juge capable d'enseigner la lecture, l'écriture et le catéchisme à Lichtenberg, malgré sa mauvaise connaissance du latin<sup>413</sup>. Enfin Johann Rausch est nommé en 1617 dans le poste d'Annweiler en partie grâce à son aisance dans la langue de Cicéron<sup>414</sup>.

Un autre défaut fréquent réside dans les insuffisances pédagogiques, même chez des maîtres depuis longtemps en place, tel Johann Kalbach à Meisenheim, dont le pasteur se plaint (1599): il est certes plein de zèle, mais les élèves profitent peu de son enseignement<sup>415</sup>. D'autres écrasent les élèves de travail en voulant aller trop vite, tel Johann Schaubruck à Bergzabern (1596) qui donne des leçons telles que les élèves peuvent à peine en retenir la moitié<sup>416</sup>. Quelques-uns enfin sont déficients dans une seule matière: on se contente alors en général de conseils, assortis éventuellement de menaces. Nicolaus Hannoniensis à Hornbach (1559) est réprimandé pour sa mauvaise écriture, et il ne fait que des lettres *romanes*, peu utiles aux élèves<sup>417</sup>. En 1608 les censeurs de Trarbach se plaignent que Bechtold Haussmann n'enseigne pas l'écriture, ce qui oblige les gens à envoyer leurs enfants hors du comté<sup>418</sup>. Au surplus celui-ci chante faux, ce qui est difficile à corriger (*vitium naturae*). On se contente de lui demander d'améliorer sa voix dans la mesure du possible<sup>419</sup>. Cette plainte est d'ailleurs fréquente<sup>420</sup>. Par contre il est très rare de constater qu'un maître ne soit pas à la hauteur pour enseigner le catéchisme. Robert Gibelius, par exemple se voit reprocher à Herrstein (1608) d'être insuffisamment instruit dans les matières religieuses<sup>421</sup>, mais les liens étroits entre l'Eglise et l'école rendent de tels cas exceptionnels.

Il existe cependant une élite, peu nombreuse certes, d'instituteurs qui ont choisi la carrière enseignante et se font apprécier. En 1592 Christian Gervin est nommé dans le poste de Meisenheim, car pendant 5 ans il a fait ses preuves comme adjoint dans cette bourgade: toujours plein de zèle, érudit, il a rempli sa fonction à la satisfaction générale de la po-

<sup>413</sup> *kann schlechts ein gemain wort declinirn*. Id., 818/1, f. 163.

<sup>414</sup> *in artibus et lingua latina scribendo et loquendo*. Ibid., 697/6, f. 127.

<sup>415</sup> *vnder seiner disciplin die kinder wenig profitirn*. Ibid., 161/6, f. 32. Johann Burg à Odernheim est jugé inapte (1565) selon les censeurs au point que les élèves oublient même ce qu'ils ont appris avant sa venue (G St A Mu, K. b. 390/1 b, f. 522). Le receveur du couvent d'Offenbach estime en 1609 qu'un pasteur est plus apte à faire la classe dans certains villages qu'un *armer Michi oder ein lediger junger Studiosus* (ZINK (A.), *Aus der Geschichte der Pfarrei Hirsau im Essweiler Tal*, in: *Blätter für pfälzische Kirchengeschichte*, 28, 1961, p. 24). Johann Glaser est révoqué à Kusel comme inapte en 1609 (G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 245).

<sup>416</sup> K Sch A Zw, II, 198, f. 3.

<sup>417</sup> Id., II, 7, f. 14.

<sup>418</sup> St A Ko, 33/4961, f. 80.

<sup>419</sup> Id., f. 41 et 109.

<sup>420</sup> Par exemple à Kastellaun (1608). Ibid., f. 145.

<sup>421</sup> Ibid., f. 12.

pulation<sup>422</sup>. Nicolas Riebel accepte en 1612 de redevenir instituteur à Hornbach, ce qu'il fut déjà de 1594 à 1600, après avoir été professeur au gymnase, mais en conservant le même salaire; le gouvernement estime que c'est un des meilleurs enseignants du duché<sup>423</sup>. Enfin Matthias Uranius, en poste à Hornbach depuis 7 ans, est sollicité en 1609 par le magistrat de la ville de Deux-Ponts qui écrit dans une supplique au duc Jean II qu'on loue Uranius bien plus que d'autres pour son talent et son zèle, et qui prie le prince de bien vouloir muter ce maître dans *l'intérêt de l'école et pour le développement de la ville*<sup>424</sup>.

### Les candidatures

Mais on ne peut toujours faire appel à un maître expérimenté en cas de vacance. Le plus souvent on recrute pour les écoles urbaines du duché des élèves qui sortent du gymnase, 54, ou qui viennent d'achever leurs études à l'université, 46, soit 60%. En général c'est un poste de début, soit comme titulaire, soit plus souvent comme adjoint (*Collaborator*). Dans 38 cas les renseignements sur leur carrière antérieure font défaut et chez 19 autres on constate une lacune entre la fin des études et la date de la nomination, d'une moyenne de 3 à 10 ans. On peut raisonnablement supposer que durant ce laps de temps ces jeunes gens ont, soit voyagé, soit servi de précepteur particulier à un jeune noble, soit tenté de s'engager sans succès dans une autre profession. Ainsi Uranius écrit en 1602 qu'il est revenu de Hongrie<sup>425</sup>. Ceux qui occupaient déjà une autre fonction auparavant sont rares: 6 dans le duché comme précepteurs chez un particulier, 3 comme instituteur<sup>426</sup>, comme professeur à Hornbach<sup>427</sup> ou comme serviteur chez un bailli<sup>428</sup>, et 8 à l'extérieur comme instituteurs<sup>429</sup>. C'est donc en général un personnel assez jeune, tout comme dans les villages et le comté de Sponheim. Ici, malgré l'importance du recrutement étranger, on ne connaît que 2 maîtres qui occupaient aupa-

<sup>422</sup> K Sch A Zw, II, 259/1, f. 55. En 1600 il deviendra même recteur du gymnase.

<sup>423</sup> Id., II, 45.

<sup>424</sup> *beförderung gemeiner Statt nutzen*. Ibid., IV, 4309. Il restera dans cette ville jusqu'à sa mort en 1637.

<sup>425</sup> *superiori anno ex Hungaria rediens*; St A Sp, Zw. I, 1121/3, f. 110.

<sup>426</sup> Melchior Buchimarrus fut instituteur à l'ancien couvent de Disibodenberg après sa sécularisation en 1558.

<sup>427</sup> Nicolaus Riebel.

<sup>428</sup> Gangolf Frick a été serviteur chez le bailli de Deux-Ponts avant 1579 (St A Sp, Zw. I, 190/3, f. 15).

<sup>429</sup> A Oberstein (2), petite seigneurie située à l'est du bailliage de Birkenfeld dans le Hunsrück, en Hesse (2), en Nassau (2), au Palatinat électoral (1) et à Strasbourg (1).

ravant un poste ailleurs<sup>430</sup>. Mais à la campagne l'âge moyen est peut-être plus élevé à cause des artisans et des sacristains, ou bien aussi d'anciens fonctionnaires qui assurent cette fonction pour occuper leur retraite<sup>431</sup>. On relève enfin deux catégories particulières et assez rares: 4 anciens pasteurs révoqués pour paresse, ivrognerie ou insuffisance de capacités<sup>432</sup> et 5 catholiques convertis, afin de mettre à l'épreuve leur orthodoxie religieuse et leurs compétences<sup>433</sup>.

Lorsqu'une vacance se produit, certains candidats adressent une lettre aux autorités, soit au bailli, soit à la chancellerie, soit le plus souvent directement au prince. Ils exposent les motifs et prennent soin parfois de se recommander de personnes bien placées. Les motifs matériels de subsistance sont le plus fréquemment invoqués. Johann Wernig prie le duc Jean I<sup>er</sup> en 1600 de lui procurer un poste à cause de sa situation familiale (son père est de santé fragile et a treize enfants); la pauvreté l'empêche d'aller à l'université et le contraint à gagner sa vie<sup>434</sup>. En 1594 Bechtold Hausmann sollicite le duc Charles de Birkenfeld de façon pathétique: comme il est né dans le comté, il aimerait servir son pays par amour pour lui et par devoir envers son prince. Il a refusé un poste de précepteur du fils du comte Louis de Leiningen. Or c'est en vain qu'il attend depuis deux ans un emploi d'instituteur alors qu'il aurait pu accepter d'autres offres. Il se trouve sans ressource et demande que l'on accorde aux étudiants du territoire la préférence sur les étrangers, comme c'est le cas en Hesse<sup>435</sup>. La supplique se termine, suivant l'usage du temps, par un appel à l'intérêt du duc: cette nomination

<sup>430</sup> Bechtold Hausmann fut précepteur privé en Hesse pendant 5 ans (St A Ko, 33/5227, p. 243) et Robert Gibelius instituteur 2 ans dans le duché de Veldence dans le Hunsrück (id., 33/4961, f. 12).

<sup>431</sup> Un ancien receveur ecclésiastique, Just Pfeil, est nommé à Konken en 1609 et un prévôt, Jonas Klingeisen, à Frankweiler (1617).

<sup>432</sup> Johann Klein (1556-1635) redevient instituteur en 1610 pour maladie et faiblesse physique, Johann Neuhard (1539-1618) à partir de 1580 pour son faible niveau intellectuel, Zophaeus en 1595 car il est «inapte comme pasteur, mais apte pour l'école» (St A Sp, Zw. I, 819/2, f. 54) et Nicolaus Polheim en 1589 après 20 ans d'exercice du ministère pastoral pour un motif inconnu.

<sup>433</sup> Johann Mahr à Kusel (1561-64) *im Papsttum gewesen* (Id., 191/10, f. 5); Sebastian Etschenreuther à Annweiler (1584-86); Servatus Wehrens à Bergzabern (1562) est un ancien moine qui s'est enfui d'un couvent de Coblençe; Stephan Schötter a fait ses études chez les jésuites à Ingolstadt et à Salzbourg; Johann Burg est un ancien moine du couvent sécularisé de Disibodenberg qui sera plus tard pasteur. En 1614 un ancien dominicain est nommé provisoirement à Traben, mais il se voit révoqué au bout de 4 mois pour incapacité pédagogique; St A Ko, 33/5225.

<sup>434</sup> St A Sp, Zw. I, 1121/3, f. 102.

<sup>435</sup> *uns alle derselben landts undersassen Studenten vor auslendischen In masen bey E. F. G. Hern Vettern dem Landtgraven (de Hesse) solches observirt zu dinsten befurderen*; St A Ko, 33/5227, p. 245.

*procurera et causera à Votre Grâce princière éclairée par Dieu une utilité et un profit particuliers, comme elle pourra s'en rendre compte elle-même*<sup>436</sup>,

et par l'assurance d'inclure la santé et la prospérité du prince dans ses prières<sup>437</sup>.

Pour un premier poste les candidats font valoir en général leurs études et le désir de s'installer<sup>438</sup> ou bien l'impossibilité définitive<sup>439</sup> ou provisoire de poursuivre leurs études, faute de bourse vacante pour aller dans une université<sup>440</sup>, ou bien ce sont des exilés qui font appel à la solidarité confessionnelle<sup>441</sup>. Ceux qui occupent déjà une fonction scolaire sollicitent une mutation, soit pour obtenir un poste mieux rémunéré<sup>442</sup>, soit pour raison de santé: Heuger désire aller en 1562 à Hornbach, car il a des accès de fièvre à Strasbourg<sup>443</sup>, Friedrich Franck de Simmern demande en 1585 le poste de Kusel ou de Deux-Ponts: il est dégoûté du climat du Hunsruck, de l'humidité malsaine au moment des tempêtes, et préfère vivre dans un milieu plus familier plutôt que chez des inconnus<sup>444</sup> —, soit pour se rapprocher de leur famille, par souci de gérer leurs biens, tel Philipp Hausmann de Birkenfeld qui demande Traben en 1599 afin de pouvoir cultiver ses terres à Trarbach<sup>445</sup>.

Certains sollicitent quelquefois la recommandation de gens en place pour obtenir plus facilement satisfaction. Ainsi Caspar Streccius se voit nommé à Traben en 1614 grâce à l'intervention du co-prince Georges-Frédéric, margrave de Bade<sup>446</sup>. Conrad Gebertshagen doit son poste à Bergzabern en 1606 à l'appui de la veuve du duc Jean I<sup>er</sup><sup>447</sup>. Les con-

<sup>436</sup> *Wirdt solches E. F. G. als von Gott hocheleuchtet und selbsten gnedigen zu er-messen zu sonderbarem Nutz und ersprislicheit dienen und gereichen.* Id.

<sup>437</sup> *mit emsigem gebet zu Gott dem Almechtigen umb dieselb gutte frische leibs ge-sundheit, Langes leben.* Ibid.

<sup>438</sup> Par exemple Leonhard Exter à Annweiler (1570); St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 12.

<sup>439</sup> C'est le cas de Johann Rausch à Annweiler (1617); id., f. 126.

<sup>440</sup> Johann Reuger à Kusel (1614). Ibid., 697/6, f. 126; Arbogast Kummel à Meisen-heim et Johann-Daniel Wernig à Bergzabern (1607), K Sch A Zw, II, 270, f. 51 et 52.

<sup>441</sup> Cf. Johann Rangius (1583); St A Ko, 33/5227, p. 187.

<sup>442</sup> Paul Meyer, *Collaborator* à Meisenheim depuis 3 ans déclare que son salaire est insuffisant (St A Sp, Zw. I, 1206/3, f. 242).

<sup>443</sup> Id., 1121/3, f. 18. Il veut aussi se rapprocher de Trèves où résident sa mère et ses amis.

<sup>444</sup> *ich des Orths vff dem Huenes Ruck vberdrussig wegen meiner Complexion (santé) ... auch ductus aquarum so tempore tempestatis gahr ungesundt ... ich zwar mer lust habe bey bekannten zu wohnen zu denen ich mich etwas gutes vorsehen, als bey vnbe-kannten;* ibid., 191/10, f. 49. Johann Helfenstein (1595) ne peut faire de travaux ma-nuels *ob alterius pedis defectum.* Ibid., 819/5, f. 188. Simon Enkirch veut arrêter en 1580 ses études à cause de sa santé fragile. Ibid., 697/6, f. 30.

<sup>445</sup> St A Ko, 33/5504, f. 158.

<sup>446</sup> Id., 33/6008.

<sup>447</sup> K Sch A Zw, II, 268, f. 99.

seillers du prince pratiquent parfois le népotisme tel Johann Sturtz en 1596 qui fait nommer son beau-frère Samuel Schwebel à Meisenheim<sup>448</sup>. Mais les cas les plus fréquents sont ceux des pasteurs qui soutiennent un membre de leur parenté: ainsi Georg Will obtient Hornbach en 1570 grâce à l'intercession de son frère Wilhelm, en poste à Winden, et d'autres personnes éminentes<sup>449</sup>. Elias Theisbeck est appelé à Frankweiler en 1599 à la suite d'une supplique de son beau-frère Formicarius de Hunsbach au surintendant Candidus<sup>450</sup>. Bartholomäus Hexamer, qui exerce son ministère à Hornbach (1586–1617), a utilisé bien des fois son prestige et son autorité pour faire nommer par le conseil du prince certains candidats, tel son neveu Peter Weihel à Hinzweiler<sup>451</sup>; mais parfois aussi il a échoué: en 1602 il n'a pu faire muter Friedrich Sartor d'Annweiler à Hornbach par suite de l'hostilité des professeurs du gymnase<sup>452</sup>. Les fonctionnaires locaux interviennent aussi dans certains cas, comme à Kusel où c'est presque une tradition: en 1573 le secrétaire de bailliage Adam Bolzing recommande vivement au gouvernement Johann Neuhard qui a une connaissance convenable du latin et du grec et qui est bien versé en théologie; c'est un bon secrétaire qui sort d'une famille honorable<sup>453</sup>. En 1585 le bailli Blick de Kusel et son secrétaire Just Pfeil prient le prince d'accepter Friedrich Franck qui est connu, qui est un bon *Musicus* et sait faire la classe avec talent.

Enfin il arrive que la population ou ses représentants interviennent comme pour Uranius à Deux-Ponts en 1609<sup>454</sup> ou pour Paul Horter à Obermoschel (1577); le prévôt et les échevins font valoir qu'il est né dans le pays et qu'il est préférable de prendre quelqu'un du duché plutôt qu'un étranger<sup>455</sup>. Un candidat peut aussi avoir plusieurs appuis: Just Mayor est proposé au prince par le pasteur de Meisenheim et dispose d'une lettre de recommandation du bailli Hugo Zorn de Bulach et de son secrétaire Sturtz<sup>456</sup>. Dans les bourgades, c'est souvent le magistrat qui présente des candidats au gouvernement<sup>457</sup>. L'exemple le plus frap-

<sup>448</sup> Id., II, 261, f. 78.

<sup>449</sup> St A Sp, Zw. I, 1121/3, f. 38.

<sup>450</sup> K Sch A Zw, II, 264, f. 40.

<sup>451</sup> Id., II, 269, f. 79.

<sup>452</sup> St A Sp, Zw. I, 1121/3, f. 108. Il arrive aussi que les pasteurs interviennent pour d'autres personnes comme Johann Fabricius de Kusel pour Johann Helfenstein en 1595.

<sup>453</sup> *in theologia das fundament wol gelegt, darzu ein guter schreyber ... eins ehrlichen herkommens und geschlechts* (St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 24).

<sup>454</sup> Cf. supra, p. 298–299.

<sup>455</sup> Il est à préférer *seines vatterlandts wegen* à un *frembder weyttländischer* (id., 1206/3, f. 48).

<sup>456</sup> A Obermoschel. Ibid., f. 198 et 199.

<sup>457</sup> Par exemple à Annweiler (1585). Ibid., 697/6, f. 42 et à Bergzabern (1562), K Sch A Zw, II, 253, f. 40.

pant est celui de Friedrich Goeler, gendre de l'inspecteur Schlecht, nommé à Obermoschel en 1612 par le duc Jean II, lassé des multiples sollicitations à la fois du beau-père, de la veuve de Jean I<sup>er</sup> et du frère du prince, afin de retrouver sa paix<sup>458</sup>, en dépit de l'hostilité déclarée de la population<sup>459</sup> et des commentaires hostiles qui circulaient à ce sujet<sup>460</sup>.

L'existence de ces recommandations donne à penser que le recrutement ne s'est jamais heurté au problème de la pénurie. L'étude des sources révèle que le duché de Deux-Ponts parvient à se suffire à peu près, moyennant quelques apports étrangers à partir de 1560. Le changement confessionnel créa quelques difficultés entre 1588 et 1595, mais après 1600 il semble même y avoir pléthore par moments. L'analyse des listes d'instituteurs dans les écoles urbaines ne révèle guère de lacunes à partir de 1560, alors que pour les écoles villageoises l'état fragmentaire des documents interdit tout jugement. Les exemples suivants confirment cette évolution. En 1562 il y a trois candidats, venant de Heidelberg, de Strasbourg et de Neustadt, pour le poste de Bergzabern<sup>461</sup>. Deux mois plus tard on doit en faire patienter deux autres qui sont sans emploi<sup>462</sup>. En 1578 Jacob Daubner, un Saxon, est nommé à Annweiler grâce à Marbach de Strasbourg qui l'a adressé au duc Jean I<sup>er</sup><sup>463</sup>. L'année 1591 paraît avoir été assez difficile: le gouvernement doit faire appel à un étranger pour le poste de Limbach, car il n'y a aucun volontaire qui soit né dans le duché<sup>464</sup>. Il arrive alors que pour deux postes on ne trouve qu'un seul candidat et Johann Schaubruck obtient le privilège de choisir entre les deux écoles de Bergzabern et d'Annweiler<sup>465</sup>. En 1592 le gouvernement charge l'inspecteur de Meisenheim de recruter un *Collaborator*<sup>466</sup>. Johann Schloer est nommé à Obermoschel (1597) malgré sa mauvaise conduite, en raison de l'absence de personnes capables<sup>467</sup>. Mais cette pénurie cesse après 1600. Dès 1602 deux candidats se présentent pour un poste aussi modeste que celui de Waldmohr<sup>468</sup>. En 1606 seule la

<sup>458</sup> St A Sp, Zw. I, 1206/3, f. 229.

<sup>459</sup> Celle-ci a adressé une lettre au frère de Jean II, Frédéric-Casimir, dans laquelle elle fait remarquer qu'elle a un droit de regard, puisqu'elle fournit la plus grande part du salaire, id., 192/4, f. 13.

<sup>460</sup> *praesumptiones oder vnzeitige iactationes ex praeoccupatis coniecturis*. Ibid., 1206/3, f. 226.

<sup>461</sup> K Sch A Zw, II, 253, f. 40.

<sup>462</sup> Id., f. 77.

<sup>463</sup> *uns mit guten Zeugnissen seins haltens . . . zugewiesen worden*, St A Sp, Zw. I, 697/6 f. 28.

<sup>464</sup> K Sch A Zw, II, 258, f. 6.

<sup>465</sup> Id., f. 67.

<sup>466</sup> Ibid., II, 259/1, f. 55.

<sup>467</sup> *Auss mangell Tauglicher leuth*; St A Sp, Zw. I, 1206/3, f. 143.

<sup>468</sup> K Sch A Zw, II, 267, f. 73.

fonction d'adjoint à Bergzabern est vacante dans le duché<sup>469</sup>. Enfin en 1614 il y a sept candidats – un record – pour remplacer Jacob Lybius à Kusel<sup>470</sup>, et le gouvernement se montre aussi exigeant en 1617, où il dispose de nombreux volontaires<sup>471</sup>.

La situation paraît moins brillante dans le comté de Sponheim depuis sa séparation avec le duché en 1584. Celui-là dépend davantage de l'extérieur pour pourvoir à ses besoins. En 1591 on ne trouve personne pour le poste de Traben<sup>472</sup> et en 1593 le pasteur Conon écrit à Strasbourg au *ministerium*<sup>473</sup> pour solliciter l'envoi d'un instituteur apte à devenir plus tard ministre du culte, demande qui sera satisfaite<sup>474</sup>. Néanmoins il ne semble pas y avoir de pénurie, car les vacances sont en général très brèves, et on assiste au contraire à la création d'écoles villageoises, signe incontestable de l'existence du personnel nécessaire.

### L'examen des candidats

Mais avant leur nomination tous les candidats doivent passer un examen à Deux-Ponts ou à Birkenfeld. L'ordonnance de 1557 prescrit de ne nommer personne avant de lui avoir fait passer un examen par des gens désignés spécialement, afin de savoir s'il est apte ou non<sup>475</sup>. Le projet de 1574 confirme cette obligation et fournit des précisions pour les maîtres des écoles allemandes: les responsables de leur recrutement doivent se soucier de leur réputation morale, de l'honorabilité et de la piété de leur conduite, de leur bonne diction, de leur écriture et de leur savoir en calcul<sup>476</sup>.

En pratique, cet examen est assuré par le surintendant général, assisté le plus souvent de deux ou trois membres du conseil du prince; le compte rendu est ensuite remis au gouvernement qui en tient compte dans sa décision. Dans le comté de Sponheim cet acte a lieu à Birkenfeld en présence du chancelier et de l'inspecteur ecclésiastique. Les candidats sont convoqués par le gouvernement dans une de ces deux *capitales*<sup>477</sup>. Les instituteurs des villes sont interrogés sur le catéchisme, une lettre de Cicéron qui est à traduire et à analyser sur le plan grammatical; enfin ils doivent composer des exercices de style et être capables de diriger un

<sup>469</sup> Id., II, 269, f. 22.

<sup>470</sup> St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 232.

<sup>471</sup> K Sch A Zw, II, 274, f. 30. A remarquer l'expression »Gott lob« (Dieu soit loué) employée par le gouvernement à ce sujet.

<sup>472</sup> St A Ko, 33/4955, f. 28.

<sup>473</sup> Probablement le *Convent* ou assemblée des pasteurs.

<sup>474</sup> St A Ko, 33/4947, f. 65.

<sup>475</sup> Kirchenordnung . . ., f. 152.

<sup>476</sup> St A Neu, Pfalz-Neuburg, 6905, f. 178.

<sup>477</sup> Ainsi Georg Buttner à Deux-Ponts (1592) et Matthias Rihel à Birkenfeld (1614).

choeur<sup>478</sup>. En 1578 Candidus interroge Caspar Hilsbach sur ces connaissances de latin, de dialectique, de rhétorique et sur son comportement<sup>479</sup>. L'examen de Friedrich Goeler est particulièrement brillant (1612). Le surintendant Beuther écrit à son sujet qu'il connaît tout le psautier et qu'il a répondu de façon telle que nous devons en faire l'éloge<sup>480</sup>. Le compte rendu de l'examen de Johann Lucas (1616) indique qu'il fut dirigé par Hexamer et le recteur Kramer de Hornbach et qu'il a porté sur la doctrine chrétienne tirée du catéchisme et sur une »Lettre« de Cicéron<sup>481</sup>.

Outre ces examens, le gouvernement a parfois prié le surintendant de donner son avis au sujet d'une nomination. Ainsi Candidus propose pour Obermoschel en 1604 Melchior Schreiner de préférence à un autre candidat, car il était meilleur en classe au gymnase et de plus il est originaire de cette bourgade<sup>482</sup>. Beuther préfère Johann Hoffmann qui doit quitter le gymnase de Hornbach sans bourse d'études, tout en étant très érudit, plein de zèle, et qui a une conduite »calme et retirée« pour Kusel où réside sa mère en 1609<sup>483</sup>. En 1617 le gouvernement demande l'avis du recteur Kramer et du nouveau surintendant Hexamer pour savoir si Georg Reuss est apte à être adjoint à Deux-Ponts. Les deux hommes acceptent la proposition, tout en regrettant que ce jeune homme doive cesser les études à Hornbach avant la fin de l'année, alors qu'il mérite une bourse d'études<sup>484</sup>. Ce même Hexamer propose Johann Rausch pour le poste d'Annweiler, car sa pauvreté l'empêchera d'aller à l'université, et il sait mieux le latin que son concurrent<sup>485</sup>.

Dans certaines circonstances le conseil du prince prie aussi les fonctionnaires locaux de faire un rapport complémentaire. En 1581 le secrétaire du bailliage de Lichtenberg, Just Pfeil, reçoit l'ordre de répondre aux questions suivantes concernant Gangolf Frick: qui est-il? son lieu de naissance, ses postes successifs et son séjour actuel<sup>486</sup>. En 1609 le surin-

<sup>478</sup> BAUM (L. H.), *Der Pfarrer als Schulmeister*, in: *Blätter für pfälzische Kirchengeschichte*, I, 1925, p. 111. Au Wurtemberg l'examen est assuré par un théologien membre du consistoire et consiste pour les instituteurs allemands en une épreuve d'écriture, de chant et un contrôle de l'orthodoxie (SCHMIDT (E.), *op. cit.*, p. 49).

<sup>479</sup> *Id.*, 1121/3, f. 69.

<sup>480</sup> *wir ihn zu rühmen ursach haben*, *ibid.*, 1206/3, f. 230.

<sup>481</sup> *praecipuis Christianae pietatis capitibus ... ex catechesi tam latina quam germanica ... (et sur) interpretatione germanica et analysi grammatica Epistolae Ciceroninae*; St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 242.

<sup>482</sup> *Id.*, f. 186.

<sup>483</sup> *Ibid.*, 819/5, f. 212.

<sup>484</sup> K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>485</sup> St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 127.

<sup>486</sup> *Id.*, 190/3, f. 14.

tendant Beuther consulte la population de Limbach sur les deux candidats à ce poste<sup>487</sup>.

Toutes ces mesures révèlent le souci constant apporté par les autorités de s'entourer du maximum de garanties lors de la nomination des instituteurs. Les textes officiels sont appliqués à la lettre par le gouvernement et les surintendants généraux successifs. Le prince Jean I<sup>er</sup> s'occupe d'ailleurs lui-même de très près des nominations, à en juger par ses nombreuses annotations marginales. Il se soucie en priorité des aptitudes et à partir de 1588 de l'orthodoxie des candidats. En 1600 il précise qu'il faut toujours songer plus à l'intérêt des églises et des écoles qu'à l'intérêt personnel des maîtres<sup>488</sup>. Il écrit en 1591 qu'il faut une personne très qualifiée à Bergzabern<sup>489</sup> et quatre ans plus tard il recommande de prendre de préférence des gens connus et qui ont vécu dans le pays<sup>490</sup>. Son successeur Jean II et les comtes palatins de Birkenfeld se contentent par contre toujours de suivre les avis de leurs conseillers.

### Les motifs des nominations

Ceux-ci fixent leur choix en fonction de quelques motifs bien apparents qui permettent de comprendre la mentalité de cette époque. Nicolaus Riebel par exemple obtient Hornbach en 1594, parce qu'il est né dans le duché, qu'il est un boursier du prince, plein de zèle et d'une conduite discrète<sup>491</sup>. Son successeur Johann Wernig est désigné à cause de sa belle écriture, de ses dons en musique, et parce que les professeurs du gymnase et le surintendant Candidus l'ont jugé apte<sup>492</sup>. Christian Gervinus devient instituteur à Meisenheim en 1592 pour son zèle et son érudition, les parents sont satisfaits de lui (il fut adjoint pendant cinq ans), il est né dans le duché et possède des biens dans cette ville<sup>493</sup>. Johann Corfevus est nommé à Enkirch (1597), parce que son examen fut satisfaisant, qu'il est originaire du comté et qu'il a dépensé une grande partie de son patrimoine pour faire ses études<sup>494</sup>.

A côté des capacités professionnelles interviennent parfois toute une série d'autres facteurs et en premier lieu l'origine géographique. Les gens nés dans le pays ont en général la préférence sur les étrangers envers

<sup>487</sup> K Sch A Zw, VI, 1166, f. 36. Le gouvernement s'est conformé à l'avis de la paroisse. Mais c'est le seul cas connu où on a laissé choisir la population.

<sup>488</sup> Id., II, 265, f. 36.

<sup>489</sup> *wol qualificirt*. Ibid., II, 258, f. 60.

<sup>490</sup> Ibid., II, 260, f. 9.

<sup>491</sup> Ibid., II, 259/3, f. 35.

<sup>492</sup> Ibid., II, 265, f. 14.

<sup>493</sup> Ibid., II, 259/1, f. 55.

<sup>494</sup> *sein patrimonium maisten theils ad continuationem studiorum impendirt*; St A Ko, 33/3951, f. 97.

lesquels se manifeste quelquefois une certaine méfiance<sup>495</sup>. Cette attitude s'explique aussi par le fait qu'un certain nombre de jeunes gens ont fait leurs études aux frais du prince, de sorte qu'il est normal que celui-ci fasse appel à eux en priorité. Johann Schaubruck est nommé à Bergzabern (1591) pour éviter qu'il ne quitte définitivement le duché, ce qui serait une perte grave, car Jean I<sup>er</sup> lui avait attribué une bourse d'études<sup>496</sup>. Il s'y ajoute aussi un motif financier, car on estime qu'un jeune homme, vivant près de ses parents et possédant dans certains cas quelques biens personnels, se contentera plus facilement de son salaire<sup>497</sup>.

Il se produit aussi, dans les villages surtout, qu'on attache une grande importance à une qualité particulière telle que le chant ou l'écriture. Nicolaus Pistorius est nommé adjoint à Deux-Ponts en 1615 à cause de ses brillants résultats au gymnase et parce qu'il est un chanteur de qualité<sup>498</sup>. L'année suivante Johann Reyger devient adjoint à Meisenheim parce qu'il a dirigé quelque temps le chœur de Hornbach *cum laude*<sup>499</sup>. Jonas Klingeisen obtient en 1617 Frankweiler pour sa belle écriture et sa voix<sup>500</sup>. Un tonnelier, Michel Beer, est proposé par Beuther en 1613 pour Weibenheim à cause de son écriture, et en été il pourra exercer son métier quand les élèves seront aux champs<sup>501</sup>. L'insuffisance en ces deux matières peut provoquer un mécontentement de la population: à Kusel Nicolaus Klein est révoqué en 1585 en partie parce qu'il ne peut diriger le chant, ni enseigner une bonne écriture<sup>502</sup>.

Parfois on se soucie aussi de nommer quelqu'un pour une période assez longue, en refusant ceux qui veulent devenir pasteur plus tard. En 1595 Jean I<sup>er</sup> impose la nomination de Johann Helfenstein à Kusel contre l'avis de son conseil, dans l'espoir qu'il y restera longtemps, ce qui sera *le meilleur service rendu à la paroisse, à la ville et à l'école*<sup>503</sup>.

Enfin dans certaines circonstances le gouvernement accepte des personnes par compassion ou par charité, bien plus que pour leurs mérites. Matthias Heuger est proposé en 1563 pour Baumholder parce qu'il a supplié les membres du gouvernement *precibus et lachrymis* et qu'on l'a pris en pitié<sup>504</sup>. En 1604 Johann Kolckwitz est nommé à ce même poste

<sup>495</sup> Ce phénomène s'observe aussi au Wurtemberg (FISCHER (K.), op. cit., p. 112).

<sup>496</sup> K Sch A Zw, II, 258, f. 4.

<sup>497</sup> C'est pour cette raison que Johann Helfenstein et Simon Metzler sont nommés à Kusel où ils sont nés; St A Sp, Zw. I, 819/5, f. 196 et 204.

<sup>498</sup> K Sch A Zw, IV, 4309.

<sup>499</sup> Id., II, 273, f. 6. Dès 1596 Candidus a reçu l'ordre d'attacher une grande importance aux aptitudes musicales lors de l'examen des candidats. Ibid., II, 261, f. 166.

<sup>500</sup> *feine handschrift . . . und wol singen kan*; St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 121.

<sup>501</sup> *zimbliche handschrift*. Id., 1374, f. 88.

<sup>502</sup> Ibid., 191/10, f. 46 et 53.

<sup>503</sup> K Sch A Zw, II, 260, f. 13. Mais il sera nommé pasteur deux ans plus tard.

<sup>504</sup> On a pitié de sa *paupertatis, exilii et liberorum*; St A Sp, Zw. I, 190/3, f. 9.

à la suite de nombreuses suppliques au prince, d'une promesse de mieux se conduire, mais surtout à cause de sa pauvre femme et de ses enfants<sup>505</sup>. Un pauvre hère qui a dû quitter le duché de Deux-Ponts pour rester fidèle à ses convictions luthériennes est pris par pitié à Herrstein en 1594<sup>506</sup>.

Deux autres motifs jouent un rôle important: la bonne moralité et l'orthodoxie religieuse. Pour le premier point le gouvernement exige en général des étrangers un certificat de bonnes moeurs (*testimonium*) comme pour Friedrich Franck à Kusel en 1585<sup>507</sup>, ou bien il fait faire une enquête. Le surintendant général Flinsbach écrit en 1562 à propos de Heuger qu'il a eu un comportement honorable à Strasbourg<sup>508</sup>. En 1611 Jean II fait des difficultés pour la nomination de Kummel à Deux-Ponts à cause de sa mauvaise réputation dans le duché, et même au Palatinat électoral et dans l'évêché de Spire, de sorte qu'il ne pourra oeuvrer utilement<sup>509</sup>.

Sur le plan doctrinal le gouvernement se montre intransigeant à partir de 1588, sous l'impulsion du prince lui-même qui ordonne en 1600 de refuser tous les candidats qui ne sont pas d'une orthodoxie absolue<sup>510</sup>. En 1593 Anton Wahl n'est pas admis, car c'est un ancien catholique qui ne s'est engagé dans aucune confession; néanmoins il avait exercé pendant deux ans à Lichtenberg<sup>511</sup>. Jean I<sup>er</sup> s'oppose également à Johann Wack (1592), malgré l'avis favorable du gouvernement et de Candidus, par crainte qu'il ne s'attache aux jésuites, chez lesquels il avait séjourné quelque temps<sup>512</sup>. Enfin Johann-Albin Kolckwitz ne trouve pas grâce non plus (1590) pour s'être opposé à la confession réformée: il est pourtant soutenu par la population qui l'apprécie comme greffier, il est jugé apte et possède quelques biens à Baumholder<sup>513</sup>. La même évolution se

<sup>505</sup> Id., f. 54.

<sup>506</sup> *Un armer deutscher gesell*; St A Ko, 33/4947, f. 64.

<sup>507</sup> St A Sp, Zw. I, 191/10, f. 55.

<sup>508</sup> *ut ex ministris ecclesiae Argentinensis saepe obiter audivi, honestae fuit vitae*. Id., 1121/3, f. 19.

<sup>509</sup> *gar beschreiet*. Ibid., 1374, f. 37. Il fut révoqué pour un écart de conduite non précisé à Frankweiler. Néanmoins le prince se laissera finalement fléchir. Ce souci moral semble moins prononcé en Saxe, à en juger par les plaintes de Rivius, un disciple de Mélanchthon, selon lesquelles les médiocres sont plus facilement nommés que les autres qui mènent une vie irréprochable (GEHMLICH (E.), op. cit., p. 30).

<sup>510</sup> Lors de l'examen il faut contrôler s'ils appartiennent à la *waren Religion*; K Sch A Zw, II, 265, f. 36.

<sup>511</sup> *keiner Religion sich bisshero Anngenommen*; St A Sp, Zw. I, 818/1, f. 114. Un cas semblable se présente à Essenheim où Philipp Cusanus n'est pas admis: il avait exercé auparavant chez les catholiques (dans la Forêt-Noire) et les luthériens (dans le comté de Hanau-Lichtenberg), donnant l'impression qu'il se soucie plus de la fonction que de la religion et qu'il passe facilement d'une confession à une autre. K Sch A Zw, II, 260, f. 9.

<sup>512</sup> *ausstretten und sich ann die Jesuiter hencken wollte*. Id., II, 259/1, f. 41.

<sup>513</sup> G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 135.

manifeste dans le comté de Sponheim où un édit publié avant 1603 oblige tout nouveau pasteur et instituteur à remettre par écrit lors de sa nomination sa déclaration de foi ordonnée en thèses et antithèses<sup>514</sup>. Ainsi Matthias Rihel est nommé à Kastellaum après avoir signé la « Formule de Concorde », en 1614<sup>515</sup>. Ce renforcement du contrôle est d'ailleurs général dans les territoires luthériens dont la plupart exigent depuis 1580 la signature de la *Formula Concordiae* par les candidats à une fonction ecclésiastique ou scolaire<sup>516</sup>.

Avant 1588 le contrôle religieux était plus souple. Il s'agissait simplement de souscrire l'ordonnance ecclésiastique de 1557, ce que seules des personnes aux idées calvinistes prononcées pouvaient refuser. Candidus ne fait parfois même pas allusion à la religion lors de l'examen<sup>517</sup>. Mais en 1585 Joachim Fauss essuie un refus à Annweiler à cause du pasteur Brunner qui l'accuse d'avoir des opinions calvinistes et zwingliennes parce qu'il n'a pas communiqué à Pâques<sup>518</sup>.

### Le décret de nomination

Ayant passé avec succès son examen, le candidat est nommé par le prince qui possède ce droit dans toutes les écoles du duché à de rares exceptions près, qui ne concernent que quelques localités rurales<sup>519</sup>. Ainsi à Ulmet la population a le droit de nommer elle-même l'instituteur, mais après examen à Deux-Ponts et avec l'accord de la chancellerie<sup>520</sup>. En fait il semble que bien des communes disposent du droit de présentation, le gouvernement se réservant le droit de confirmer ou non après l'examen et parfois aussi après enquête. C'est l'ordonnance de 1557 qui accroît ici les pouvoirs de l'Etat, car jusque-là on avait conservé la situation du Moyen Age, c'est-à-dire que la ville nomme l'instituteur et ce-

<sup>514</sup> St A Ko, 33/5227, p. 257. En 1580 l'électeur palatin Louis VI qui a rétabli le luthéranisme (1577-84) impose à tous les candidats de se conformer au Livre de Concorde. SEHLING (E.), *Die evang. Kirchenordnungen . . .*, T. XIV, p. 508.

<sup>515</sup> St A Ko, 33/5937.

<sup>516</sup> Par exemple en Saxe et à Lubeck (FISCHER (K.), *op. cit.*, p. 100).

<sup>517</sup> Par exemple pour Caspar Hilsbach (1578).

<sup>518</sup> *ex professo Calvinischer vnd zwinglischer meinung*. St A Sp, Zw. I, 697/6, f. 52.

<sup>519</sup> En Hesse ce droit appartient en général à la commune ou au pasteur (HEPPE (H.), *op. cit.*, T. I, p. 290), au Wurtemberg à la commune, mais sous le contrôle du consistoire (Ibid., II, p. 127), en Saxe à la commune qui juge les candidats surtout pour leurs aptitudes musicales (PUCHTA (B.), *op. cit.*, p. 60); dans les villes saxonnes les membres du magistrat procèdent à un vote secret (WALTHER (C.), *Zur Geschichte des Pirnaer Schulwesens von der Reformation an bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts*, Leipzig, Grimme, 1905, p. 53), mais à partir de 1580 le consistoire dispose du droit de confirmation grâce à l'examen (TIETZ (G.), *op. cit.*, p. 43).

<sup>520</sup> G St A Mu, K. b. 389/9 c, f. 96. La même situation se présente à Frankweiler (K Sch A Zw, II, 193, f. 68).

lui-ci recrute ses adjoints, comme c'est encore le cas à Deux-Ponts en 1558, où le maître d'école change tous les ans de *collaborator*<sup>521</sup>.

Le gouvernement adresse une instruction au bailli et à son secrétaire pour présenter le nouvel instituteur à la population, en lui enjoignant l'ordre de respecter l'ordonnance ecclésiastique et scolaire, de faire preuve de zèle et de mener une vie exemplaire; on prie aussi les fonctionnaires de surveiller le comportement de celui-ci et d'informer la chancellerie de toute plainte éventuelle. Ce texte reste en usage à quelques variantes près pendant toute la période<sup>522</sup>. En 1578 l'ordre concernant Caspar Hilsbach impose à ce dernier d'instruire les enfants *dans la crainte de Dieu, les bonnes moeurs et les arts*<sup>523</sup>, de reconnaître le recteur du gymnase comme son supérieur et rappelle aux autorités de lui fournir le même salaire et le même logement qu'à son prédécesseur<sup>524</sup>. En 1593 le bailli doit présenter Johann Albin Kolckwitz à la paroisse de Baumholder, au pasteur et aux élèves, et surveiller son orthodoxie doctrinale et son comportement; on impose en effet au nouveau maître de se conformer à la Parole de Dieu, à l'ordonnance ecclésiastique, de mener une vie honorable et de servir d'exemple à la jeunesse<sup>525</sup>. Dans le comté de Sponheim le procédé est à peu près identique. Les co-princes informent en 1595 le grand-bailli Albert Senff de la nomination de Bechtold Hausmann à Trarbach et le prient de présenter celui-ci au pasteur, au recteur de l'école et à toute la paroisse moyennant le même salaire. On impose à Hausmann d'exercer ses fonctions de façon loyale et avec sérieux<sup>526</sup>.

En définitive le gouvernement se soucie beaucoup du recrutement, afin d'éviter toute mauvaise surprise: c'est un signe de l'intérêt manifesté pour l'éducation des enfants, mais cela sert aussi à renforcer l'autorité du pouvoir central. Les critères principaux du choix sont l'orthodoxie religieuse, la moralité et un niveau suffisant de connaissances contrôlé par un examen assez strict. Néanmoins des surprises – désagréables – peuvent se produire et les capacités des maîtres sont très inégales. Les candidatures sont nombreuses sauf entre 1590 et 1600, preuve de l'existence sur place d'un réservoir de gens instruits auquel s'ajoutent les maîtres

<sup>521</sup> Id., 389/8 a, f. 82.

<sup>522</sup> Par exemple à Baumholder (1577 et 1579), St A Sp, Zw. I, 190/3, f. 11 et 13, et à Kusel (1592 et 1614). Ibid., 819/5, f. 165 et 234.

<sup>523</sup> *in gottesforcht, guten sitten vnd kunsten den anfang machen*. Ibid., 1121/3, f. 72.

<sup>524</sup> Ibid., f. 70-73.

<sup>525</sup> Ibid., 190/3, f. 42.

<sup>526</sup> *recheschafften und mitt ernst*, St A Ko, 33/5527, p. 247. Au Palatinat le Sénat ecclésiastique fixe en 1601 le texte de l'engagement que tous les nouveaux maîtres d'école doivent signer: il contient en particulier la promesse de n'enseigner que le catéchisme de Heidelberg sur le plan religieux, de se montrer bienveillant et aimable avec les élèves sans abuser des châtiments, de mener une vie exemplaire et d'être soumis aux autorités. SEHLING (E.), op. cit., p. 591-593.

itinérants, dont le nombre reste appréciable. De plus en plus le recrutement tend à se limiter aux enfants du pays issus du clergé et de la petite bourgeoisie, à l'exclusion de la masse paysanne comme du patriciat. Ceci semble d'ailleurs conforme à l'évolution de l'Empire, de sorte qu'en dépit de la frontière religieuse et politique (à proximité du royaume de France) on ne relève aucune originalité marquante, à l'exception de l'homogénéité de la mentalité qu'a créée le passage de la plupart des maîtres par Hornbach. Enfin cette politique scolaire révèle la différenciation croissante entre les grands territoires, autonomes sur le plan culturel, et les petits qui dépendent de voisins pour former leurs cadres administratifs, ecclésiastiques et enseignants.

#### Abréviations

G St A Mu	Geheimes Staatsarchiv de Munich
K Sch A Zw	Kirchschnaffnereiarchiv de Deux-Ponts
St A Sp	Staatsarchiv de Spire
St A Ko	Staatsarchiv de Coblenche
K Sch A Meis	Kirchschnaffnereiarchiv de Meisenheim
Rh P K A Du	Rheinisches Provinzial-Kirchenarchiv de Düsseldorf
St A Neu	Staatsarchiv de Neuburg